LA SOCIÉTÉ DE GESTION AGF LIMITÉE

Rapport annuel 2024

AGF[MD]

Investis avec discipline

Table des matières

02 Faits saillants sur AGF

04 Notre approche : Investis avec discipline

06 Nos activités

08 Message de Kevin McCreadie

12 Message de Judy Goldring

14 Foire aux questions – Ash Lawrence

18 Faits saillants financiers

22 Durabilité à AGF

42 Conseil d'administration

46 Comités du conseil d'administration

47 Conseil d'administration et membres de la haute direction

49 Rapport de gestion

94 Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière

95 Rapport de l'auditeur indépendant

99 États consolidés de la situation financière

101 États consolidés du résultat net

102 États consolidés du résultat global

103 États consolidés de la variation des capitaux propres

104 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

105 Notes annexes

152 Renseignements importants relatifs aux prix

153 Répertoire général d'AGF

La Société de Gestion AGF Limitée

Fondée en 1957, La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF ») est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés offrent l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois secteurs d'activités : Placements AGF, Partenaires Capital AGF et Patrimoine Privé AGF.

AGF apporte de la discipline selon une approche visant à incorporer des pratiques d'entreprise saines, responsables et durables. Le savoir-faire collectif d'AGF en matière de placement, qui repose sur ses compétences axées sur des activités fondamentales et quantitatives, de même que sur l'investissement privé, se transmet à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

AGF, dont le siège social est situé à Toronto (Canada), a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle sur place en Amérique du Nord et en Europe. AGF offre ses produits et services à plus de 815 000 investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

Faits saillants

2024

815 000

investisseurs

9

prix décernés par l'industrie[1]

73 %

croissance de l'actif géré de nos FNB et CGD au cours de la dernière année

4,9 $

milliards d'actif géré et d'actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF

Les gestionnaires affiliés de Partenaires Capital AGF[2], notamment Kensington Capital Partners Limited (« Kensington »), New Holland Capital, LLC (« NHC ») et Crédit privé AGF SAF, gèrent collectivement des actifs alternatifs ainsi que des actifs donnant droit à des commissions de 13,3 G$[2], pour le compte de clients institutionnels et de détail.

[1] Se reporter à la page 152 pour les renseignements importants relatifs aux prix.
[2] Taux de change utilisé pour la conversion de l'actif géré ($US) au 30 novembre 2024 (1,41). Les actifs gérés des gestionnaires affiliés peuvent ne pas être consolidés dans l'actif déclaré d'AGF. Le terme « gestionnaire affilié » fait référence à tout partenaire, quelle que soit la structure de la relation ou l'entente établie pour le partage des revenus avec un tel partenaire.

Notre démarche : Investis avec discipline

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes : le partage des informations, la démarche mesurée et la responsabilisation active. Ceux-ci forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible. Cette démarche constitue l'essence de notre détermination qui nous aide à répondre aux besoins de tous nos intervenants, peu importe de quoi l'avenir sera fait.

Partage des informations

À AGF, nous accordons de l'importance à l'échange d'idées, alors que nous travaillons ensemble dans un but commun, afin de répondre aux attentes de nos clients, de nos actionnaires et de nos collègues, dans un milieu où règnent la communication ouverte, la collaboration et l'esprit d'équipe.

Démarche mesurée

À AGF, nous apportons de la discipline dans tout ce que nous faisons. Nous adoptons la technologie et l'innovation afin d'évoluer au rythme de l'industrie et des marchés, tout en veillant à gérer les risques et à cerner les occasions susceptibles de contribuer à notre croissance à long terme.

Responsabilisation active

À AGF, nous appliquons constamment des processus conçus pour obtenir des rendements reproductibles de façon à atteindre les objectifs de rendement, à procurer une expérience unique à la clientèle et à bâtir des antécédents d'innovation.

53,6 $

milliards d'actif géré[1]

[1] Au 30 novembre 2024, l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions d'AGF se chiffraient à 53,6 G$. Les actifs gérés des gestionnaires affiliés peuvent ne pas être consolidés dans l'actif déclaré d'AGF. Le terme « gestionnaire affilié » fait référence à tout partenaire, quelle que soit la structure de la relation ou l'entente établie pour le partage des revenus avec un tel partenaire.

Nos activités

40,2 $

milliards d'actif géré[1]

AGF est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés apportent de la discipline selon une approche visant à offrir l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois secteurs d'activités distincts : Placements AGF, Partenaires Capital AGF et Patrimoine Privé AGF.

Le fait d'être une société indépendante nous a permis d'effectuer des acquisitions stratégiques qui améliorent notre service à la clientèle et nous permet d'offrir des produits novateurs, tout en améliorant nos compétences en matière de recherche.

L'éventail collectif de solutions de placement diversifiées d'AGF est offert à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers financiers et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

Placements | AGF

Placements AGF[2] est un groupe de filiales d'AGF qui gère une variété de solutions de placement et fournit des conseils sur celles-ci, pour une clientèle répartie dans le monde entier. Les équipes de placements mettent à profit leurs compétences en matière d'investissements fondamental et quantitatif, de même que de recherche, qui sont intégrées à l'ensemble de ses sociétés. L'approche rigoureuse de Placements AGF, sa perspective mondiale et sa gestion des risques lui ont permis de continuer à évoluer et à réussir en tant que gestionnaire d'actifs diversifiés. Les équipes de Placements AGF sont engagées à l'égard d'une culture de collaboration appuyée par la conviction selon laquelle des équipes qui travaillent ensemble sont mieux en mesure de comprendre un monde constitué comme un réseau de connexions, alors que nous veillons à atteindre les objectifs de placement fixés et à procurer à la clientèle une expérience exceptionnelle.

Les offres de Placements AGF comprennent un large éventail de stratégies axées sur les actions, les titres à revenu fixe, les actifs non traditionnels et les placements multicatégories, et couvrent une variété d'objectifs, depuis l'accumulation de patrimoine et la gestion des risques, jusqu'aux solutions génératrices de revenu.

Placement AGF offre ses produits et services à une clientèle diversifiée, depuis les conseillers financiers et les investisseurs particuliers jusqu'aux investisseurs institutionnels de partout dans le monde, par l'entremise de comptes distincts, de fonds communs de placement, de fonds négociés en bourse et de comptes à gestion distincte.

[1] Actif géré au 30 novembre 2024.

[2] **À propos de Placements AGF :** Placements AGF est un groupe de filiales en propriété exclusive de La Société de Gestion AGF Limitée, un émetteur assujetti au Canada. Les filiales de Placements AGF sont Placements AGF Inc. (PAGFI), AGF Investments America Inc. (AGFA), AGF Investments LLC (AGFUS) et AGF International Advisors Company Limited (AGFIA). Le terme Placements AGF peut faire référence à une ou à plusieurs de ces filiales ou à toutes ces filiales conjointement. Ce terme est utilisé pour plus de commodité et ne décrit pas précisément les sociétés distinctes qui gèrent chacune leurs propres affaires. Les entités qui font partie de Placements AGF ne fournissent des services de conseils en placement ou n'offrent des fonds de placement que dans le territoire où la société, les particuliers ou les produits en question sont inscrits ou encore où la société ou les particuliers sont autorisés à fournir ces services.

[3] Actif géré et actifs donnant droit à des commissions au 30 novembre 2024.

[4] Taux de change utilisé pour la conversion de l'actif géré ($US) au 30 novembre 2024 (1,41).

4,9 $

milliards d'actif géré[3]

8,5 $

milliards d'actif géré[1]

Partenaires Capital | AGF

Partenaires Capital AGF, la plateforme multiboutique d'activités d'AGF axée sur les alternatifs, possède des compétences diversifiées en matière d'actifs privés et de stratégies non traditionnelles. Les clients bénéficient de l'expertise spécialisée en investissement des gestionnaires affiliés, combinée au soutien organisationnel et à la foule de ressources d'AGF.
Les gestionnaires affiliés de Partenaires Capital AGF, notamment Kensington, NHC et Crédit privé AGF SAF, qui comptent en moyenne plus de 18 ans d'expérience, gèrent des actifs alternatifs ainsi que des actifs donnant droit à des commissions totalisant environ 13,3 G$CAN[4], pour le compte de clients institutionnels et de détail.
Les actifs gérés des gestionnaires affiliés peuvent ne pas être consolidés dans l'actif déclaré d'AGF. Le terme « gestionnaire affilié » fait référence à tout partenaire, quelle que soit la structure de la relation ou l'entente établie pour le partage des revenus avec un tel partenaire.

KENSINGTON

NEW HOLLAND CAPITAL

Partenaires Capital | AGF

SAF GROUP Canadian Private Credit

Patrimoine Privé | AGF

Patrimoine Privé AGF désigne la plateforme axée sur les clients privés d'AGF – elle englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement à des particuliers bien nantis, à des fonds de dotation et à des fondations sur les marchés clés du Canada.

CYPRESS CAPITAL MANAGEMENT

Acquise par AGF en juin 2004, Cypress Capital Management propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société est déterminée à appliquer une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.

DOHERTY & ASSOCIATES INVESTMENT COUNSEL

Acquise par AGF en janvier 2004, Doherty & Associates Ltd. est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable de l'actif à long terme.

HIGHSTREET™ ASSET MANAGEMENT

Acquise par AGF en 2006, Gestion de placements Highstreet respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements.

Kevin McCreadie
Chef de la direction et
chef des investissements

Message de Kevin McCreadie

En 2024, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie pluriannuelle visant à diversifier nos activités au sein des différentes catégories d'actifs ainsi que des divers canaux de distribution, afin de pouvoir continuer de croître et de prospérer, et ce, peu importe le cycle des marchés et les préférences changeantes des investisseurs.

Les efforts que nous avons déployés au cours des dernières années ont directement contribué à notre capacité à composer avec les défis que comportent la conjoncture et le marché, et à réaliser des progrès significatifs relativement à nos priorités stratégiques pour 2024, dont quelques succès notables.

J'ai le plaisir de vous présenter notre tableau de bord de fin d'année, qui détaille nos progrès et notre performance dans les pages suivantes.

TABLEAU DE BORD – PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR 2024

Gestion de placements

- Nous mesurons le rendement des fonds communs de placement (« FCP ») en comparant les rendements bruts avant déduction des frais, par rapport aux pairs de la même catégorie, le 1er centile étant le meilleur rendement possible.
- Le rendement des placements de Placements AGF Inc. demeure solide (le 1er centile étant le meilleur rendement possible) :
  - Moyenne centile sur 1 an par rapport à ses pairs de 48 %;
  - Moyenne centile sur 3 ans par rapport à ses pairs de 41 %;
  - Moyenne centile sur 5 ans par rapport à ses pairs de 39 %.
- La Catégorie Actions européennes AGF (série F) a remporté un prix Lipper Fund Awards pour 2024, à titre de meilleur fonds d'actions européennes pour son rendement sur 3 ans.
- Placements AGF Inc. a reçu des Trophées FundGrade A+® Awards pour les fonds ci-après : Fonds de croissance américaine AGF, Catégorie Croissance américaine AGF, Fonds Sélect mondial AGF, Fonds de revenu fixe Plus AGF et Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF.

Se reporter à la page 152 pour les renseignements importants relatifs aux prix.

Ventes de détail nettes

- Les taux d'intérêt élevés et la forte inflation, en plus de la volatilité des marchés, ont continué d'influer sur l'humeur des investisseurs au premier semestre de l'exercice. Puis, les marchés se sont appréciés et les rentrées de fonds ont été positives au second semestre, les taux d'intérêt ayant reculé.
- En 2024, nos FCP canadiens ont affiché des rachats nets de 218 M$, et des rentrées nettes positives au second semestre de 2024.

Comptes institutionnels/Activités aux É.-U.

- Nos comptes à gestion distincte (« CGD ») américains ont continué sur leur lancée. Nos stratégies clés sont maintenant offertes sur plusieurs plateformes.
- L'actif géré de nos FNB et CGD a grimpé de 73 % sur 12 mois.
- AGF Global Select ADR Constrainted Strategy a remporté le prix X SMArtX 2024 dans la catégorie des stratégies mondiales, et AGF U.S. Large Cap Growth Equity Strategy a compté parmi les finalistes dans la catégorie des stratégies à grandes capitalisations.
- L'actif géré d'AGF U.S. Market Neutral Anti-Beta Fund (BTAL), un FNB d'actifs alternatifs coté aux É.-U., se chiffrait à près de 500 M$ à la fin de l'année.

Partenaires Capital AGF

- Plus tôt dans l'année, nous avons réalisé deux investissements qui étayent la vision stratégique d'AGF visant à bâtir une plateforme d'activités diversifiées axée sur les actifs alternatifs.
- AGF a acquis une participation de 51 % dans Kensington, l'une des sociétés d'investissement alternatif de premier plan au Canada, avec un actif géré de 2,6 G$. AGF a investi dans NHC, un gestionnaire de placements multistratégies établi à New York qui gère un actif de plus de 8 G$.
- AGF SAF Private Credit LP a remporté un prix pour le meilleur rendement sur un an dans la catégorie de dette privée, lors de la remise de prix pour des fonds spéculatifs au 2024 Canadian Hedge Fund Awards, et Kensington Private Equity Fund a obtenu un prix en reconnaissance du meilleur rendement sur cinq ans dans la catégorie de capital-investissement.

Nous continuons de déployer notre stratégie à long terme, et les faits saillants ci-dessus témoignent de notre planification ainsi que de notre exécution diligentes.

« Pour poursuivre sur notre lancée en 2025, nous devons rester concentrés et continuer de tout mener à bien.

Alors que l'année 2024 a été chargée d'enjeux, y compris des difficultés économiques pour bon nombre de nos clients, l'inflation s'est stabilisée au second semestre, occasionnant une série de baisses des taux d'intérêt. Nos FCP canadiens ont enregistré des flux nets positifs dans ces conditions plus favorables qui, si elles se prolongent en 2025, pourraient être de bon augure pour Placements AGF.

Selon nous, l'année 2025 sera modérément positive pour les investisseurs – les banques centrales continuent d'assouplir leurs taux et le projet de déréglementation de même que la politique budgétaire de la nouvelle administration américaine compensent les enjeux délicats qui pourraient survenir en raison des tarifs douaniers et des sanctions commerciales qui en découlent. Du fait que le cycle de baisses des taux d'intérêt se poursuit, l'argent qui était investi dans les espèces et les quasi-espèces ces dernières années devrait à notre avis continuer de revenir dans les catégories d'actifs gérés.

Parallèlement, nous continuons d'élargir la portée de Partenaires Capital AGF, la plateforme multiboutique d'activités d'AGF axée sur les alternatifs, qui possède des compétences diversifiées en matière d'actifs privés et de stratégies non traditionnelles, pour répondre à l'intérêt croissant des investisseurs envers les placements alternatifs.

Nous avons conservé un bilan solide, ce qui nous donne la souplesse nécessaire pour continuer d'investir dans les domaines clés de la croissance afin de générer des rendements pour nos actionnaires.

Nous appliquerons, comme toujours, une démarche réfléchie et rigoureuse, tout en nous concentrant sur nos priorités stratégiques pour 2025.

- Enregistrer des rendements de placements constants et reproductibles.
- Maintenir l'élan des ventes et pénétrer les canaux de distribution à forte croissance.
- Établir une plateforme d'activités diversifiées axée sur le capital privé et sur les actifs alternatifs.
- Respecter la ligne directrice quant aux charges de base, tout en continuant d'investir dans des secteurs clés en plein essor.

Nous avons adopté une bonne stratégie, nous avons un personnel qualifié et nous bénéficions de la souplesse qu'offre un bilan solide. Ainsi, nous sommes bien positionnés pour prospérer de nouveau en 2025.

Kevin McCreadie
Chef de la direction et chef des investissements

Judy Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale

Message de Judy Goldring

A posteriori, l'année 2024 s'est déroulée en deux temps. Au premier semestre, les investisseurs ont continué de composer avec des taux d'intérêt et d'inflation élevés, tandis que l'agitation géopolitique planait sur tout.

Au second semestre, alors que cette inquiétude persistait, le taux d'inflation a reculé – les banques centrales du Canada et des É.-U. ont donc commencé à réduire leurs taux d'intérêt. Ainsi, l'argent a de nouveau circulé sur les marchés, ce qui a stimulé nos rentrées de fonds.

> Malgré tout, nous sommes demeurés engagés auprès de nos clients, conscients de l'importance d'investir dans nos relations pendant tous les cycles du marché.

Je suis fière de diriger une équipe de distribution à l'échelle mondiale qui comprend vraiment l'importance que revêt nos clients. Tout au long de 2024, nous avons démontré notre engagement envers ceux-ci, et il a été gratifiant de voir nos efforts en matière de vente et de distribution porter leurs fruits avec quelques succès marquants.

Du point de vue des ventes de détail, nous avons dépassé notre objectif de chiffre d'affaires brut avec une croissance de 23 % sur 12 mois, un résultat en partie attribuable au rendement solide et soutenu des placements.

Nos stratégies canadiennes de CGD ont enregistré des rentrées de fonds records, faisant état de l'intérêt grandissant rapidement pour les CGD auprès des conseillers canadiens. Par ailleurs, nous avons poursuivi sur notre lancée aux É.-U., nos stratégies clés étant désormais offertes sur plusieurs plateformes CGD de premier plan. Ainsi, l'actif géré de nos CGD et FNB a grimpé de 73 % sur 12 mois.

Ces résultats soulignent les éléments ci-après :

- Notre gamme de stratégies recherchées est offerte par l'entremise de divers instruments, ce qui permet aux conseillers de bâtir des portefeuilles de la manière qui convient le mieux à leurs clients.
- Notre point de mire demeure l'obtention de rendements de placements constants et reproductibles.
- Notre mobilisation reste efficace en matière de vente, et auprès de nos clients.

Je suis fière de tous les efforts déployés en matière de vente et de distribution au cours des 12 derniers mois, et je tiens à féliciter toute notre équipe pour sa contribution à notre réussite. Nous resterons concentrés sur la mise en œuvre de notre stratégie et nous saisirons les occasions qui se présentent en nous appuyant sur les succès de la dernière année.

La réussite de notre équipe de vente et de distribution reste fermement ancrée dans des relations profondes que nous entretenons activement. Forts de ces relations et d'un certain élan à l'aube de 2025, nous sommes prêts à continuer dans la foulée du second semestre de 2024.

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale

Ash Lawrence
Chef de Partenaires Capital AGF

Dans la foire aux questions qui suit, Ash Lawrence, chef de Partenaires Capital AGF, se penche sur une année 2024 charnière au cours de laquelle le volet d'activités Partenaires Capital AGF s'est concentré sur les investissements stratégiques, la croissance de l'équipe, l'élargissement des compétences, la reconnaissance de l'industrie et la prochaine phase d'une vision stratégique visant à bâtir une plateforme d'activités diversifiées axée sur les actifs alternatifs.

Foire aux questions – Ash Lawrence

À bien des égards, l'année écoulée a été caractérisée par la transformation pour Partenaires Capital AGF. En pensant à 2024, qu'est-ce qui vous a le plus marqué?

Au début de l'année, nous avons réalisé deux investissements stratégiques qui ont été déterminants pour l'expansion de nos activités dans le domaine des produits non traditionnels et qui ont ouvert la voie à une croissance future à mesure que nous diversifions davantage nos activités.

En février 2024, nous avons fait un investissement stratégique dans NHC, un gestionnaire de placements multistratégies établi à New York qui gère un actif de plus de 8 G$. NHC possède plus de 17 ans d'expérience et offre aux investisseurs institutionnels des stratégies de fonds spéculatifs et de crédit privé sur tout l'éventail d'instruments axés sur les liquidités.

Nous croyons que l'arrivée de NHC et de son expertise en matière de crédit privé et de stratégies de fonds spéculatifs conjuguant l'apport de plusieurs gestionnaires de portefeuille diversifie les compétences de Partenaires Capital AGF au regard des actifs alternatifs, en ajoutant des stratégies d'investissement axées sur le rendement absolu et en fournissant une présence importante aux É.-U.

Puis, en mars 2024, nous avons effectué un investissement stratégique pour acquérir une participation majoritaire dans Kensington, l'une des sociétés en capital-investissement et en capital de risque de premier plan au Canada, avec un actif géré de 2,6 G$ et des antécédents en matière de gestion de placements dans divers secteurs, y compris ceux des rachats d'entreprises du marché intermédiaire, du capital de développement et du capital de risque.

> « L'ajout de Kensington et de NHC fait en sorte que Partenaires Capital AGF possède des compétences dans toute la gamme des produits non traditionnels, y compris le capital-investissement, le crédit privé, le capital de risque et les fonds spéculatifs.

Kensington a été l'une des premières sociétés à innover sur le plan de l'accès à des fonds de capital-investissement de structures à durée indéterminée aux secteurs des ventes de détail et des investisseurs bien nantis au Canada, créant ainsi une présence complémentaire aux compétences de distribution d'AGF.

L'ajout de Kensington et de NHC fait en sorte que Partenaires Capital AGF possède des compétences dans toute la gamme des produits non traditionnels, y compris le capital-investissement, le crédit privé, le capital de risque et les fonds spéculatifs. Ses affiliés et partenaires gèrent environ 13,3 G$ d'actifs alternatifs et d'actifs donnant droit à des commissions, ce qui constitue une base appréciable depuis laquelle la plateforme peut croître.

Ces investissements stratégiques successifs appuient la vision stratégique d'AGF, qui consiste à bâtir une plateforme d'activités diversifiées axée sur les actifs alternatifs offrant une gamme de solutions innovantes pour répondre aux besoins uniques des conseillers financiers et de leurs investisseurs, des gestionnaires de grandes fortunes et des institutions.

Comment vous assurez-vous de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de vos clients?

Au cours de 2024, en plus de nos investissements stratégiques, nous avons engagé des employés clés pour renforcer l'équipe.

L'équipe de Solutions clients et collecte de fonds de Partenaires Capital AGF constitue notre équipe de développement des affaires axée sur les actifs alternatifs. Celle-ci est responsable de la distribution des stratégies de placements non traditionnels et de marchés privés auprès des particuliers, des investisseurs bien nantis et des institutions.

L'équipe de développement des affaires de Kensington s'est récemment jointe à l'équipe de Solutions clients et collecte de fonds de Partenaires Capital AGF. Il s'agit d'une nouvelle étape dans notre partenariat avec Kensington, qui s'appuie sur notre investissement stratégique réalisé l'an dernier, lorsqu'AGF est devenue actionnaire majoritaire de Kensington.

> « Il s'agit du Fonds alpha tactique AGF NHC : un fonds multistratégies axé sur le rendement absolu et conçu pour offrir des avantages en matière de diversification par l'entremise de ses placements dans une gamme de stratégies distinctes composées de placements non traditionnels.

Avec l'aide de cette équipe en pleine expansion, nous croyons que nos clients tireront parti d'un soutien au marketing renforcé, d'un processus de vente ciblé, consultatif, intégré et assuré par une équipe chevronnée, ainsi que de l'accès à une gamme plus étendue de produits non traditionnels.

Existe-t-il un plan pour élargir la gamme de produits non traditionnels de vos gestionnaires affiliés?

Oui. Placements AGF et NHC ont récemment lancé un nouveau produit, dont le démarrage est assuré par AGF. Il s'agit du Fonds alpha tactique AGF NHC : un fonds multistratégies axé sur le rendement absolu et conçu pour offrir des avantages en matière de diversification par l'entremise de ses placements dans une gamme de stratégies distinctes composées de placements non traditionnels.

Les fonds à rendement absolu visent à enregistrer des rendements positifs, peu importe les conditions du marché, et nous sommes ravis de proposer un produit qui permet aux investisseurs canadiens admissibles d'accéder à l'expertise reconnue de NHC en matière de solutions à rendement absolu, tout en diversifiant les compétences de Partenaires Capital AGF relativement aux placements non traditionnels.

Nous savons que les actifs alternatifs sont appelés à jouer un rôle de plus en plus important au sein des portefeuilles des investisseurs, compte tenu de la volatilité et des perspectives potentiellement plus modérées des marchés publics. Nous sommes prêts – et bien positionnés – pour répondre à l'intérêt croissant des investisseurs envers les placements non traditionnels.

Nous sommes heureux de constater que des produits existants ont également été reconnus par l'industrie lors de la remise de prix pour des fonds spéculatifs au 2024 Canadian Hedge Fund Awards – Kensington Private Equity Fund a obtenu un prix en reconnaissance du meilleur rendement sur cinq ans dans la catégorie de capital-investissement et AGF SAF Private Credit LP a remporté un prix pour le meilleur rendement sur un an dans la catégorie de dette privée.

Quel est votre objectif pour 2025?

Nous voulons tirer parti du succès de l'an dernier et continuer de travailler avec nos gestionnaires affiliés – Kensington, NHC et SAF Group – pour les aider à élargir leurs activités.

Après la mise en place de l'équipe de Solutions clients et collecte de fonds de Partenaires Capital AGF, et plus particulièrement de l'équipe dédiée aux particuliers et aux investisseurs bien nantis, nous pouvons nous concentrer sur l'offre de solutions à nos clients ainsi que sur la croissance de l'actif géré des instruments à durée indéterminée de nos gestionnaires affiliés au Canada dans les secteurs du capital-investissement, du crédit privé et des multistratégies.

En outre, nous jetons les bases relativement à la croissance des activités institutionnelles de Partenaires Capital AGF au Canada. En 2025, nous adopterons une stratégie pour établir notre réputation et notre gamme de produits sur mesure afin de répondre aux besoins des investisseurs institutionnels canadiens de petite ou moyenne envergure.

Certes, nous visons à faire croître l'ensemble de nos activités, mais nous nous concentrons aussi sur l'ajout de compétences spécialisées au sein de l'équipe de Partenaires Capital AGF, afin de consolider les activités d'AGF issues d'une intégration verticale; nos activités non traditionnelles pourront ainsi bénéficier d'une plateforme élargie.

Enfin, nous continuons d'instaurer de nouvelles opérations de fusions et acquisitions relativement à des gestionnaires axés sur les actifs alternatifs, nommément les gestionnaires situés aux É.-U. Nous espérons ajouter d'autres compétences afin d'accroître l'éventail de stratégies non traditionnelles de Partenaires Capital AGF.

Dans l'optique des initiatives susmentionnées, nous continuons de mettre en œuvre la vision stratégique d'AGF, qui consiste à bâtir une plateforme d'activités de premier ordre axée sur les actifs alternatifs. Nous croyons que la croissance de Partenaires Capital AGF permettra d'élargir davantage les compétences d'AGF en matière d'investissement, et qu'elle entraînera une augmentation des bénéfices tirés des frais de gestion et des primes de performance d'AGF, ce qui devrait contribuer à la croissance des résultats.

Faits saillants financiers

SOMMAIRE DES RÉSULTATS ANNUELS
(activités poursuivies)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	2024	2023	2022	2021	2020[1, 2]
Produits	**548,2 $**	471,9 $	469,0 $	461,6 $	543,9 $
Charges[9]	**422,9**	342,8	330,4	333,9	292,8
RAIIA avant les commissions[10]	**141,7**	129,1	138,6	127,7	251,1
Résultat avant impôt	**125,3**	115,0	87,2	51,8	194,4
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	**97,6**	87,7	66,6	39,3	173,9
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	**1,51 $**	1,35 $	0,97 $	0,56 $	2,25 $
Dilué	**1,46**	1,30	0,96	0,55	2,22
Flux de trésorerie disponibles[10]	**95,4 $**	83,4 $	73,9 $	55,1 $	46,1 $
Dividende par action	**0,455 $**	0,440 $	0,400 $	0,340 $	0,320 $
Dette à long terme	**14,7 $**	5,8 $	21,6 $	– $	– $
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	**64 512 506**	64 957 984	68 430 165	70 009 123	77 326 775
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	**66 920 809**	67 233 845	69 437 213	71 660 642	78 359 570

[1] Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.
[2] L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M$ relativement à un profit tiré de la vente de Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.
[3] Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.
[4] L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M$.
[5] L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M$, la remise d'une provision de 21,9 M$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Exercices clos les 30 novembre	2019[3, 4]	2018[5]	2017[6]	2016[7]	2015[8]
Produits	436,7 $	450,2 $	455,5 $	428,7 $	449,6 $
Charges[9]	326,7	343,7	339,1	319,2	322,4
RAIIA avant les commissions[10]	110,0	106,5	116,4	109,5	127,2
Résultat avant impôt	57,3	62,5	61,8	52,7	63,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	47,9	73,9	52,1	42,5	48,3
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,61 $	0,94 $	0,66 $	0,53 $	0,59 $
Dilué	0,60	0,92	0,64	0,53	0,58
Flux de trésorerie disponibles[10]	53,4 $	41,5 $	50,0 $	60,7 $	68,2 $
Dividende par action	0,320 $	0,320 $	0,320 $	0,320 $	0,510 $
Dette à long terme	207,3 $	188,6 $	138,6 $	188,2 $	268,8 $
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	78 739 081	79 292 775	79 330 190	79 278 876	82 295 595
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	79 672 961	80 637 948	81 245 279	80 253 600	83 584 539

[6] L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M$ relativement au règlement d'un litige.
[7] L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée compensée par les coûts de transition des fonds.
[8] L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M$.
[9] Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration, la provision pour restructuration, les commissions de suivi et les frais de conseils en placement.
[10] Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

53,6 G$

Actif géré et actifs donnant droit à des commissions

3,9 G$

Ventes brutes de FCP

11,20 $

Cours de l'action

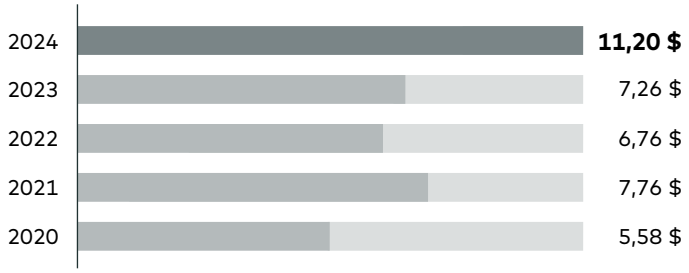

4,9 G$

Partenaires Capital AGF – Actif géré et actifs donnant droit à des commissions

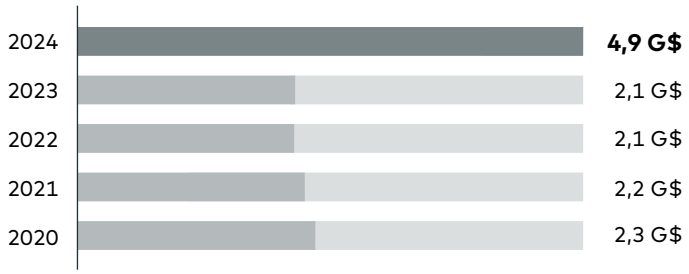

29,4 M$

Dividendes versés

30 %

Ratio de dividendes

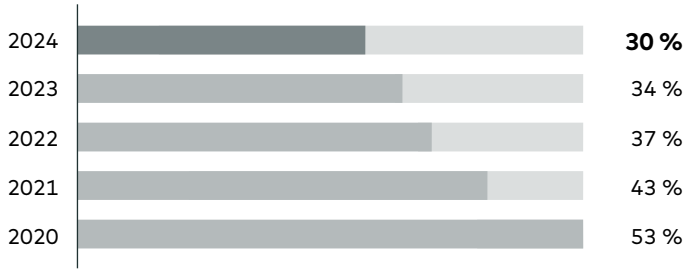

Durabilité à AGF

Depuis 1957, AGF apporte davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Et pour assurer sa stabilité et sa longévité, AGF continuera de se façonner selon son application de pratiques d'entreprise responsables et durables.

Notre cadre de responsabilité de l'entreprise vise l'adoption de pratiques avant-gardistes liées aux facteurs clés de durabilité, et ce, afin d'obtenir des résultats positifs à long terme pour toutes nos parties prenantes.

En vue de cet engagement, nous avons lancé un plan pluriannuel afin d'améliorer nos pratiques en matière de durabilité :

- Nous surveillons un ensemble exhaustif de paramètres en lien avec des facteurs clés qui feront l'objet d'un suivi à court, à moyen et à long termes.
- Nous améliorons nos processus et notre gouvernance afin de gérer et d'effectuer le suivi des risques et des occasions liés à ces facteurs.
- En dernier lieu, nous visons à rehausser notre communication en ce qui a trait aux facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) afin de fournir aux parties prenantes financières des renseignements plus utiles lors de prises de décisions, tout en répondant aux exigences réglementaires croissantes.

Notre engagement quant à des pratiques responsables et durables se concrétise avec l'aide d'une structure de gouvernance solide dont la surveillance revient au comité de haute direction d'AGF ainsi qu'au conseil d'administration d'AGF.

Depuis 2022, une partie des incitatifs annuels de tous les membres du comité de haute direction sont liés à des facteurs pertinents vis-à-vis de la durabilité de l'entreprise.

En outre, le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF, dont je suis fière d'être la présidente, donne son avis relativement aux politiques, aux programmes et aux risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité de l'entreprise. Il s'agit notamment de traiter les enjeux d'importance pour AGF et ses parties prenantes, et qui sont susceptibles d'influer sur les activités, la stratégie, l'exploitation, les résultats et la réputation d'AGF.

Ainsi, nous nous engageons à continuer d'évoluer pour répondre aux besoins changeants de nos parties prenantes, tout en gérant les risques liés à l'atteinte à la réputation, à la conformité en matière de réglementation et d'autres risques pouvant influer sur la longévité d'AGF.

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale

Durabilité de l'entreprise

NOTRE RESPONSABILITÉ D'AUJOURD'HUI POUR BÂTIR UN AVENIR DURABLE.

Voici les éléments clés qui, selon nous, sont essentiels à la réussite d'AGF à long terme :

Investissement durable

Avancement des pratiques d'investissement responsable et durable au sein des équipes de gestion de placements de nos sociétés respectives.

Talent, culture et EDI

Amélioration de l'expérience des employés en favorisant un engagement élevé, en faisant progresser les initiatives en matière de diversité, en offrant des pratiques équitables et inclusives, de même qu'en attirant et en encourageant les talents grâce à un soutien continu et à une planification réfléchie de la relève.

Exploitation et gouvernance durables

Gestion des risques et des occasions connexes à l'exploitation et à la gouvernance des sociétés d'AGF, ainsi qu'à notre engagement auprès des collectivités.

Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF

Le Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF, présidé par Judy Goldring, présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, formalise notre engagement envers les pratiques responsables et durables. Le Conseil fournit son soutien en matière d'encadrement, de mise en œuvre et de développement des politiques et des programmes, de même que de gestion des risques liés aux questions d'intérêt public et de durabilité de l'entreprise. Il s'agit notamment de traiter les enjeux d'importance pour AGF et ses parties prenantes, et qui sont susceptibles d'influer sur les activités, la stratégie, l'exploitation, les résultats et la réputation d'AGF.

Adhésions et engagements

30% Club
GROWTH THROUGH DIVERSITY

Climate Action 100+
Global Investors Driving Business Transition

CDP
DISCLOSURE INSIGHT ACTION

ENGAGEMENT CLIMATIQUE CANADA

Intentional Endowments Network

IFIC

IFRS Sustainability Alliance

Investor Network on CLIMATE RISK
a project of Ceres

PMAC
PORTFOLIO MANAGEMENT ASSOCIATION OF CANADA

PRI Principles for Responsible Investment

AIR
L'Association pour l'investissement responsable

TCFD

Signatory of:
STEWARDSHIP CODE

La Société de Gestion AGF Limitée est membre du 30 % Club et de l'IFRS Sustainability Alliance (anciennement SASB Alliance). Placements AGF Inc. est membre ou signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies, de CERES, de l'AIR, de CDP et de la Climate Action 100+. AGF International Advisors Company Limited est signataire du UK Stewardship Code (code de gérance du R.-U.).

Investissement durable

Nous estimons que la progression continue des pratiques d'investissement responsable au sein des équipes de gestion de placements de nos sociétés respectives contribuera à la réalisation de nos objectifs d'investissement.

Notre philosophie consiste à servir les objectifs de placement uniques de nos clients et à respecter l'obligation fiduciaire de chaque gestionnaire. Ainsi, nous encourageons nos équipes de gestion de placements à analyser les occasions et les risques financiers et non financiers d'un investissement et à déterminer les facteurs ESG qui sont ou qui pourraient devenir importants pour le rendement financier à long terme.

Nous croyons que le comportement responsable des entreprises à l'égard des facteurs ESG peut généralement avoir une incidence positive sur le rendement financier à long terme, puisque l'importance relative des facteurs ESG varie selon les secteurs, les régions et le temps – ainsi, chacune des équipes de gestion de placements appliquera des pratiques d'investissement responsable différentes. Par conséquent, les facteurs ESG peuvent être intégrés à divers degrés par chacune des équipes de gestion de placements, et ils auront donc une incidence variable (et potentiellement limitée) sur le rendement financier et les décisions de placement finales.

Les sociétés de Placements AGF ont mis en place des processus et fournissent des ressources pour aider les équipes de gestion de placements à réaliser les tâches suivantes :

- Intégration des enjeux ESG à leurs processus de gestion de placements.
- Formation des équipes de gestion de placements aux questions ESG.
- S'il y a lieu, élaboration de processus destinés à mesurer l'engagement des gestionnaires de portefeuille auprès d'entités émettrices sur les questions relatives à la durabilité.
- Rédaction et mise à jour des politiques d'investissement responsable, et mise au point de processus visant à surveiller l'observation de ces politiques.

AGF International Advisors Company Limited (« AGFIA ») a une fois de plus été admise en tant que signataire du UK Stewardship Code, reconnu pour établir des pratiques exemplaires en matière de gérance de l'investissement. Chaque année depuis 2021, AGFIA est acceptée à titre de signataire et s'engage pleinement à l'égard des 12 principes du Code, afin d'observer une plus grande transparence en ce qui concerne son approche de la gérance des investissements, de même que ses processus dans ce contexte, pour les clients et les investisseurs potentiels au R.-U.

Depuis 2015, **Placements AGF Inc.** est signataire des Principes pour l'investissement responsable.

AGF est membre de l'IFRS Sustainability Alliance, anciennement SASB Alliance.

Talent, culture et EDI

AGF CROIT QU'IL IMPORTE D'INVESTIR AUJOURD'HUI DANS SON PERSONNEL ET LES COLLECTIVITÉS.

Le fait de recueillir des points de vue différents, qui proviennent de personnes ayant des origines et des expériences diverses, est essentiel au succès à long terme d'AGF.

Nous sommes fiers d'avoir un plan pluriannuel pour accélérer les initiatives axées sur l'équité, la diversité et l'inclusion (« EDI ») à AGF, afin de continuer de promouvoir les fondements de notre culture d'entreprise et d'enrichir nos expériences collectives professionnelles et personnelles, tout en prenant des décisions d'entreprise judicieuses.

Nous restons fermement attachés à nos pratiques d'embauche et à notre culture à caractère inclusif, en veillant à ce que chacun puisse se joindre à notre équipe et contribuer à son succès. AGF est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. AGF a pour politique de recruter et de sélectionner des candidats uniquement en fonction de leurs compétences et de la pertinence de leurs antécédents professionnels connexes, en mettant l'accent sur la sélection de la personne la plus qualifiée pour le poste. AGF ne fait aucune discrimination à l'égard des candidats en raison de leur race, de leur couleur, de leur religion, de leur genre, de leur nationalité, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur handicap ou d'un autre statut ou encore d'une condition protégée par les lois applicables. Des mesures d'adaptation sont offertes sur demande dans tous les aspects de notre processus de recrutement et de sélection, de même qu'à tous nos employés dans le cadre de leur travail.

Comité EDI

Nous disposons d'un comité EDI solide composé d'employés de tous les niveaux de l'entreprise, et M. McCreadie, chef de la direction et chef des investissements d'AGF, en est le promoteur. Grâce à des démarches liées à la proximité, le comité est en mesure de développer et de créer une conscience organisationnelle et d'encourager des pratiques exemplaires vis-à-vis de l'EDI à AGF.

Le comité EDI d'AGF estime que le partage de récits d'expériences vécues est un outil puissant pour favoriser l'empathie.

En 2024, ce comité a organisé de nombreux événements éducatifs, dont des causeries en compagnie de :

- Alyssa Gray Tyghter – Mois de l'histoire des Noirs
- Keo Shibatani – Mois du patrimoine asiatique
- Diverses femmes à AGF – Journée internationale de la femme

En outre, le comité EDI offre à tous les employés un module de formation sur les préjugés inconscients.

Le Comité EDI s'engage à faire ce qui suit :

- Définir, recommander et promouvoir des programmes de formation et de sensibilisation afin d'affermir et de promouvoir une culture de tolérance et d'inclusion pour tous les employés.
- Définir, recommander et mettre en œuvre des stratégies ou des pratiques proactives qui favorisent un environnement de travail dans lequel les employés peuvent être eux-mêmes.
- Définir et recommander des politiques qui témoignent de l'engagement d'AGF à l'égard de l'EDI pour tous les employés.
- Définir, recommander et établir des processus de diligence raisonnable pour s'assurer que les partenaires clés et les relations d'affaires d'AGF s'alignent, dans la mesure du possible, sur nos objectifs en matière d'EDI.

Salaire équitable

Nous croyons en la philosophie du salaire viable – et nous nous engageons à offrir à nos employés un salaire de base concurrentiel supérieur au salaire viable.

Le Comité de ressources humaines et de rémunération AGF se compose de six membres indépendants du conseil d'administration d'AGF qui voient à la révision, à l'évaluation et à la supervision des programmes des ressources humaines, y compris en matière de rémunération des dirigeants. Chaque année, ce comité examine divers rapports sur la rémunération et fait appel à des consultants indépendants, s'il y a lieu, pour évaluer la compétitivité des composantes du programme de rémunération d'AGF. Le comité estime que le programme de rémunération d'AGF procure une rémunération juste et concurrentielle qui reflète une relation appropriée entre la rémunération et le rendement d'un cadre supérieur.

Éducation, formation et développement

AGF s'engage à sans cesse améliorer les compétences, les capacités et les connaissances de ses employés au moyen de formation en leadership et en relations interpersonnelles de même que technique. Cette formation permet à notre personnel de s'adapter aux changements importants auxquels AGF fera face à l'avenir.

Des cours permettant de développer des compétences personnelles et professionnelles communes à de nombreux parcours, ainsi que d'autres compétences spécialisées qui seront recherchées par AGF au fur et à mesure de sa croissance, ont été offerts. Aussi, nous reconnaissons que de nombreuses activités hors des salles de classe peuvent également s'avérer précieuses pour les employés ainsi que pour AGF. En donnant l'occasion de remplacer quelqu'un dans le cadre d'une rotation des postes, les employés acquièrent une base de compétences hors pair et une meilleure compréhension de la façon dont nous exerçons nos activités.

Par l'entremise de notre programme d'indemnité de formation et d'adhésions à des associations professionnelles, les employés d'AGF sont remboursés pour des frais de formation en lien avec leur rôle ou de perfectionnement professionnel encourus, ce qui a pour but d'appuyer leur croissance et leur développement personnels.

Formation – Durabilité

Des experts internes et externes offrent à nos professionnels de l'investissement des cours de formation qui visent à améliorer leur compréhension et leurs compétences. Par exemple, plusieurs membres de l'équipe de gestion de placements de Placements AGF ont obtenu la désignation FSA, *Fundamentals of Sustainability Accounting* (fondements des normes comptables de durabilité).

Des membres du conseil d'administration, du comité de haute direction et des cadres supérieurs d'AGF ont suivi des cours accrédités par des organismes tels que Competent Boards, CERES et PRI Academy. Nous continuons d'offrir des possibilités de perfectionnement aux employés afin de veiller à ce qu'ils soient formés dans ce domaine et relativement aux pratiques exemplaires.

Engagement des employés

AGF effectue un sondage annuel auprès de ses employés pour déterminer leur engagement et leur satisfaction à son égard.

D'après le sondage d'AGF mené en 2024 :

82 %

des employés sont satisfaits d'AGF en tant que lieu de travail.

87 %

des employés se sentent bien soutenus par leurs supérieurs.

91 %

des employés estiment que leurs supérieurs leur donnent l'autonomie nécessaire pour accomplir leur travail.

Santé et sécurité

La santé, la sécurité et le bien-être de nos employés constituent une priorité à AGF.

Il incombe au Comité de santé et de sécurité AGF de veiller à ce que tous les employés soient protégés, qu'il s'agisse de participer à une évacuation complète de l'immeuble lors des exercices annuels d'évacuation en cas d'incendie, de surveiller nos étages pour détecter des conditions dangereuses, de répondre à l'urgence médicale d'un employé ou de s'assurer que la totalité du personnel quitte l'immeuble en toute sécurité dans une situation d'urgence réelle.

Rémunération globale

AGF s'engage à soutenir le bien-être général de ses employés. Nous offrons un programme d'avantages sociaux souple qui permet aux employés de choisir parmi une gamme complète d'avantages uniques, y compris une couverture pour la santé mentale et une pour ceux qui ont des projets de famille. AGF comprend l'importance de la famille et s'engage à soutenir une culture axée sur celle-ci en offrant des programmes de rémunération complémentaire : des congés de maternité et parentaux.

Les employés ont aussi accès au Programme d'aide aux employés et aux familles AGF : un guichet unique offrant des conseils professionnels (psychologues ou psychiatres), de l'aide en matière d'orientation professionnelle, des services de naturopathie, ainsi qu'un soutien pour les questions financières, juridiques, familiales et de nutrition.

Les salariés bénéficient chaque année de six jours réservés à leur bien-être, à savoir des congés payés pour des raisons liées à des situations personnelles qui sont généralement non planifiées ou planifiées peu de temps avant qu'elles soient prises.

CIBC SQUARE

Le siège social d'AGF se situe à Toronto, dans le complexe CIBC SQUARE, au cœur du quartier financier.

Le CIBC SQUARE a obtenu la cote santé-sécurité WELL, la certification Platine de WiredScore, la certification LEED® Platine (noyau et enveloppe) et la certification Platine WELL – soit le premier immeuble triple platine de Toronto.

CIBC SQUARE est également un immeuble SmartScore Platine, l'une des premières propriétés canadiennes à recevoir cette désignation.

La certification reconnaît que CIBC SQUARE est un des environnements les plus intelligents et les plus engageants pour les travailleurs à l'échelle mondiale. Parmi les caractéristiques dignes de mention de CIBC SQUARE lui ayant valu cette désignation, mentionnons les capacités d'accès numériques et d'hébergement technologique, l'accès à des plans numériques des aires communes par l'entremise de l'application mobile de l'immeuble, et des politiques de cybersécurité complètes.

SmartScore, une certification internationalement reconnue pour les bâtiments intelligents, a été développée par WiredScore pour promouvoir la technologie de pointe dans l'immobilier. L'accréditation établit une norme mondiale pour les immeubles les plus intelligents du globe qui procurent des résultats exceptionnels à tous les utilisateurs grâce à la technologie numérique, qui vise à dépasser leurs attentes en évolution.

AGF est fière de commanditer un « hôtel pour abeilles » au CIBC SQUARE. Il s'agit d'une structure qui abrite des abeilles sauvages et qui soutient une riche biodiversité dans le centre-ville de Toronto. Dans le cadre de ce partenariat, les employés d'AGF peuvent participer à des ateliers sur les abeilles, au cours desquels ils établissent des liens avec leurs collègues, les autres locataires et la collectivité, tout en en apprenant davantage sur le monde des abeilles.

En 2024, les employés d'AGF ont participé à un atelier intitulé « de la ruche au pot de miel », pour découvrir l'art de l'extraction du miel, depuis la récolte des cadres jusqu'à l'extraction du miel des alvéoles.

AGF a également déménagé en 2024 son bureau de Vancouver dans de nouveaux bureaux modernes du Bentall Centre. L'espace offre la même expérience de travail intégrée au bureau et à la maison que celle offerte aux employés au CIBC SQUARE ainsi que dans les autres bureaux d'AGF, tout en soutenant les efforts de vente de notre équipe de distribution située sur la côte ouest.

Dépassement des normes

LEED® CANADA

WIRED™

WELL™

Exploitation et gouvernance durables

AGF croit qu'un cadre de gouvernance solide permet d'établir des responsabilités, des politiques et des pratiques claires pour gérer les risques et les occasions connexes à la durabilité.

Sous la direction du Conseil de la supervision en faveur de la responsabilité AGF ainsi que la supervision du comité de haute direction d'AGF et du conseil d'administration d'AGF, nous avons développé une culture axée sur la gestion active des risques et des occasions clés relativement à la durabilité de l'entreprise, et ce, en encourageant une discussion ouverte et une intégration prospective des processus et de la stratégie de gestion d'AGF.

Voici certains des éléments clés sur lesquels nous nous concentrons :

- Sécurité des données et protection des renseignements personnels;
- Éthique des affaires;
- Information transparente et conseils judicieux pour les clients;
- Gouvernance;
- Empreinte opérationnelle;
- Relations avec les collectivités.

Nous évaluons constamment l'efficacité de l'ensemble de nos pratiques de gouvernance et de suivi et aspirons à nous transformer pour nous assurer que ces pratiques sont conformes aux pratiques exemplaires et aux attentes du secteur. Le cadre de gouvernance d'AGF a pour but de veiller à ce que les facteurs de durabilité soient inclus dans la stratégie commerciale, la gestion des risques et les mesures de résultats.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

AGF exerce ses activités dans un secteur fortement réglementé et respecte toutes les lois et tous les règlements afférents à ses activités commerciales. Parmi les organismes de réglementation se trouvent des commissions de valeurs mobilières et des organismes de réglementation d'institutions financières dans les ressorts territoriaux respectifs où AGF exerce ses activités.

Pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise en vigueur à AGF :

- La composition de chacun des trois comités du conseil d'administration répond à des lignes directrices distinctes.
- Le conseil d'administration effectue un examen annuel de son rendement, de celui de chacun de ses comités et de chacun de ses membres.
- Chaque membre du conseil d'administration est tenu de détenir des actions de catégorie B sans droit de vote ou des unités d'actions différées AGF d'une valeur représentant au moins trois fois ses honoraires annuels. Les nouveaux membres du conseil d'administration disposent de cinq ans après leur nomination pour obtenir les actions ou les unités d'actions en question.
- Lors de chaque réunion du conseil d'administration et des comités du conseil d'administration, une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents.
- Un programme d'orientation et de formation est offert à tous les nouveaux membres du conseil d'administration. Un programme d'éducation permanente est également offert à tous les membres du conseil d'administration.
- Tous les membres du conseil d'administration, dirigeants et membres du personnel d'AGF doivent s'engager annuellement à respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF.

Code de conduite éthique

Tous les administrateurs, dirigeants, employés et contractants d'AGF et de ses filiales sont tenus de respecter le code de conduite et de déontologie d'AGF (le « Code ») qui édicte les normes auxquelles ils doivent se conformer dans leurs relations d'affaires. Il est extrêmement important d'observer les directives énoncées dans ce Code et toute violation de l'un ou l'autre de ces articles sera sanctionnée par un avertissement, une réévaluation des responsabilités, une suspension des fonctions ou un licenciement, avec ou sans préavis, selon les circonstances. Tous les administrateurs, dirigeants et employés d'AGF doivent indiquer qu'ils comprennent le Code, et s'engager à respecter celui-ci chaque année.

AGF a mis en place une politique de dénonciation qui procure un moyen de communication confidentiel et anonyme pour signaler toute préoccupation concernant des activités illégales, des irrégularités comptables et financières et des violations du Code. Cette politique s'applique à tous les employés, dirigeants, administrateurs et contractants d'AGF et permet d'effectuer des signalements de bonne foi sans crainte de représailles.

Alors que le Code établit une base commune de normes déontologiques, tous les employés, dirigeants, administrateurs et contractants d'AGF sont également tenus de respecter d'autres politiques connexes à l'échelle d'AGF et de s'y conformer.

Politiques à l'échelle d'AGF :

- Politique relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes
- Code de déontologie relatif aux opérations sur titres personnelles
- Politique sur la sécurité de l'information
- Politiques en matière de ressources humaines
- Politique en matière de divulgation
- Politique sur la gestion des documents
- Politique relative aux déclarations d'initiés, aux délits d'initiés et aux périodes d'interdiction d'effectuer des opérations
- Politique relative au marketing
- Politique sur la protection des renseignements personnels et politique relative aux droits individuels
- Politique et directives relatives aux médias sociaux
- Politique sur le signalement confidentiel (la dénonciation)
- Politique et procédures relatives à la lutte contre la fraude
- Politique sur la protection des renseignements personnels des employés

Renseignements personnels et cybersécurité

Renseignements personnels

AGF et ses filiales sont engagées à protéger les renseignements personnels qu'elles recueillent et conservent dans le cadre de leurs activités et à en assurer la confidentialité, en respectant les lois et les règlements applicables connexes à la protection des renseignements personnels et des données (collectivement, les « renseignements personnels ») dans les ressorts territoriaux où elles exercent leurs activités. AGF soutient la mise en place d'un processus solide de protection des renseignements personnels et estime que la gestion efficace du risque réglementaire en matière de protection des renseignements personnels et le respect des exigences législatives à cet égard constituent des éléments essentiels d'une pratique commerciale saine.

Les principes d'AGF sur la protection des renseignements personnels sont conçus pour protéger les renseignements personnels de nos clients et assurer que ces renseignements sont traités de manière responsable et éthique. Ces principes sont importants, car ils permettent d'affirmer que les renseignements personnels sont recueillis et utilisés dans le respect du droit à la protection de la vie privée de nos clients. Ils contribuent également à instaurer un climat de confiance entre nos clients et les sociétés qui recueillent ces renseignements. Dans le cadre de notre engagement envers la protection des renseignements personnels et du respect des droits individuels, AGF veille à ce que chaque personne ait un accès raisonnable à ses renseignements personnels, y compris dans un format portable. En outre, AGF s'engage à maintenir les renseignements personnels exacts et à jour et, le cas échéant, à les corriger ou à les supprimer de ses sources.

Dans le cadre de notre engagement envers nos clients, il incombe à chaque employé d'AGF d'assurer la confidentialité de tous les renseignements personnels auxquels il peut accéder. Chaque année, les employés signent la politique d'AGF sur la protection des renseignements personnels et suivent une formation obligatoire sur la confidentialité pour veiller à bien comprendre les obligations et les attentes en ce qui concerne les activités qu'ils mènent. En outre, les contrats conclus entre AGF et les fournisseurs de services tiers visent à assurer que ces derniers mettent en place des contrôles et des protections appropriés pour protéger les renseignements personnels que nous partageons avec eux.

Cybersécurité

Afin de gérer et de réduire le risque de menaces de cybersécurité pour AGF et ses clients, nous continuons d'offrir à tous nos employés une formation mensuelle sur la cybersécurité – d'ailleurs les mesures à prendre en cas d'incident et les campagnes de désinformation russe ont fait partie des sujets abordés en 2024.

Cette formation est continue pour que tous les employés comprennent les risques associés à la cybersécurité et la manière de protéger les données d'AGF ainsi que les renseignements personnels recueillis. En 2024, AGF a relancé son site intranet sur la cybersécurité, dont une section qui propose des conseils et des nouvelles en la matière, afin d'informer et de sensibiliser les employés à ce sujet ainsi qu'aux mesures à prendre en cas d'incident cybernétique – pour les aider à protéger AGF. Les employés suivent également une formation continue obligatoire sur la cybersécurité (p. ex. des simulations d'hameçonnage), car la protection des données est une priorité absolue.

Chaque trimestre, le conseil d'administration d'AGF et les cadres supérieurs d'AGF reçoivent un compte rendu des activités en lien avec la cybersécurité, qui comprend une mise à jour sur la situation actuelle relativement à la cybersécurité, un rapport d'avancement sur les projets connexes à celle-ci ainsi que les paramètres clés de rendement et de risque d'AGF. Le programme de cybersécurité d'AGF s'inscrit dans notre infrastructure de gestion des risques d'entreprise ainsi que des enjeux ESG.

Dans le but d'assumer notre part de la responsabilité commune, quant à la protection de nos ressources et de celles de nos clients, nous offrons à tous nos employés un programme de sensibilisation exhaustif à cet effet. Cette formation traite d'une gamme de sujets, dont les suivants :

- Piratage psychologique;
- Rançongiciels;
- Tactiques d'hameçonnage;
- Confidentialité des données;
- Sensibilisation à l'hypertrucage;
- Sécurité Internet;
- Protection des données.

Gestion des risques liés aux tiers

Nous sommes conscients que l'utilisation et la dépendance d'AGF à l'égard de tiers augmentent notre profil de risque, notamment à la lumière de l'évolution des menaces en matière de cybersécurité. Le programme de gestion des risques liés aux tiers d'AGF est axé sur la compréhension et la gestion des risques associés aux tiers, y compris les vendeurs et les fournisseurs, et à tous les autres services impartis.

Le programme est géré de manière centralisée et régit les rôles et les responsabilités tout au long du cycle de vie des relations avec les tiers; les évaluations annuelles des risques, du degré d'importance relative, de la technologie et des mesures de cybersécurité de chaque tiers; les directives de suivi et les rapports de gestion pour un aperçu détaillé des risques liés aux tiers dans l'ensemble d'AGF.

Notre programme confirme notre aptitude à respecter les obligations contractuelles, à observer les exigences réglementaires s'il y a lieu, à atténuer les risques associés aux relations avec les tiers et à créer un environnement de partenariat avec des tiers de confiance.

Redonner aux collectivités

Dans le cadre de l'engagement d'AGF en matière de responsabilité de l'entreprise, nous adoptons une approche dynamique quand il s'agit d'investir dans les collectivités où nous vivons et travaillons.

Quand il s'agit de redonner aux collectivités, AGF propose aux employés des initiatives de soutien financier et de bénévolat. Nous encourageons nos employés à participer à des activités de bénévolat auprès d'organismes de leurs choix et les employés bénéficient d'un jour de bénévolat rémunéré par an.

AGF participe depuis longtemps aux activités des collectivités et travaille avec des organismes qui appuient et respectent ses principes de base en matière de responsabilité sociale :

Diversité et inclusion

Nous employons des personnes aux origines, expériences et perspectives diverses. Nous favorisons le changement social.

Formation

Nous encourageons la formation continue et favorisons les occasions d'évolution, afin d'investir dans notre avenir.

Environnement

Nous sommes soucieux de notre empreinte écologique et veillons à promouvoir la durabilité dans l'optique de la protection de la planète.

ORGANISMES SOUTENUS PAR AGF

La Compagnie Canada

La Compagnie Canada s'efforce de protéger l'héritage de nos soldats et de mettre à profit leurs compétences et leur expérience uniques, afin d'améliorer notre nation. En sensibilisant et en aidant nos militaires à se prendre en charge, en les mettant en contact avec des chefs d'entreprise, La Compagnie Canada a une incidence positive sur l'avenir du Canada. Blake C. Goldring, président exécutif d'AGF, est président du conseil d'administration de La Compagnie Canada.

Chambre de commerce du Canada

AGF est membre de longue date de la Chambre de commerce du Canada, un organisme qui contribue à l'établissement d'entreprises appuyant les familles, les collectivités et le pays tout entier. La Chambre de commerce du Canada est chargée d'exercer une influence en ce qui concerne les politiques gouvernementales, en offrant aux entreprises les renseignements, les services et les liens dont celles-ci ont besoin pour prospérer. De plus, les membres bénéficient d'occasions de croissance et de réseautage avec des chambres de commerce locales, d'autres entreprises, des décideurs et des pairs de partout au Canada, et ce, dans tous les secteurs de l'économie et à tous les niveaux du gouvernement.

Indspire

Indspire est un organisme de bienfaisance national autochtone qui investit dans l'éducation des Autochtones, afin de favoriser leur réussite, de même que de leur offrir de l'aide financière, des ressources et un soutien de modèles de rôle. Il constitue le plus important organisme de financement axé sur l'éducation des Autochtones, mis à part le gouvernement fédéral. AGF a lancé, par l'entremise du programme *Bâtir un avenir meilleur* d'Indspire, le Fonds de bourses d'études AGF destiné à des étudiants autochtones – un investissement qui permet chaque année la création de quatre bourses d'études de 5 500 $, pour des étudiants autochtones s'inscrivant à un programme d'études commerciales, dans un collège, un cégep ou une université reconnus au Canada. Le gouvernement du Canada a versé une somme équivalente à nos bourses d'études afin de redoubler les efforts.

Junior Achievement

Junior Achievement (« JA ») est le plus grand organisme à but non lucratif au monde voué à l'éducation entrepreneuriale des jeunes. En partenariat avec JA du centre de l'Ontario, AGF soutient des programmes de littératie financière et délègue des employés d'AGF dans les salles de classe. Au cours des dernières années, un groupe d'employés d'AGF a participé au programme « Économie pour le succès » de JA, offert à des centaines d'étudiants des 7e et 8e années, dans le cadre d'une série d'activités d'exploration de carrières. JA met l'accent sur l'importance de continuer d'aller à l'école et examine en quoi cette décision aujourd'hui peut favoriser les rêves d'avenir et les choix de carrière.

Le Projet Prospérité

AGF est partenaire corporatif du Projet Prospérité, un organisme sans but lucratif fondé dans le but d'identifier et d'éliminer les obstacles et les préjugés systémiques qui entravent le progrès de la condition féminine dans l'économie et limitent les possibilités des femmes et du pays tout entier de gagner en prospérité.

Le Projet Prospérité se consacre à la création d'un monde dans lequel toutes les femmes peuvent s'épanouir et surmonter les préjugés et les obstacles qui entravent leur réussite. Nous promouvons l'équité entre les genres et la diversité sur le lieu de travail et nous reconnaissons la manière dont ces choses contribuent à la prospérité économique du Canada.

Judy Goldring, présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale d'AGF, et Cybele Negris, membre du conseil d'administration d'AGF, figurent parmi les visionnaires fondatrices du Projet Prospérité.

Trees for Life

Trees for Life fournit à des organismes de plantation d'arbres au Canada des outils, des ressources et des réseaux qui leur permettent de soutenir leurs initiatives existantes de plantation d'arbres, d'en mettre de nouvelles en œuvre et de sensibiliser les membres de leurs collectivités à la valeur des arbres. AGF est donatrice depuis 2019, contribuant à des projets qui ont permis de maximiser la plantation d'arbres en milieux urbains et d'embellir nos collectivités tout en soutenant la biodiversité locale. Les employés d'AGF ont aidé à planter plus de 1 000 arbres.

Centraide

AGF soutient depuis longtemps Centraide ainsi que le travail que cet organisme accomplit pour lutter contre la pauvreté locale et les défis qui y sont rattachés. AGF mène une campagne annuelle auprès de ses employés pour recueillir des fonds qui aideront Centraide à fournir une aide d'urgence à des organismes communautaires à travers le pays et à proposer des solutions innovantes pour un changement durable et un avenir meilleur.

Women in Asset Management

Le programme *Women in Asset Management* de l'Ivey Business School offre des cours ainsi que des stages rémunérés à de jeunes femmes, et est conçu pour aider à combler le fossé entre les genres en augmentant le nombre de femmes dans le domaine de la gestion des actifs au Canada.

Women in ETFs

Women in ETFs est le premier groupe en faveur des femmes dans l'industrie des fonds négociés en bourse. Fondé en janvier 2014, cet organisme sans but lucratif compte plus de 4 400 membres (femmes et hommes) qui travaillent dans de grands centres financiers aux É.-U., au Canada, en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, et vise à promouvoir les carrières de femmes, en mettant à profit les compétences et les ambitions de chacun.

100 Women in Finance

100 Women in Finance (« 100WF ») est un organisme qui cherche à renouveler le secteur financier au regard de la diversité et de l'équité entre les genres – en promouvant la pluralité de pensées, en améliorant la visibilité des femmes et en donnant à ces dernières les moyens de trouver leur voie personnelle vers le succès. L'objectif commun étant de faire progresser les carrières de femmes, AGF est fière d'être associée à 100WF et s'engage à fournir à ses employées des ressources, des occasions et des outils qui leur permettent de réaliser leur plein potentiel.

Données sur les employés[1,2]

	2024	2023	2022	2021	2020
Employés par région					
Canada	597	598	617	614	601
Reste du monde	18	16	16	17	17
Total	615	614	633	631	618
Employés par tranches d'âge					
Moins de 30 ans	81	72	65	64	72
De 30 à 50 ans	345	361	394	380	377
Plus de 50 ans	189	181	174	187	169
Permanents – Moins de 30 ans	73	66	59	57	67
Permanents – De 30 à 50 ans	342	361	393	380	375
Permanents – Plus de 50 ans	189	181	174	187	168
Temporaires – Moins de 30 ans	8	6	6	7	5
Temporaires – De 30 à 50 ans	3	0	1	0	2
Temporaires – Plus de 50 ans	0	0	0	0	1
Temps plein – Moins de 30 ans	81	71	65	62	72
Temps plein – De 30 à 50 ans	345	360	392	378	375
Temps plein – Plus de 50 ans	186	178	170	183	164
Temps partiel – Moins de 30 ans	0	1	0	2	0
Temps partiel – De 30 à 50 ans	0	1	2	2	2
Temps partiel – Plus de 50 ans	3	3	4	4	5
Employés selon le genre					
Depuis 2022, AGF divulgue le genre des employés autodéclarés. Se reporter à la section « EDI et autodéclarations ».					
Femmes				302	298
Hommes				329	320
Autres				–	–
Permanents – Femmes				300	296
Permanents – Hommes				324	314
Permanents – Autres				–	–
Temporaires – Femmes				2	2
Temporaires – Hommes				5	6
Temporaires – Autres				–	–
Temps plein – Femmes				297	292
Temps plein – Hommes				326	319
Temps plein – Autres				–	–
Temps partiel – Femmes				5	6
Temps partiel – Hommes				3	1
Temps partiel – Autres				–	–

[1] Toutes les données sont en date du 30 novembre.
[2] Depuis 2023, les données font abstraction des employés qui touchent des prestations d'invalidité à long terme.

	2024	2023	2022	2021	2020
Roulement de personnel					
Roulement de personnel volontaire – Travailleurs permanents	51	48	77	43	42
Roulement de personnel volontaire – Travailleurs permanents (%)	8,5 %	8,0 %	12,3 %	7,1 %	7,0 %
Roulement de personnel involontaire – Travailleurs permanents	30	41	19	12	25
Roulement de personnel involontaire – Travailleurs permanents (%)	5,0 %	6,8 %	3,1 %	2,0 %	4,2 %
Formation des employés					
Employés recevant des évaluations de rendement (%)	97,5 %	90,7 %[3]	–	–	–
Montant total versé aux employés aux fins de formation ($)	381 797	396 478	284 766	145 587	233 212
Comité de haute direction					
Comité de haute direction – Total	6	6	6	5	5
Comité de haute direction – Femmes	1	1	2[4]	1	1
Comité de haute direction – Hommes	5	5	4	4	4

EDI et autodéclarations

La majorité des employés d'AGF résident au Canada, surtout dans la province de l'Ontario. Conformément au *Code des droits de la personne de l'Ontario* (le « Code »), la collecte de données permettant d'identifier des personnes en fonction de leur race, de leur invalidité, de leur orientation sexuelle et de leur appartenance à d'autres groupes visés par le Code doit se faire sur les lieux visés par le Code, dans un but conforme au Code et conformément au cadre législatif canadien en matière de droits de la personne. Les moyens les moins intrusifs de collecte de données qui garantissent l'anonymat sont considérés comme des pratiques exemplaires, telles qu'un sondage de déclaration volontaire. Par conséquent, depuis 2022, AGF présente la ventilation des employés par race ou par genre, selon les réponses fournies par les employés dans le cadre d'un sondage de déclaration volontaire.

Autodéclaration du genre[5]	2024	2023	2022
Temps plein – Femmes	39,0 %	38,3 %	35,9 %
Temps plein – Hommes	40,0 %	38,3 %	33,9 %
Temps plein – Préfèrent ne pas répondre	3,1 %	3,4 %	3,0 %
Temps plein – N'ont pas divulgué	17,9 %	20,0 %	27,2 %
Cadres supérieurs (VP+) – Femmes	20,5 %	21,1 %	20,5 %
Cadres supérieurs (VP+) – Hommes	55,1 %	53,9 %	52,1 %
Cadres supérieurs (VP+) – Préfèrent ne pas répondre	1,3 %	1,3 %	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – N'ont pas divulgué	23,1 %	23,7 %	26,0 %

[3] En 2023, AGF a mis en place un nouveau cadre d'évaluation du rendement qui inclut les salariés actifs.
[4] Comprend les rôles intérimaires.
[5] Autodéclaration du genre : les options de réponse comprenaient : Hommes, Femmes, Non binaires, Transgenres, Personnes bispirituelles, Autres, Autodécrits, Préfèrent ne pas répondre, N'ont pas divulgué.

Autodéclaration de la race[6]	2024	2023	2022
Temps plein – Noirs	5,6 %	5,1 %	4,3 %
Temps plein – Asiatiques	29,7 %	27,9 %	24,6 %
Temps plein – Autochtones	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Temps plein – Latino-américains et hispaniques	1,0 %	0,8 %	0,3 %
Temps plein – Moyen-orientaux	1,1 %	1,2 %	1,2 %
Temps plein – Blancs	34,0 %	33,8 %	32 %
Temps plein – Deux races ou plus	3,9 %	3,9 %	3,5 %
Temps plein – Autres	1,5 %	1,6 %	1,6 %
Temps plein – Préfèrent ne pas répondre	5,2 %	5,6 %	5,3 %
Temps plein – N'ont pas divulgué	17,8 %	19,9 %	27,2 %
Cadres supérieurs (VP+) – Asiatiques	11,5 %	11,9 %	11,0 %
Cadres supérieurs (VP+) – Moyen-orientaux	1,3 %	1,3 %	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – Blancs	59,0 %	59,2 %	57,5 %
Cadres supérieurs (VP+) – Deux races ou plus	2,5 %	2,6 %	2,7 %
Cadres supérieurs (VP+) – Autres	1,3 %	–	–
Cadres supérieurs (VP+) – Préfèrent ne pas répondre	1,3 %	1,3 %	1,4 %
Cadres supérieurs (VP+) – N'ont pas divulgué	23,1 %	23,7 %	26,0 %

Conseil d'administration

Autodéclaration de la race[6]	2024	2023
Administrateurs – Noirs	11,1 %	12,5 %
Administrateurs – Blancs	77,8 %	75 %
Administrateurs – Deux races ou plus	11,1 %	12,5 %

Conseil d'administration	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre de membres	9	8	11	10	10
Membres de la haute direction	3	3	3	3	3
Membres indépendants	6	5	8	7	7
Membres – Femmes	4	3	4	4	4
Membres – Hommes	5	5	7	6	6
Membres – Autres	–	–	–	–	–
Membres – Plus de 70 ans	1	1	3	3	3
Membres – De 60 à 70 ans	4	3	3	2	2
Membres – Moins de 60 ans	4	4	5	5	5
Nombre moyen d'années au conseil d'administration	9,2	9,25	12,86	13,4	12,4
Membres indépendants	6	5	7	6	6
Indépendance – Conseil d'administration	67 %	63 %	63 %	60 %	60 %
Indépendance – Comité d'audit	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Indépendance – Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Indépendance – Comité de ressources humaines et de rémunération	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Taux d'assiduité moyen aux réunions du conseil d'administration	97 %	94 %[7]	99 %	98 %	99 %

[6] Autodéclaration de la race ou de l'ethnicité : les options de réponse comprenaient : Blancs, Asiatiques, Latino-américains ou hispaniques, Moyen-orientaux, Autochtones, Noirs, Autres, Deux races ou plus, Préfèrent ne pas répondre, N'ont pas divulgué.
[7] Un administrateur n'a pas été en mesure d'assister à certaines réunions pour des raisons personnelles.

Éthique et conformité

2024	2023	2022	2021	2020
Pourcentage et nombre d'employés agréés ayant fait l'objet d'une enquête, d'une plainte déposée par un consommateur, d'un litige civil privé ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement				
Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales d'exploitation[8] n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2024.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales d'exploitation n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2023.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales d'exploitation n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2022.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales d'exploitation n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2021.	Aucun employé agréé d'AGF ou de ses filiales d'exploitation n'a fait l'objet d'une enquête, d'une plainte, d'un litige civil ou d'autres procédures réglementaires connexes à l'investissement en 2020.
Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers à des clients nouveaux et existants[9]				
AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2024.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2023.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2022.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2021.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière à la suite de procédures judiciaires liées à la commercialisation et à la communication d'informations relatives aux produits financiers en 2020.
Incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à l'information et à l'étiquetage des produits et des services dans les documents de base – soit les documents exigés par les organismes de réglementation sur les valeurs mobilières dans le cadre de la distribution et de l'information continue : prospectus, RDRF, états financiers des fonds, notices annuelles, Aperçus des fonds[10]				
AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2024.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2023.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2022.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2021.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2020.
Incidents de non-conformité aux réglementations et aux codes volontaires relatifs à la communication commerciale, y compris la publicité, la promotion et le parrainage, par types de résultat[11]				
AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2024.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2023.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2022.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2021.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont signalé aucun incident important de non-conformité en 2020.
Montant total des pertes financières résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier[9]				
AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2024.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2023.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2022.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2021.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont subi aucune perte financière résultant de procédures judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, à l'antitrust, au comportement anticoncurrentiel, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou réglementations liées au secteur financier en 2020.
Plaintes fondées concernant des atteintes à la vie privée et des pertes de données de clients[12]				
AGF et ses filiales d'exploitation n'ont reçu aucune plainte importante en 2024.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont reçu aucune plainte importante en 2023.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont reçu aucune plainte importante en 2022.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont reçu aucune plainte importante en 2021.	AGF et ses filiales d'exploitation n'ont reçu aucune plainte importante en 2020.

[8] AGF et ses filiales d'exploitation sont Placements AGF Inc., AGF Investments America Inc., AGF Investments LLC, AGF International Advisors Company Limited, Cypress Capital Management Limited, Cypress Capital Management US Limited, Doherty & Associates Limited, Gestion de placements Highstreet, Kensington Capital Partners Limited et Kensington Capital Advisors Inc.

[9] Besoin d'une décision finale dans le cadre d'une procédure judiciaire.

[10] La non-conformité s'entend d'une inexactitude importante dans les documents de base qui obligerait AGF ou ses filiales à modifier les documents, à déposer de nouveaux documents auprès des organismes de réglementation et à remédier à la situation auprès des clients.

[11] La non-conformité s'entend d'une inexactitude importante qui obligerait AGF ou ses filiales à modifier les documents et à remédier à la situation auprès des clients. La communication commerciale comprend les documents de marketing, les communications de vente et la publicité, y compris le parrainage, qui sont régis par les règlements sur les pratiques commerciales des fonds communs de placement.

[12] Les plaintes fondées s'entendent des plaintes justifiées par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, par les commissions provinciales ou nationales de protection de la vie privée, par le Conseil européen de protection des données ou par tout autre organisme de réglementation en matière de protection de la vie privée.

Conseil d'administration

Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'AGF veille à la gérance de la Société, y compris à la supervision de la conduite des activités et des affaires d'AGF. Le conseil détient un mandat écrit, qui est révisé annuellement. Le conseil d'administration est chargé de réviser toute documentation afférente au plan stratégique et d'en discuter avec la direction au moins une fois par année. Le plan stratégique tient compte des risques et des occasions d'affaires d'AGF. Toute opération ayant une incidence considérable sur le plan stratégique et toute autre décision d'importance concernant le groupe de sociétés AGF est assujettie à l'approbation du conseil d'administration. Celui-ci évalue l'efficacité de ses comités en fonction des rapports que ceux-ci produisent. De plus, chaque membre du conseil d'administration répond annuellement à un questionnaire d'évaluation de l'efficacité des comités et du conseil d'administration, de même qu'à un questionnaire d'auto-évaluation, dont les résultats sont pris en considération lors de l'élection des membres du conseil d'administration et de la nomination des membres des comités du conseil d'administration, qui ont lieu chaque année. Le conseil d'administration nomme le chef de la direction et les autres membres de la haute direction.

Le conseil d'administration se réunit périodiquement avec les membres de la haute direction afin de prendre connaissance des rapports relatifs aux activités d'AGF et de les examiner. Le conseil d'administration s'attend à ce que ces rapports soient complets, exacts et opportuns. Le conseil d'administration doit approuver toute documentation importante destinée aux actionnaires. De plus, il doit réviser et approuver les rapports intermédiaires et annuels à l'intention des actionnaires, y compris les états financiers et les rapports de gestion.

Indépendance de la direction

Au 30 novembre 2024, le conseil d'administration d'AGF compte neuf membres, dont la majorité est indépendante de la direction. Les membres indépendants sont : Jane Buchan, Ian L. T. Clarke, Laura Dottori-Attanasio, Charles Guay, Cybele Negris et G. Wayne Squibb – ce dernier agit à titre de premier administrateur. Le premier administrateur, ou en son absence, le premier administrateur intérimaire, préside les réunions des membres indépendants pour assurer qu'une période est consacrée spécifiquement à la libre discussion sans que les membres de la haute direction soient présents. Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF, Judy G. Goldring, présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale d'AGF, et Kevin McCreadie, chef de la direction et chef des investissements d'AGF, ne sont pas des membres indépendants, car ils occupent ou ont déjà occupé des postes de direction à AGF. M. Goldring détient indirectement toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, qui possède 100 % des actions avec droit de vote d'AGF. M. Goldring et M^me^ Goldring sont les actionnaires indirects de Goldring Capital Corporation et ils ont signé une convention unanime des actionnaires.

Blake C. Goldring

Jane Buchan

Ian L. T. Clarke

Laura Dottori-Attanasio

Judy G. Goldring

Charles Guay

Kevin McCreadie

Cybele Negris

G. Wayne Squibb

Blake C. Goldring, C.M., O.ONT., M.S.M., C.D., CFA

Président exécutif du conseil, La Société de Gestion AGF Limitée

Blake C. Goldring s'est joint au conseil d'administration d'AGF en 2000. Il est président exécutif de La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF »).

En tant que président exécutif, M. Goldring fournit des conseils au chef de la direction quant à la définition de la mission, à la vision et à l'orientation stratégique d'AGF. Il conseille également le comité de haute direction d'AGF et joue un rôle clé pour ce qui est du soutien aux relations stratégiques d'AGF. Parallèlement, il dirige le conseil d'administration d'AGF dans l'exercice de ses responsabilités collectives de supervision de la gestion des activités et des affaires d'AGF.

Il s'est joint à AGF en 1987, et il a occupé plusieurs postes importants avant d'être nommé président en 1997, chef de la direction en 2000, puis chef de la direction et président du conseil en 2006.

Il siège à plusieurs conseils d'administration, y compris celui de l'Institut C.D. Howe et du Lawrence National Centre for Policy and Management. Il est également fondateur et président du conseil de La Compagnie Canada, un organisme sans but lucratif non partisan qui se consacre au soutien des membres des forces armées canadiennes, des anciens combattants et de leurs familles.

M. Goldring a obtenu de nombreuses distinctions – il est notamment membre de l'Ordre de l'Ontario et de l'Ordre du Canada. De plus, il a reçu un doctorat en lettres humaines de l'Université Victoria à l'Université de Toronto, ainsi que des doctorats honorifiques en droit de l'Université de Toronto et du Collège militaire royal.

M. Goldring est titulaire d'un B.A. spécialisé en économie de l'Université de Toronto et d'un MBA de l'INSEAD en France. Il est aussi membre de la Toronto Society of Financial Analysts, analyste financier agréé (CFA®) et membre (Fellow) de l'Institut des banquiers canadiens.

Jane Buchan, PH.D., CAIA (2017)
Chef de la direction, Martlet Asset Management LLC

Jane Buchan s'est jointe au conseil d'administration d'AGF en 2017. Elle est présidente du Comité de ressources humaines et de rémunération, et membre du Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise ainsi que du Comité d'audit.

Mme Buchan est chef de la direction de Martlet Asset Management, une société privée. Elle est présidente et administratrice pour le Standards Board of Alternative Investments. Auparavant, elle était chef de la direction de Pacific Alternative Asset Management Company (PAAMCO), qu'elle avait cofondée. L'actif géré de PAAMCO Prisma s'élevait à plus de 32 G$ quand Mme Buchan a pris sa retraite. Jane Buchan était aussi administratrice et coprésidente du conseil d'administration de la Chartered Alternative Investment Analyst Association, jusqu'en 2018. Elle a siégé au conseil de Globe Life Inc. (NYSE : GL) de 2005 à 2024.

Mme Buchan siège au conseil d'Immix Biopharma (Nasdaq : IMMX), de même qu'à celui d'une société privée. En plus d'avoir cofondé l'association 100 Women in Finance, Mme Buchan siège aux comités de placement, à titre d'administratrice et de présidente, du Reed College et de la Arnold & Mabel Beckman Foundation; et aux comités de placement, à titre d'administratrice et de membre, de l'Université de Californie et de la Irvine Foundation entre autres activités philanthropiques.

Mme Buchan est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'Université Yale, d'une maîtrise ainsi que d'un doctorat en économie de l'entreprise, spécialisé en finance de l'Université Harvard.

Ian L. T. Clarke, CA, FCA, IAS.A (2022)
Administrateur de sociétés

Ian L. T. Clarke s'est joint au conseil d'administration d'AGF en 2022. Il est président du Comité d'audit, et membre du Comité de ressources humaines et de rémunération.

Avant de prendre sa retraite en 2022, M. Clarke était directeur des finances et membre du conseil de l'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto (« GTAA »). Pendant son mandat à la GTAA, il a également été chargé des services de partenariats commerciaux et d'affaires, de même que des stratégies et analyses commerciales de l'organisme.

Avant de se joindre à la GTAA, il a occupé le poste de directeur des finances, développement des affaires, à Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (« MLSE ») pendant 26 ans. Au cours de sa carrière à MLSE, M. Clarke a été chargé des finances, de l'administration, des dépôts réglementaires, des négociations collectives, de même que de la restructuration d'obligations et de prêts. Il a aussi mené les activités de diligence raisonnable et de structuration fiscale dans le cadre de l'acquisition des Raptors de Toronto et du Centre Air Canada par le Maple Leaf Gardens Ltd. De plus, il a dirigé et négocié l'acquisition du Toronto FC, de même que le développement des projets BMO Field et Maple Leaf Square.

Il est membre du conseil du Comité olympique canadien et d'Altria Group Inc. Il siège également au conseil de First Capital REIT à titre de président du Comité d'audit et des risques.

M. Clarke a été membre des conseils de la Toronto Foundation et de l'hôpital St. Michael's. Par ailleurs, M. Clarke a dirigé dix missions bénévoles à La Nouvelle-Orléans, en Jamaïque et au Kenya, qui ont donné lieu à la construction de trois écoles et de 14 maisons, en plus de permettre de recueillir plus d'un million de dollars.

Il est comptable agréé (Fellow) et détient le titre d'administrateur de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Laura Dottori-Attanasio (2024)
Chef de la direction, Element Fleet Management

Laura Dottori-Attanasio s'est jointe au conseil d'administration d'AGF en 2024. Elle est membre du Comité d'audit ainsi que du Comité de ressources humaines et de rémunération.

Mme Dottori-Attanasio est chef de la direction d'Element Fleet Management (« Element »), le plus grand gestionnaire, non diversifié et coté en bourse, de parcs de véhicules au monde.

Avant de se joindre à Element, elle dirigeait la division de services bancaires aux particuliers et aux entreprises de l'une des plus importantes institutions financières au Canada. Auparavant, elle a supervisé les activités de gestion des risques de l'institution, à titre de chef de la gestion des risques, de même que les activités bancaires mondiales et le crédit lié à la salle des marchés, au sein de la division des marchés de capitaux.

Mme Dottori-Attanasio appuie activement divers organismes et siège actuellement au conseil de la Canadian Foundation for Physically Disabled Persons « A Seat at the Table », en plus de coprésider le comité chargé de la collecte de fonds de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada ainsi que celui de la nouvelle tour destinée à la chirurgie pour le Réseau universitaire de santé de l'hôpital Toronto Western.

Les efforts et le dévouement de Mme Dottori-Attanasio ont été reconnus par les distinctions suivantes : prix bénévole exceptionnelle de l'Association of Fundraising Professionals, prix King Clancy de la Canadian Foundation for Physically Disabled Persons, prix Top 100 parmi les femmes les plus influentes au Canada du Réseau des femmes exécutives (WXN) et prix chef de la direction de l'année du *Report on Business, The Globe and Mail*.

Mme Dottori-Attanasio est titulaire d'un baccalauréat en finance et en économie de l'Université Western et est parfaitement bilingue (anglais et français). En 2022, elle a reçu un doctorat honorifique en droit de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario.

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A (2007)
Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, La Société de Gestion AGF Limitée

Judy G. Goldring s'est jointe au conseil d'administration d'AGF en 2007. Elle est présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale d'AGF. À ce titre, elle supervise la mise en œuvre de plans stratégiques à l'appui des priorités commerciales de la Société, procure des conseils au chef de la direction sur la planification des affaires et guide les initiatives d'entreprise. De plus, elle favorise la responsabilisation unifiée ainsi que de plus grandes synergies entre les différents canaux de distribution de ventes d'AGF à l'échelle mondiale.

Elle s'occupe également des équipes des ressources humaines, de même que des activités liées aux clients privés d'AGF. Mme Goldring est membre du conseil d'administration des fonds communs de placement AGF, et membre du comité de haute direction d'AGF, où elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise.

Elle est présidente du conseil d'administration de l'Institut des fonds d'investissement du Canada. En plus de compter parmi les principaux collecteurs de fonds de la Campagne pour accélérer de 100 M$ de Percée DT1 (auparavant FRDJ), Mme Goldring est coprésidente de la campagne « Défier la gravité » de l'Université Victoria à l'Université de Toronto.

Mme Goldring est titulaire d'un B.A. en économie de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit (LL.B.) de l'Université Queen's. Elle est membre du Barreau du Haut-Canada, en plus d'être membre de l'Association du Barreau canadien depuis 1993.

En 2019, elle a reçu un doctorat honorifique en droit (LL.D.) de l'Université de Toronto; et en 2023, de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario. Elle a obtenu la certification ESG du Competent Boards.

Charles Guay (2017)
Président, SuccessFinder

Charles Guay s'est joint au conseil d'administration d'AGF en 2017. Il est président du Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise, et est membre du Comité de ressources humaines et de rémunération.

M. Guay est reconnu comme étant un dirigeant et un entrepreneur dans le secteur des affaires. Depuis 2018, il est président de SuccessFinder, chef de file en technologie spécialisée dans les RH qui fournit aux entreprises une plateforme puissante d'analyse prédictive des talents – pour évaluer et développer le leadership. Il est également fondateur et chef de la direction de CG&CO, un cabinet d'experts-conseils stratégiques et de mentorat pour cadres.

Il possède des antécédents solides répartis sur 25 ans dans le secteur des services financiers, où il a gravi rapidement les échelons de la hiérarchie et occupé des postes de direction. M. Guay a été président et chef de la direction de Standard Life Canada; président et chef de la direction de Manuvie Québec; vice-président directeur, Marchés institutionnels de Manuvie; et président et chef de la direction de Banque Nationale Investissements. Il a fait ses débuts à RBC Dominion valeurs mobilières, exerçant le rôle de conseiller en placements.

Il a siégé et siège encore à plusieurs conseils d'administration et comités consultatifs, dont ceux de Pomerleau, Cossette, Baril et SuccessFinder. Il participe activement à de nombreux organismes sans but lucratif, notamment Fondation du Collège Notre-Dame et PROCURE.

M. Guay est souvent invité comme conférencier à HEC Montréal, où il parle de leadership éthique. Il est lauréat de plusieurs prix, tels que le « Top 40 under 40 », le prix Arista de « Jeune cadre du Québec » et le prix Hermès de carrière de l'Université Laval, où il a fait ses études.

Il est titulaire d'un diplôme dans le domaine des affaires et de la finance de l'Université Laval. Il est parfaitement bilingue (anglais et français).

Kevin McCreadie, MBA, CFA (2018)
Chef de la direction et chef des investissements,
La Société de Gestion AGF Limitée

Kevin McCreadie s'est joint au conseil d'administration d'AGF en 2018. Il est chef de la direction et chef des investissements d'AGF.

À ce titre, il est chargé de superviser la mission, la vision et la direction stratégique d'AGF afin d'assurer la réussite de la Société dans son ensemble. Il dirige également le comité de haute direction d'AGF et assure la liaison avec le conseil d'administration d'AGF. En tant que chef des investissements, M. McCreadie assume la direction et le leadership des équipes de gestion de placements d'AGF et dirige l'ensemble des activités institutionnelles d'AGF.

M. McCreadie, qui œuvre dans le domaine de la gestion de placements depuis plus de 35 ans, possède une vaste expérience en matière de gestion de l'actif de détail et institutionnel, de même que de gestion directe de portefeuille, en plus de compter plus de dix ans d'expérience à titre de chef des investissements au sein de deux importantes sociétés de services financiers des É.-U.

Avant de se joindre à AGF, M. McCreadie a été président et chef des investissements de PNC Capital Advisors, LLC, une division de PNC Financial Services Group, l'une des plus grandes sociétés de services financiers diversifiés aux É.-U. Il était alors chargé de diriger les activités institutionnelles de l'entreprise et de s'occuper d'un actif géré de plus de 58 G$.

Il est titulaire d'un MBA en finance de la Wharton Graduate School of Business, en plus d'être analyste financier agréé (CFA®).

Cybele Negris, IAS.A, GCB.D (2022)
Chef de la direction et cofondatrice de Webnames.ca

Cybele Negris s'est jointe au conseil d'administration d'AGF en 2022. Elle est membre du Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise ainsi que du Comité de ressources humaines et de rémunération.

M^{me} Negris est chef de la direction d'une société du secteur des technologies, entrepreneure à succès, administratrice chevronnée, conférencière recherchée, mentore et chroniqueuse.

Elle est chef de la direction et cofondatrice de Webnames.ca, le premier fournisseur de service de registre « .ca » pour les entreprises situées au Canada, de même que de Webnames Corporate, chef de file en matière de gestion et de sécurité relativement aux portefeuilles de noms de domaines liés à des sociétés privées et à des organismes gouvernementaux.

M^{me} Negris siège aux conseils de plusieurs sociétés, organismes sans but lucratif et institutions de premier plan du Canada – dont la Monnaie royale canadienne – et met à profit ses compétences issues de sa vaste expérience en fait de commerce et de gouvernance. Elle a reçu quatre prix Top 100 parmi les femmes les plus influentes au Canada du Réseau des femmes exécutives (WXN). Elle a été nommée au palmarès des grandes femmes d'affaires canadiennes de *PROFIT W100*, neuf années consécutives. Elle a aussi été reconnue, à trois reprises, parmi les gens d'affaires les plus influents selon *Business In Vancouver: BC 500 Most Influential Business Leaders*, et elle a reçu le prix « Top 40 Under 40 ».

Depuis 2009, elle est vice-présidente de la table ronde permanente des petites entreprises de la C.-B., dont la présidente est la ministre d'Emploi, Développement économique et Innovation de la C.-B. Membre active du conseil d'administration de Science World, dont elle a déjà été vice-présidente, M^{me} Negris parraine l'événement annuel Girls & STEAM – y jouant un rôle déterminant quant à la déclaration annuelle, les six dernières années par le gouvernement de la C.-B., de semaine STEAM des femmes et des filles du 1er au 7 novembre. M^{me} Negris siège aussi au conseil de Telus Vancouver & Coastal Community Board. L'une des visionnaires fondatrices du Projet Prospérité, elle participe activement aux travaux visant à atténuer les effets disproportionnés de la COVID-19 sur les Canadiennes, et a coprésidé le programme de mentorat (2021-2024).

G. Wayne Squibb (2009)
Président et chef de la direction,
Realstar Group et premier administrateur, AGF

G. Wayne Squibb s'est joint au conseil d'administration d'AGF en 2009. Il en est premier administrateur depuis 2018. En outre, il est membre du Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise, du Comité d'audit ainsi que du Comité de ressources humaines et de rémunération.

M. Squibb a cofondé Realstar Group, dont il est chef de la direction depuis 1983. L'une des principales sociétés d'investissement et de gestion dans le secteur immobilier au Canada, Realstar Group investit stratégiquement dans les domaines de la location d'appartements, de l'hôtellerie ainsi que dans ceux des sports et du divertissement au Canada et au R.-U. La société détient les droits de franchise maîtresse des marques hôtelières Days Inn, Motel 6 et Studio 6 au Canada, et a déjà possédé et exploité la chaîne Delta Hotels and Resorts.

Depuis plusieurs années, M. Squibb est un citoyen engagé auprès de collectivités, et il est ou a été membre de conseils d'administration d'organismes sans but lucratif et de conseils de sociétés, dont : hôpital St. Michael's, Centre des sciences de la vie Sunnybrook, Université du Nouveau-Brunswick (gouverneur), College St. George's, Bishop Strachan School, Ballet national du Canada, Sony Centre for Performing Arts et Toronto Community Foundation.

M. Squibb est titulaire d'un B.A. et d'un doctorat honorifique en lettres de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités : le comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise, le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de rémunération. Les principales responsabilités correspondant au mandat de chacun des comités sont énoncées ci-après. Chaque président, qui est membre indépendant du conseil d'administration, est chargé de diriger les réunions du comité et de s'assurer que le comité exerce ses rôles et qu'il s'acquitte de ses responsabilités. Le président d'un comité est également chargé de faire un rapport au conseil d'administration sur les questions qui ont été traitées par le comité depuis la dernière réunion ordinaire du conseil d'administration. Chaque comité examine périodiquement son efficacité à exercer ses rôles et à s'acquitter de ses responsabilités et soumet un rapport au conseil d'administration sur cette question. Les comités peuvent convoquer des réunions sans que la direction soit présente, lorsque les comités le jugent nécessaire. Chaque président assure la liaison entre la direction et le conseil d'administration. Voici les comités du conseil d'administration au 30 novembre 2024 :

Comités	Membres	Principales responsabilités
Comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise	Charles Guay (président) Jane Buchan Cybele Negris G. Wayne Squibb	» Au moins une fois par année, examiner les chartes du conseil d'administration et des comités du conseil et faire part au conseil de ses recommandations visant à adopter ou à modifier les chartes en question. » Considérer le nombre de membres et la composition du conseil d'administration afin de favoriser l'efficacité du processus décisionnel et formuler des recommandations à l'intention du conseil sur les changements à apporter à la composition du conseil. » Trouver des membres potentiels pour le conseil d'administration, les évaluer et faire part au conseil de ses recommandations quant à la désignation de nouveaux membres. » Évaluer la contribution individuelle de chaque membre du conseil d'administration.
Comité d'audit	Ian L. T. Clarke (président) Jane Buchan Laura Dottori-Attanasio G. Wayne Squibb	» Superviser le processus de préparation de l'information financière. » Superviser les contrôles internes et les contrôles de présentation de l'information. » Superviser le rendement de la fonction de l'audit interne, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs internes concernant les contrôles internes. » Superviser le bien-fondé de la politique de conformité et réviser les rapports d'organismes de réglementation des valeurs mobilières. » S'occuper directement de la sélection des auditeurs externes, de leur rémunération et de leur reconduction et surveiller leur travail, y compris la résolution de différends entre la direction et les auditeurs externes. Ces derniers relèvent directement du comité.
Comité de ressources humaines et de rémunération	Jane Buchan (présidente) Ian L. T. Clarke Laura Dottori-Attanasio Charles Guay Cybele Negris G. Wayne Squibb	» Réviser, évaluer et superviser les programmes des ressources humaines, y compris les politiques de rémunération des dirigeants d'AGF, et surveiller l'efficacité globale de tels programmes pour l'atteinte des objectifs stratégiques d'AGF. » Réviser annuellement la rémunération et les objectifs de rendement du chef de la direction et des autres membres de la haute direction, la description du poste de chef de la direction, et les régimes de rémunération et programmes d'incitation au rendement. » Réviser les lignes directrices en matière d'actionnariat des dirigeants, la communication sur la rémunération des dirigeants, la planification de la relève, et superviser les pratiques d'AGF relativement à l'EDI. » Réviser la rémunération des administrateurs et les exigences en matière d'actionnariat des membres du conseil d'administration.

Conseil d'administration et membres de la haute direction

Conseil d'administration

Blake C. Goldring, C.M., O.ONT., M.S.M., C.D., CFA[1]
Jane Buchan, PH.D., CAIA[7]
Ian L. T. Clarke, CA, FCA, IAS.A[3]
Laura Dottori-Attanasio
Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Charles Guay[6]
Kevin McCreadie, MBA, CFA
Cybele Negris, IAS.A, GCB.D
G. Wayne Squibb[8]

Sociétés et fiducies de fonds communs de placement

John B. Newman[3, 4]
Louise Anne Morwick, CFA[2]
Paul Hogan[5]
Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Blake C. Goldring, C.M., O.ONT., M.S.M., C.D., CFA
Jamie Bowland

AGF International Advisors Company Limited

Blake C. Goldring, C.M., O.ONT., M.S.M., C.D., CFA
Michael C. Brady[3]
Brian Brennan
David M. Kennedy[2]
Richard McGrath

Membres de la haute direction

Blake C. Goldring, C.M., O.ONT., M.S.M., C.D., CFA
Président exécutif du conseil

Kevin McCreadie, MBA, CFA
Chef de la direction et chef des investissements

Judy G. Goldring, LL.B., LL.D., IAS.A
Présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale

Chris Jackson
Chef de l'exploitation

Ken Tsang, CFA, CPA, MBA
Chef des finances

Ash Lawrence, MBA
Chef de Partenaires Capital AGF

[1] Président exécutif du conseil de La Société de Gestion AGF Limitée
[2] Président(e) du conseil
[3] Président du comité d'audit
[4] Président du comité consultatif d'audit
[5] Président du comité indépendant de révision
[6] Président du comité des désignations et de la gouvernance d'entreprise d'AGF
[7] Présidente du comité de ressources humaines et de rémunération d'AGF
[8] Premier administrateur

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs portant sur La Société de Gestion AGF Limitée, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière prévue ainsi que sur sa situation financière. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés qui sont par nature prévisionnels et relatifs à des situations ou à des événements futurs, ou comprennent des termes comme « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « juger », « estimer », ou les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables ou des verbes employés au futur ou au conditionnel. De plus, tout énoncé portant sur la performance financière future (y compris les produits, le résultat ou les taux de croissance), les stratégies commerciales courantes ou les perspectives, le rendement des fonds et nos décisions futures possibles, est considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, dont la croissance prévue, les résultats d'exploitation, les perspectives commerciales, le rendement et les occasions d'affaires. Bien que nous considérions ces facteurs et hypothèses comme raisonnables selon les informations disponibles présentement, ils pourraient être erronés. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses à l'égard de notre exploitation, aux facteurs économiques et à l'industrie des services financiers en général. Ils ne garantissent pas les résultats futurs, et les événements et les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux présentés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs que nous avons faits en raison, notamment, de facteurs de risque importants, y compris la valeur de notre actif géré, le volume de ventes et de rachats de nos produits de placement, le rendement de nos fonds de placement ainsi que des gestionnaires et des conseillers de portefeuilles, les décisions des clients relatives à la répartition de l'actif, les produits à venir, les niveaux de frais adoptés par la concurrence pour les produits de gestion de placements et l'administration, les échelles de rémunération des courtiers adoptées par la concurrence et la rentabilité de nos activités de gestion de placements, ainsi que de facteurs liés à l'économie, à la politique et au marché en général en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux d'intérêt et de change, les marchés des actions mondiales et financiers, la concurrence, la fiscalité, l'évolution des règlements gouvernementaux, les procédures judiciaires ou réglementaires imprévues, les changements technologiques, la cybersécurité, les effets possibles d'une guerre ou d'activités terroristes, l'apparition d'une maladie ayant des répercussions sur l'économie à l'échelle locale, nationale ou internationale, les catastrophes naturelles et les perturbations touchant les infrastructures publiques, telles que les transports, les communications, l'alimentation en électricité ou en eau potable ou tout autre événement catastrophique et notre capacité de réaliser les opérations stratégiques et de mener à bien l'intégration d'acquisitions et de retenir le personnel clé. Nous tenons à souligner que la liste qui précède n'est pas exhaustive. Les lecteurs doivent examiner attentivement cette liste et d'autres facteurs et ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Nous ne sommes pas tenus de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres (et déclinons expressément pareille obligation), sauf si les lois applicables l'exigent expressément. Pour plus de détails sur les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats réels, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Faits saillants financiers

Trimestres clos les (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**31 mai 2024**	**29 févr. 2024**	**30 nov. 2023**	**31 août 2023**	**31 mai 2023**	**28 févr. 2023**
Actif géré et actifs donnant droit à des commissions[1]	**53 606 $**	49 702 $	47 844 $	45 012 $	42 180 $	42 259 $	41 204 $	41 928 $
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement	**5**	14	(112)	(125)	(224)	(151)	77	221
Total des produits nets[2]	**104,8**	102,0	97,0	103,0	78,3	84,0	95,8	80,1
Total des produits nets ajustés[2]	**105,8**	99,8	97,0	103,0	78,3	84,0	95,8	80,1
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration[3]	**70,2**	66,3	68,2	57,9	52,9	50,2	53,0	53,0
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés[2, 3]	**66,2**	59,6	60,0	53,5	50,7	50,3	51,9	52,8
RAIIA[2]	**36,9**	33,0	26,6	45,1	25,4	33,8	42,8	27,1
RAIIA ajusté[2]	**39,6**	40,2	37,0	49,5	27,6	33,7	43,9	27,3
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	**28,7**	20,3	18,1	30,5	16,8	23,0	30,3	17,6
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société[2]	**29,8**	24,5	23,6	33,7	18,5	22,9	31,2	17,8
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société								
De base	**0,45 $**	0,31 $	0,28 $	0,47 $	0,26 $	0,35 $	0,46 $	0,27 $
Dilué	**0,43**	0,30	0,27	0,46	0,25	0,34	0,45	0,26
Dilué ajusté[2]	**0,45**	0,37	0,35	0,51	0,28	0,34	0,46	0,27
Flux de trésorerie disponibles[2]	**21,4**	29,1	23,7	21,2	20,4	22,9	20,6	19,5
Dividende par action	**0,115**	0,115	0,115	0,110	0,110	0,110	0,110	0,100
Dette à long terme	**14,7**	44,9	79,9	39,8	5,8	5,8	19,7	29,6
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	**64 375 093**	64 414 440	64 611 582	64 648 897	64 572 595	65 018 132	65 365 263	64 869 861
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	**67 126 886**	66 518 278	66 607 960	66 455 243	66 598 358	67 013 139	67 270 375	66 861 361

[1] Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

[2] Le total des produits nets; les produits nets ajustés; les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés; le RAIIA; le RAIIA ajusté; le résultat net ajusté; le résultat dilué ajusté par action et les flux de trésorerie disponibles ne sont pas des mesures de résultat normalisées prescrites par les IFRS. Les descriptions de ces mesures non conformes aux IFRS, ainsi que d'autres, et les rapprochements avec les IFRS, s'il y a lieu, sont présentés dans le présent rapport de gestion. Certains montants comparatifs relativement aux flux de trésorerie disponibles ont fait l'objet d'un retraitement pour être conformes à la définition de flux de trésorerie disponibles. Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

[3] Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés font abstraction des charges de rémunération connexes au régime hérité d'incitation au rendement à long terme de Kensington Capital Partners Limited; des indemnités de cessation d'emploi et autres frais; et des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions.

Information trimestrielle et annuelle sélectionnée

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 30 nov. 2024	31 août 2024	30 nov. 2023	Exercices clos les 30 nov. 2024	30 nov. 2023
Actif géré à la clôture de la période					
Placements AGF					
Fonds communs de placement	**30 662 $**	28 104 $	24 459 $	**30 662 $**	24 459 $
FNB et CGD	**2 537**	2 128	1 465	**2 537**	1 465
Comptes distincts et comptes de sous-conseillers	**6 977**	6 430	6 774	**6 977**	6 774
Patrimoine Privé AGF	**8 567**	8 186	7 341	**8 567**	7 341
Partenaires Capital AGF	**2 752**	2 774	46	**2 752**	46
Total de l'actif géré	**51 495 $**	**47 622 $**	**40 085 $**	**51 495 $**	**40 085 $**
Actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF[1]	**2 111**	2 080	2 095	**2 111**	2 095
Actif géré total et actifs donnant droit à des commissions[1] à la clôture de la période	**53 606 $**	**49 702 $**	**42 180 $**	**53 606 $**	**42 180 $**
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement	**5 $**	14 $	(224) $	**(218) $**	(77) $
Ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail[2]	**14**	19	(194)	**(204)**	(41)
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets[3]	**83,6**	78,7	72,0	**318,4**	294,4
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés[3]	**66,2**	59,6	50,7	**239,3**	205,6
RAIIA ajusté[3]	**39,6**	40,2	27,6	**166,4**	132,5
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société[3]	**29,8**	24,5	18,5	**111,6**	90,3
Résultat dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de la Société[3]	**0,45**	0,37	0,28	**1,67**	1,34
Flux de trésorerie disponibles[3]	**21,4**	29,1	20,4	**95,4**	83,4
INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE					
RAIIA ajusté[3]					
RAIIA ajusté avant Partenaires Capital AGF	**27,2 $**	27,6 $	23,7 $	**109,5 $**	99,2 $
Partenaires Capital AGF[4, 5]	**12,4**	12,6	3,9	**56,9**	33,3
RAIIA ajusté	**39,6 $**	**40,2 $**	**27,6 $**	**166,4 $**	**132,5 $**
Résultat dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de la Société[3]					
Résultat dilué ajusté par action avant Partenaires Capital AGF	**0,31 $**	0,25 $	0,23 $	**1,08 $**	0,96 $
Partenaires Capital AGF[4]	**0,14**	0,12	0,05	**0,59**	0,38
Résultat dilué ajusté par action	**0,45 $**	**0,37 $**	**0,28 $**	**1,67 $**	**1,34 $**

[1] Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

[2] Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (de rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (de rachats) dépassant 5,0 M$ et investis dans nos fonds communs de placement.

[3] Voir la définition de frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets; de frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés; de RAIIA ajusté; de résultat net ajusté; de résultat dilué ajusté par action et de flux de trésorerie disponibles à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

[4] Partenaires Capital AGF s'entend de la quote-part du résultat des coentreprises, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence; des autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions constatés dans les états consolidés du résultat net; des placements à long terme, qui comprennent les ajustements de la juste valeur et les distributions relativement aux placements à long terme compris au poste « Ajustement de la juste valeur et revenus tirés de distributions » dans les états consolidés du résultat net; et de l'acquisition de Kensington Capital Parners Limited.

[5] Le RAIIA de Partenaires Capital AGF fait abstraction des charges indirectes.

Faits saillants stratégiques et financiers

Actif géré et ventes

Au 30 novembre 2024, l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions d'AGF se chiffraient à 53,6 G$, contre 49,7 G$ au 31 août 2024 et 42,2 G$ au 30 novembre 2023.

L'incertitude à l'égard des taux d'intérêt et les changements politiques aux É.-U. et dans d'autres pays pourraient attiser la volatilité et en fin de compte influer sur l'évolution des rendements des placements en 2025. Les marchés boursiers pourraient demeurer fébriles, même dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, jusqu'à ce que la trajectoire économique se précise. La volatilité continue et élevée sur les marchés des capitaux peut créer un risque de marché quant à la situation du capital et à la rentabilité d'AGF.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, AGF a enregistré des ventes nettes de fonds communs de placement de 5,0 M$, contre des ventes nettes de 14,0 M$ pour le trimestre clos le 31 août 2024 et des rachats nets de 224,0 M$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, les ventes nettes de fonds communs de placement de détail[1] s'élevaient à 14,0 M$, contre des ventes nettes de 19,0 M$ pour le trimestre clos le 31 août 2024 et des rachats nets de 194,0 M$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, les rachats nets de fonds communs de placement s'élevaient à 218,0 M$, contre des rachats nets de 77,0 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. Les rachats nets de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 204,0 M$ pour l'exercice 2024, contre des rachats nets de 41,0 M$ pour l'exercice 2023.

Rendement des placements

Au 30 novembre 2024, la moyenne centile des rendements bruts (avant déduction des frais) des fonds communs de placement AGF s'établissait à 48 % (72 % au 30 novembre 2023) pour l'exercice écoulé et à 41 % (47 % au 30 novembre 2023) pour les trois exercices antérieurs, le 1er percentile étant le meilleur rendement possible. Les rendements des placements sont demeurés solides, et ces bons résultats sont attribuables à des fonds provenant de toutes les catégories clés.

[1] Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (de rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (de rachats) dépassant 5,0 M$ et investis dans nos fonds communs de placement.

Faits saillants sur le plan des affaires

- AGF a annoncé la clôture de son investissement stratégique visant l'acquisition d'une participation majoritaire dans Kensington Capital Partners Limited (« KCPL »), l'une des sociétés d'investissement alternatif de premier plan au Canada, qui gère un actif de 2,6 G$. L'acquisition constitue l'un des impératifs stratégiques d'AGF, soit l'expansion de son volet d'activités d'investissement alternatif, Partenaires Capital AGF.
- AGF a également réalisé un investissement stratégique dans New Holland Capital, LLC (« NHC »), un gestionnaire de placements multistratégie établi à New York, qui gère un actif de plus de 6 G$US, et possède plus de 17 ans d'expérience, offrant aux investisseurs institutionnels des stratégies de placement à rendement absolu, dans tout l'éventail d'instruments axés sur les liquidités. Cette opération a permis d'élargir le secteur d'activités d'AGF spécialisé dans les investissements non traditionnels, Partenaires Capital AGF, et ce, grâce à l'ajout de stratégies axées sur le rendement absolu et de compétences spécialisées en matière de placements visant le crédit.
- AGF a nommé Laura Dottori-Attanasio au conseil d'administration d'AGF. M^{me} Dottori-Attanasio est une dirigeante renommée dans le milieu des affaires, qui possède une grande expertise dans le secteur financier, de même que des antécédents jalonnés de réussites dans différentes industries. Cette nomination permet d'enrichir davantage l'expérience et l'expertise collectives des membres indépendants du conseil d'administration d'AGF.
- Placements AGF Inc. a élargi sa gamme de FNB canadiens, par le lancement de l'option de série FNB, pour les FNB établis depuis longtemps, et dans des domaines clés pour les investisseurs, notamment les actifs alternatifs et les titres à revenu fixe à gestion dynamique. Ce lancement s'inscrivait dans l'engagement de Placements AGF Inc. à offrir aux investisseurs des options leur permettant d'accéder à diverses compétences, par l'entremise des instruments qu'ils préfèrent.
- AGF International Advisors Company Limited, une filiale d'AGF, a une fois de plus été admise en tant que signataire du UK Stewardship Code, qui établit des pratiques exemplaires en matière de gérance de l'investissement.

Faits saillants financiers – Exercice clos le 30 novembre 2024

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, le RAIIA ajusté s'élevait à 166,4 M$, contre 132,5 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, la marge du RAIIA ajusté s'établissait à 30,4 %, contre 28,1 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. La variation se résume comme suit :

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets s'élevaient à 318,4 M$, contre 294,4 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets sont directement liés au niveau de l'actif géré et sont fonction de la proportion de l'actif géré investi dans diverses stratégies (c.-à-d. fonds d'actions c. fonds de titres à revenu fixe) ainsi que des frais connexes. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés, en pourcentage de l'actif géré moyen, se chiffraient à 0,73 %, contre 0,74 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets ont augmenté d'un exercice à l'autre, en raison de la hausse de l'actif géré attribuable à la vigueur des marchés et à la modification de la composition de l'actif pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se chiffraient à 239,3 M$, contre 205,6 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. La hausse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés d'un exercice à l'autre s'explique par l'augmentation de la rémunération incitative compte tenu du rendement des placements et par la progression du résultat d'exploitation pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. En outre, la hausse comprend des placements stratégiques dans AGF pour soutenir son plan de croissance, dont Partenaires Capital AGF, ainsi que la plus-value résultant de la conjoncture.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, le RAIIA ajusté de Partenaires Capital AGF s'élevait à 56,9 M$, contre 33,3 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. L'augmentation du RAIIA ajusté de Partenaires Capital AGF est surtout attribuable à la hausse des ajustements de la juste valeur et des revenus tirés de distributions constatés et à la consolidation des résultats de KCPL. Les placements à long terme de Partenaires Capital AGF peuvent varier d'un exercice à l'autre et être influencés par les ajustements de la juste valeur, le calendrier des monétisations et les distributions en trésorerie.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, le résultat dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de la Société se chiffrait à 1,67 $, contre 1,34 $ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF a contribué à hauteur de 0,59 $, contre 0,38 $ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023.

Faits saillants financiers – Trimestre clos le 30 novembre 2024

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, le RAIIA ajusté s'élevait à 39,6 M$, contre 40,2 M$ pour le trimestre clos le 31 août 2024 et 27,6 M$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, la marge du RAIIA ajusté s'établissait à 27,8 %, contre 29,7 % pour le trimestre clos le 31 août 2024 et 25,0 % pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. La variation se résume comme suit :

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets s'élevaient à 83,6 M$, contre 78,7 M$ pour le trimestre clos le 31 août 2024 et 72,0 M$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets sont directement liés au niveau de l'actif géré et sont fonction de la proportion de l'actif géré investi dans diverses stratégies (c.-à-d. fonds d'actions c. fonds de titres à revenu fixe) ainsi que des frais connexes. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés, en pourcentage de l'actif géré moyen, se chiffraient à 0,72 %, contre 0,71 % pour le trimestre clos le 31 août 2024 et 0,74 % pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets ont augmenté d'un trimestre à l'autre, en raison de la vigueur des marchés et de la modification de la composition de l'actif pour le trimestre clos le 30 novembre 2024.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se chiffraient à 66,2 M$, contre 59,6 M$ pour le trimestre clos le 31 août 2024 et 50,7 M$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. La hausse des frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés en regard du trimestre clos le 30 novembre 2023 est attribuable à l'acquisition de KCPL, aux placements stratégiques dans AGF pour soutenir son plan de croissance, dont Partenaires Capital AGF, à l'augmentation de la rémunération incitative en raison du rendement supérieur des placements ainsi qu'à la plus-value résultant de la conjoncture.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, le RAIIA ajusté de Partenaires Capital AGF s'élevait à 12,4 M$, contre 12,6 M$ pour le trimestre clos le 31 août 2024 et 3,9 M$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. L'augmentation du RAIIA ajusté de Partenaires Capital AGF en regard du 30 novembre 2023 est surtout attribuable à la hausse des ajustements de la juste valeur et des revenus tirés de distributions constatés et à la consolidation des résultats de KCPL. Les placements à long terme de Partenaires Capital AGF peuvent varier d'un trimestre à l'autre et être influencés par les ajustements de la juste valeur, le calendrier des monétisations et les distributions en trésorerie.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, le résultat dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de la Société se chiffrait à 0,45 $, contre 0,37 $ pour le trimestre clos le 31 août 2024 et 0,28 $ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF a contribué à hauteur de 0,14 $, contre 0,12 $ pour le trimestre clos le 31 août 2024 et 0,05 $ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion en date du 21 janvier 2025 consiste en une analyse de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (« AGF » ou la « Société ») pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024 par rapport aux périodes correspondantes de 2023. Le présent rapport doit être lu de concert avec les états financiers consolidés de l'exercice clos le 30 novembre 2024. Les états financiers pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, y compris l'information comparative, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), sauf indication contraire. Les mentions d'IFRS s'entendent des normes IFRS de comptabilité mentionnées dans les états financiers consolidés.

AGF fait également appel à des mesures financières non conformes aux IFRS pour évaluer sa performance globale et pour faciliter la comparaison de ses résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Les détails et le calcul des mesures non conformes aux IFRS figurent dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens. Dans le présent rapport, les variations en pourcentage sont fondées sur des résultats arrondis à la décimale indiquée. Les résultats, sauf les données sur les actions, sont présentés en millions de dollars. Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. Dans le cadre de la présentation de ce rapport, les termes « nous », « notre », « nos » ou « la Société » désignent AGF et ses filiales.

Nos activités et notre stratégie

Fondée en 1957, AGF est une société indépendante de gestion de placements diversifiés à l'échelle mondiale. Nos sociétés offrent l'excellence en investissant sur les marchés publics et privés, dans le cadre de trois plateformes d'activités : Placements AGF, Partenaires Capital AGF et Patrimoine Privé AGF.

AGF apporte de la discipline selon une approche visant à incorporer des pratiques d'entreprise saines, responsables et durables. Le savoir-faire collectif d'AGF en matière de placement, qui repose sur ses compétences axées sur des activités fondamentales et quantitatives, de même que sur les placements non traditionnels, se transmet à l'échelle mondiale à une vaste clientèle, depuis les conseillers en placements et leurs clients, jusqu'aux particuliers bien nantis et aux investisseurs institutionnels comprenant des caisses de retraite, des programmes d'entreprise, des fonds souverains, des fonds de dotation et des fondations.

AGF, dont le siège social est situé à Toronto (Canada), a des bureaux et des équipes de service de l'exploitation et de service à la clientèle sur place en Amérique du Nord et en Europe. AGF offre ses produits et services à plus de 815 000 investisseurs. AGF est inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « AGF.B ».

Placements AGF

Placements AGF regroupe diverses filiales d'AGF qui gèrent une variété de solutions de placement et fournissent des conseils sur celles-ci pour des clients d'un peu partout dans le monde. L'équipe de placements utilise et intègre des compétences et des recherches en matière d'investissement quantitatif et fondamental dans l'ensemble des sociétés d'AGF. L'approche rigoureuse de Placements AGF, faisant appel à une vision mondiale et à un souci de gestion du risque, nous a permis de continuer à évoluer et à prospérer en tant que gestionnaire d'actifs diversifié. Nos équipes adhèrent à une culture de collaboration, fondée sur la conviction qu'une équipe axée sur les échanges favorise la compréhension d'un monde en réseau, alors que nous nous efforçons constamment d'atteindre les objectifs de placement et de procurer à la clientèle une expérience exceptionnelle.

Placements AGF offre une vaste gamme de stratégies d'actions, de titres à revenu fixe, de placements non traditionnels (ou alternatifs) et de multicatégories couvrant divers objectifs, qu'il s'agisse de l'accumulation de patrimoine, de la gestion du risque ou de solutions générant un revenu.

Placements AGF offre ses produits et services à une vaste clientèle, depuis les conseillers en placements et les investisseurs particuliers, jusqu'aux investisseurs institutionnels partout dans le monde, par l'entremise de comptes distincts, de fonds communs de placement, de fonds négociés en bourse (« FNB ») et de comptes à gestion distincte (« CGD »).

Patrimoine Privé AGF

Patrimoine Privé AGF désigne la plateforme axée sur les clients privés d'AGF – elle englobe les activités de Cypress Capital Management Ltd., de Doherty & Associates Ltd. et de Gestion de placements Highstreet. Elle propose des solutions d'investissement à des particuliers bien nantis, à des fonds de dotation et à des fondations sur les marchés clés du Canada.

Cypress Capital Management Ltd.

Acquise par AGF en juin 2004, Cypress Capital Management propose des services d'investissement de qualité à un coût raisonnable, et dans le véritable intérêt du client. La société est déterminée à appliquer une approche honnête et transparente relativement aux attentes en matière de rendement, de risques, de frais et de ses compétences en tant que gestionnaire de placements.

Doherty & Associates Ltd.

Acquise par AGF en janvier 2004, Doherty & Associates Ltd. est fondée sur le principe selon lequel ses clients constituent sa priorité dans tout ce qu'elle fait. Elle est guidée par sa philosophie visant à choisir « des sociétés intéressantes à un prix avantageux », qui est jumelée à un processus d'investissement rigoureux, et axée sur la croissance responsable de l'actif à long terme.

Gestion de placements Highstreet

Acquise par AGF en 2006, Gestion de placements Highstreet respecte rigoureusement ses principes fondamentaux d'excellence à l'égard de deux éléments – servir ses clients et gérer les placements.

Partenaires Capital AGF

Partenaires Capital AGF, la plateforme multiboutique d'activités d'AGF axée sur les actifs alternatifs, possède des compétences diversifiées en matière d'actifs privés et de stratégies non traditionnelles. Les clients bénéficient d'une expertise spécialisée en investissement, combinée au soutien organisationnel et à la foule de ressources d'AGF.

Kensington Capital Partners Limited

Kensington Capital Partners Limited (« KCPL »), fondée en 1996, est un gestionnaire canadien d'actifs alternatifs qui possède des bureaux à Toronto, à Calgary et à Vancouver. KCPL a pour mission d'appuyer des équipes de gestion compétentes afin de les aider à établir de grandes entreprises à succès, tout en créant des solutions d'investissement performantes pour les investisseurs. KCPL gère un actif de 2,6 G$, par l'entremise de plusieurs fonds actifs investissant dans du capital-risque, des actions de croissance et des rachats sur le marché intermédiaire. En mars 2024, AGF a mené à bien l'investissement stratégique visant à acquérir une participation de 51 % dans KCPL.

New Holland Capital, LLC

New Holland Capital, LLC (« NHC ») est un gestionnaire de placements multistratégies établi à New York, qui gère un actif de plus de 5,0 G$US. NHC compte plus de 17 années d'expérience et offre aux investisseurs institutionnels des stratégies de placement axées sur le rendement absolu, dans tout l'éventail d'instruments axés sur les liquidités. La société cherche à générer de l'alpha au moyen d'un large éventail de stratégies diversifiées, privilégiant les occasions liées à des domaines spécialisés et à des contraintes de capacité, souvent auprès de gestionnaires de portefeuilles émergents. En février 2024, conformément aux modalités de l'entente, AGF a fait un investissement stratégique dans NHC sous la forme d'un billet convertible en droit de participation de 24,99 % dans NHC. L'entente donne également à AGF la possibilité d'accroître subséquemment sa participation.

SAF Group

SAF Group (« SAF »), fondée en 2014, est l'un des principaux fournisseurs de capital alternatif au Canada. À ce jour, son engagement représente environ 4,0 G$ d'investissements dans le cadre de plus de 50 transactions. L'équipe de SAF gère des produits structurés de crédit ainsi que des placements en actions dans divers secteurs. Par voie d'une coentreprise, Placements AGF et SAF ont lancé AGF Private Credit Limited Partnership et Fiducie de crédit privé AGF SAF.

Durabilité de l'entreprise

Depuis 1957, AGF apporte davantage de stabilité dans le contexte de l'investissement. Et pour assurer sa stabilité et sa longévité, AGF continuera de se façonner selon son application de pratiques responsables et durables.

Notre cadre de responsabilité de l'entreprise vise à adopter des pratiques avant-gardistes liées aux facteurs clés de durabilité afin d'obtenir des résultats positifs à long terme pour toutes nos parties prenantes.

Voici les éléments clés qui, selon nous, sont essentiels à la réussite d'AGF à long terme :

Investissement durable – Avancement continu des pratiques d'investissement responsable et durable au sein des équipes de gestion de placements de nos sociétés respectives.

Talent, culture et EDI – Amélioration de l'expérience des employés en favorisant un engagement élevé, en faisant progresser les initiatives en matière de diversité, en offrant des pratiques équitables et inclusives, de même qu'en attirant et en encourageant les talents grâce à un soutien continu et à une planification réfléchie de la relève.

Exploitation et gouvernance durables – Gestion des risques et des occasions connexes à l'exploitation et à la gouvernance des sociétés d'AGF, ainsi qu'à la participation de ces dernières auprès des collectivités.

Dans le cadre de cet engagement, un projet pluriannuel est en cours afin d'améliorer les pratiques d'AGF en matière de durabilité :

- AGF a établi un ensemble exhaustif de paramètres qui feront l'objet d'un suivi à court, à moyen et à long termes.
- AGF améliore ses processus et sa gouvernance afin de gérer et d'effectuer le suivi des risques et des occasions liés à ces paramètres.
- En dernier lieu, AGF vise à rehausser sa communication en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») afin de fournir aux parties prenantes financières des renseignements plus utiles lors de prises de décision, tout en répondant aux exigences réglementaires croissantes.

Pour plus de détails sur la durabilité de l'entreprise à AGF, se reporter au rapport annuel ou visitez le site AGF.com.

Actif géré et actifs donnant droit à des commissions[1]

	Trimestres clos les					Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**31 mai 2024**	**29 févr. 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Actif géré de fonds communs de placement à l'ouverture de la période[1]	**28 104 $**	26 961 $	26 186 $	24 459 $	24 377 $	**24 459 $**	23 898 $
Ventes brutes	**993**	1 012	934	914	687	**3 853**	3 121
Rachats	**(988)**	(998)	(1 046)	(1 039)	(911)	**(4 071)**	(3 198)
Ventes nettes (rachats nets)	**5**	14	(112)	(125)	(224)	**(218)**	(77)
Plus-value des portefeuilles de fonds	**2 553 $**	1 129 $	887 $	1 852 $	306 $	**6 421 $**	638 $
Actif géré de fonds communs de placement à la clôture de la période[1]	**30 662 $**	28 104 $	26 961 $	26 186 $	24 459 $	**30 662 $**	24 459 $
Actif géré quotidien moyen de fonds communs de placement[1]	**29 173 $**	27 542 $	26 604 $	25 197 $	23 840 $	**27 129 $**	23 952 $
Actif géré de FNB et de CGD à la clôture de la période	**2 537**	2 128	1 800	1 676	1 465	**2 537**	1 465
Actif géré de comptes distincts et de comptes de sous-conseillers à la clôture de la période	**6 977 $**	6 430 $	6 313 $	7 162 $	6 774 $	**6 977 $**	6 774 $
Total de l'actif géré de Placements AGF	**40 176 $**	**36 662 $**	**35 074 $**	**35 024 $**	**32 698 $**	**40 176 $**	**32 698 $**
Actif géré de Patrimoine Privé AGF	**8 567 $**	8 186 $	8 026 $	7 836 $	7 341 $	**8 567 $**	7 341 $
Sous-total, abstraction faite de l'actif géré de Partenaires Capital AGF, à la clôture de la période	**48 743 $**	**44 848 $**	**43 100 $**	**42 860 $**	**40 039 $**	**48 743 $**	**40 039 $**
Actif géré de Partenaires Capital AGF[3]	**2 752 $**	2 774 $	2 663 $	48 $	46 $	**2 752 $**	46 $
Total de l'actif géré	**51 495 $**	**47 622 $**	**45 763 $**	**42 908 $**	**40 085 $**	**51 495 $**	**40 085 $**
Actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF[2]	**2 111 $**	2 080 $	2 081$ $	2 104 $	2 095 $	**2 111 $**	2 095 $
Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions[2] à la clôture de la période	**53 606 $**	**49 702 $**	**47 844 $**	**45 012 $**	**42 180 $**	**53 606 $**	**42 180 $**

[1] L'actif géré de fonds communs de placement comprend l'actif géré de fonds de détail, de fonds en gestion commune et des comptes institutionnels ayant investi dans des séries personnalisées offertes dans le cadre de fonds communs de placement.

[2] Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

[3] Comprend l'actif géré de KCPL depuis le deuxième trimestre de 2024.

Actif géré et actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF

	Trimestres clos les					Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**31 mai 2024**	**29 févr. 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Actif géré de Partenaires Capital AGF[1]	**2 752 $**	2 774 $	2 663 $	48 $	46 $	**2 752 $**	46 $
Actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF[2]	**2 111**	2 080	2 081	2 104	2 095	**2 111**	2 095
Total de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF[1, 2]	**4 863 $**	**4 854 $**	**4 744 $**	**2 152 $**	**2 141 $**	**4 863 $**	**2 141 $**

[1] Comprend l'actif géré de KCPL depuis le deuxième trimestre de 2024.

[2] Les actifs donnant droit à des commissions s'entendent des actifs dans lesquels AGF détient des intéressements et touche des commissions récurrentes, sans toutefois détenir une participation dans les sociétés assumant la gestion de tels actifs.

Variation de l'actif géré

Le total de l'actif géré, abstraction faite de l'actif géré et des actifs donnant droit à des commissions de Partenaires Capital AGF, s'établissait à 48,7 G$ au 30 novembre 2024, contre 40,0 G$ au 30 novembre 2023.

L'incertitude à l'égard des taux d'intérêt et les changements politiques aux É.-U. et dans d'autres pays pourraient attiser la volatilité et en fin de compte influer sur l'évolution des rendements des placements en 2025. Les marchés boursiers pourraient demeurer fébriles, même dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, jusqu'à ce que la trajectoire économique se précise. La volatilité continue et élevée sur les marchés des capitaux peut créer un risque de marché quant à la situation du capital et à la rentabilité d'AGF.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, les rachats nets de fonds communs de placement se chiffraient à 218,0 M$, contre des rachats nets de 77,0 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, abstraction faite des rentrées de fonds nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement[1], les rachats nets de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 204,0 M$, contre des rachats nets de 41,0 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023.

Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, les ventes nettes de fonds communs de placement se chiffraient à 5,0 M$, contre des rachats nets de 224,0 M$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023. Pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, abstraction faite des rentrées de fonds nettes de clients institutionnels ayant investi dans des fonds communs de placement[1], les ventes nettes de fonds communs de placement de détail se chiffraient à 14,0 M$, contre des rachats nets de 194,0 M$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023.

[1] Les ventes nettes (rachats nets) de fonds communs de placement de détail sont calculées à partir du montant net de ventes (de rachats) de fonds communs de placement moins le montant net des éléments institutionnels non récurrents de ventes (de rachats) dépassant 5,0 M$ et investis dans nos fonds communs de placement.

Résultats d'exploitation consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 30 nov. 2024	31 août 2024	30 nov. 2023	Exercices clos les 30 nov. 2024	30 nov. 2023
Produits					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	**120,2 $**	114,4 $	104,2 $	**459,7 $**	428,2 $
Commissions de suivi et frais de conseils en placement	**(36,6)**	(35,7)	(32,2)	**(141,3)**	(133,8)
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets[1]	**83,6**	78,7	72,0	**318,4**	294,4
Frais de souscription reportés	**1,3**	1,4	1,9	**6,6**	7,5
Produits de Partenaires Capital AGF[1]	**17,2**	20,7	3,9	**74,1**	33,3
Autres produits[1]	**2,7**	1,2	0,5	**7,8**	2,9
Total des produits nets[1]	**104,8 $**	102,0 $	78,3 $	**406,9 $**	338,1 $
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	**70,2**	66,3	52,9	**262,5**	209,0
Ajustement de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer	**(2,5)**	1,4	–	**(0,1)**	–
Ajustement de la juste valeur des passifs des options de vente	**0,2**	1,3	–	**2,8**	–
RAIIA[1]	**36,9 $**	**33,0 $**	**25,4 $**	**141,7 $**	**129,1 $**
Amortissement et décomptabilisation	**2,4**	2,4	2,3	**9,4**	9,1
Charges d'intérêts	**1,2**	1,8	1,0	**7,0**	5,0
Résultat net avant impôt	**33,3 $**	28,8 $	22,1 $	**125,3 $**	115,0 $
Charge d'impôt sur le résultat	**4,7**	8,0	5,3	**29,0**	27,3
Résultat net de la période	**28,6 $**	**20,8 $**	**16,8 $**	**96,3 $**	**87,7 $**
Résultat net					
Actionnaires de la Société	**28,7 $**	20,3 $	16,8 $	**97,6 $**	87,7 $
Participation ne donnant pas le contrôle	**(0,1)**	0,5	–	**(1,3)**	–
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
Résultat de base par action	**0,45 $**	0,31 $	0,26 $	**1,51 $**	1,35 $
Résultat dilué par action	**0,43 $**	0,30 $	0,25 $	**1,46 $**	1,30 $

[1] Voir les définitions de frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets; de produits de Partenaires Capital AGF; d'autres produits; de total des produits nets et de RAIIA à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Résultats d'exploitation consolidés ajustés

Les résultats d'exploitation ajustés présentés ci-après s'entendent des résultats, abstraction faite des éléments suivants :

- les primes de performance versées dans le cadre du régime hérité d'incitation au rendement à long terme (« RHIRLT ») de KCPL et les passifs de contrepartie éventuelle – pour plus de détails, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés;
- les charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions;
- les indemnités de cessation d'emploi et autres frais qui ne font pas partie du cours normal des activités d'AGF;
- les ajustements de la juste valeur des passifs connexes à l'acquisition, y compris la contrepartie éventuelle à payer et les passifs de l'obligation de vendre;
- les charges de rémunération hors trésorerie connexes au RHIRLT de KCPL, soit les passifs hors trésorerie financés par les primes de performance futures et les intéressements sur les placements réalisés par les fonds avant l'acquisition.

Pour plus de détails sur le rapprochement des soldes ajustés, se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Produits					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	**120,2 $**	114,4 $	104,2 $	**459,7 $**	428,2 $
Commissions de suivi et frais de conseils en placement	**(36,6)**	(35,7)	(32,2)	**(141,3)**	(133,8)
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets[1]	**83,6**	78,7	72,0	**318,4**	294,4
Frais de souscription reportés	**1,3**	1,4	1,9	**6,6**	7,5
Produits ajustés de Partenaires Capital AGF[1]	**18,2**	18,5	3,9	**72,9**	33,3
Autres produits[1]	**2,7**	1,2	0,5	**7,8**	2,9
Total des produits nets ajustés[1]	**105,8 $**	99,8 $	78,3 $	**405,7 $**	338,1 $
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés[1]	**66,2**	59,6	50,7	**239,3**	205,6
RAIIA ajusté[1]	**39,6 $**	**40,2 $**	**27,6 $**	**166,4 $**	**132,5 $**
Amortissement et décomptabilisation	**2,4**	2,4	2,3	**9,4**	9,1
Charges d'intérêts	**1,2**	1,8	1,0	**7,0**	5,0
Résultat net ajusté avant impôt	**36,0 $**	36,0 $	24,3 $	**150,0 $**	118,4 $
Charge ajustée d'impôt sur le résultat	**5,3**	10,0	5,8	**35,3**	28,1
Résultat net ajusté de la période	**30,7 $**	**26,0 $**	**18,5 $**	**114,7 $**	**90,3 $**
Résultat net ajusté					
Actionnaires de la Société	**29,8 $**	24,5 $	18,5 $	**111,6 $**	90,3 $
Participation ne donnant pas le contrôle	**0,9**	1,5	–	**3,1**	–
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
Résultat dilué ajusté par action	**0,45 $**	0,37 $	0,28 $	**1,67 $**	1,34 $
Résultat dilué ajusté par action	**0,45 $**	**0,37 $**	**0,28 $**	**1,67 $**	**1,34 $**

[1] Voir les définitions de frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets; de produits ajustés de Partenaires Capital AGF; d'autres produits; de total des produits nets; de frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés et de RAIIA ajusté à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Commentaire sur les résultats d'exploitation consolidés

Produits

Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets

Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets comprennent les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, et sont directement liés au niveau de l'actif géré, abstraction faite de l'actif géré de Partenaires Capital AGF. Ces frais sont fonction de la proportion de l'actif géré investi dans diverses stratégies (c.-à-d. fonds d'actions c. fonds de titres à revenu fixe) ainsi que des frais connexes et ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets se sont chiffrés à 83,6 M$ et à 318,4 M$, contre 72,0 M$ et 294,4 M$ pour les périodes correspondantes de 2023, soit des hausses de 11,6 M$ ou de 16,1 % et de 24,0 M$ ou de 8,2 %. Les hausses sont principalement attribuables aux fluctuations de l'actif géré moyen comptabilisé, contrebalancées en partie par la variation du taux de croissance des produits nets découlant de la composition de l'actif. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés en tant que pourcentage de l'actif géré moyen se sont chiffrés à 0,72 % et à 0,73 %, contre 0,74 % et 0,74 % pour les périodes correspondantes de 2023.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens, sauf les taux de croissance des produits)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets	**83,6 $**	78,7 $	72,0 $	**318,4 $**	294,4 $
Actif géré moyen[1]	**46 574**	43 952	39 226	**43 786**	39 536
Taux de croissance des produits nets, abstraction faite de Partenaires Capital AGF	**0,72 %**	**0,71 %**	**0,74 %**	**0,73 %**	**0,74 %**

[1] Voir la définition de l'actif géré moyen à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Frais de souscription reportés

Nous touchons des frais de souscription reportés (« FR ») au rachat de titres comportant des FR éventuels ou des FR modérés, pour lesquels nous avons financé les commissions de vente aux courtiers (avant le 1er juin 2022). Les FR se situent entre 1,5 % et 5,5 %, selon l'option de frais choisie, du prix de souscription initial des fonds, si les titres de fonds sont rachetés au cours des deux premières années, et diminuent jusqu'à néant après trois ou sept ans. Les produits tirés des FR fluctuent selon le niveau des rachats, l'âge de l'actif racheté et la part des rachats liés aux actifs comportant des FR. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, les produits tirés des FR se sont établis à 1,3 M$ et à 6,6 M$, contre 1,9 M$ et 7,5 M$ pour les périodes correspondantes de 2023. Du fait de l'élimination des FR le 1er juin 2022, les produits tirés des FR reculeront au fil de temps, à mesure que les actifs passeront du barème de FR à celui de frais de souscription initiaux.

Partenaires Capital AGF

Partenaires Capital AGF, la plateforme multiboutique d'activités d'AGF axée sur les actifs alternatifs, possède des compétences diversifiées en matière d'actifs privés et de stratégies non traditionnelles. Les résultats de Partenaires Capital AGF comprennent : produits liés aux frais de gestion, intéressements, primes de performance, autres accords donnant droit à des commissions et revenu tiré de placements stratégiques en lien avec la plateforme d'activités axée sur les actifs alternatifs.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Produits					
Frais de gestion et frais d'administration[1]	**7,5 $**	8,6 $	– $	**22,7 $**	– $
Résultat des gestionnaires, y compris les intéressements[2]	**0,5**	0,3	0,6	**0,9**	3,5
Primes de performance[3]	**0,5**	3,6	–	**4,1**	–
Revenu tiré des accords donnant droit à des commissions	**0,7**	0,7	0,8	**2,9**	3,2
Produits en lien avec les placements à long terme	**8,8**	7,5	2,5	**44,3**	26,6
Autres pertes de la participation privilégiée dans une société en commandite[4]	**(0,8)**	–	–	**(0,8)**	–
Produits de Partenaires Capital AGF	**17,2 $**	**20,7 $**	**3,9 $**	**74,1 $**	**33,3 $**
Moins					
Primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et contrepartie éventuelle à payer	**0,2**	(2,2)	–	**(2,0)**	–
Autres pertes de la participation privilégiée dans une société en commandite[4]	**0,8**	–	–	**0,8**	–
Produits ajustés de Partenaires Capital AGF	**18,2 $**	**18,5 $**	**3,9 $**	**72,9 $**	**33,3 $**

[1] Produits de KCPL.

[2] Quote-part du résultat des coentreprises en lien avec les gestionnaires de Partenaires Capital AGF et intéressements.

[3] Primes de performance de KCPL.

[4] Pertes en lien avec la participation privilégiée dans la société en commandite KCPL Legacy Asset LP, soit les actifs qui sont exclus de l'opération et qui ont une incidence de néant sur les résultats d'AGF pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

Le 8 mars 2024, AGF a mené à bien l'acquisition de KCPL, et les résultats financiers de KCPL sont consolidés et inclus dans ceux de Partenaires Capital AGF depuis cette même date. Pour plus de détails, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, en ce qui a trait à KCPL, AGF a comptabilisé des frais de gestion et frais d'administration de 7,5 M$ et de 22,7 M$, et des primes de performance de 0,5 M$ et de 4,1 M$. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, les produits ajustés de Partenaires Capital AGF s'établissaient à 18,2 M$ et à 72,9 M$.

Le résultat des gestionnaires d'AGF s'entend du résultat tiré de ses coentreprises, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les gestionnaires de fonds en phase de démarrage peuvent enregistrer des pertes jusqu'à ce que les fonds atteignent une taille suffisante. En outre, en enregistrant des rendements intéressants et durables sur ses placements, AGF touche sa part proportionnelle des intéressements ou des primes de performance. Ce résultat est constaté dans les états consolidés du résultat net au poste « Quote-part du résultat des coentreprises ». Pour plus de détails, se reporter à la note 6 des états financiers consolidés.

En outre, AGF touche des commissions continues par l'entremise d'accords donnant droit à des commissions avec Instar Group Inc. (« Instar ») et avec First Ascent Ventures. Pour plus de détails, se reporter à la note 7 des états financiers consolidés.

AGF participe également à titre d'investisseur dans les parts des fonds sous-jacents gérés par ses partenaires. En vertu des normes IFRS de comptabilité, les investissements détenus dans les fonds sous-jacents sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du fonds tient compte des intéressements à verser au gestionnaire, selon les rendements obtenus à ce jour. AGF peut également recevoir des distributions en trésorerie des fonds sous-jacents. Ces produits sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions » et ils fluctuent selon le montant du capital investi, la monétisation et les variations de la juste valeur. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 b) des états financiers consolidés.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a comptabilisé des produits en lien avec les placements à long terme de Partenaires Capital AGF de 8,8 M$ et de 44,3 M$, contre 2,5 M$ et 26,6 M$ pour les périodes correspondantes de 2023. L'augmentation est surtout attribuable à la hausse des ajustements à la juste valeur constatés dans les placements à long terme. Au 30 novembre 2024, la valeur comptable de l'investissement à long terme d'AGF dans Partenaires Capital AGF s'élevait à 321,2 M$, contre 255,0 M$ au 30 novembre 2023.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Capital engagé à la clôture de la période	**261,9 $**	261,9 $	235,9 $	**261,9 $**	235,9 $
Capital financé depuis le lancement	**242,1**	242,1	213,8	**242,1**	213,8
Solde du capital engagé[1]	**19,8 $**	**19,8 $**	**22,1 $**	**19,8 $**	**22,1 $**
Juste valeur de l'investissement	**321,2 $**	313,9 $	255,0 $	**321,2 $**	255,0 $

[1] Abstraction faite d'un engagement anticipé de 50,0 M$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

Autres produits

Les autres produits comprennent les ajustements évalués à la valeur de marché en lien avec les fonds communs de placement AGF détenus à titre de capitaux de lancement et les autres produits.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a comptabilisé des autres produits de 2,7 M$ et de 7,8 M$, contre 0,5 M$ et 2,9 M$ pour les périodes correspondantes de 2023. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a comptabilisé des gains de 1,2 M$ et de 3,0 M$ relativement aux ajustements de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF, contre une perte de 0,1 M$ et un gain de 0,3 M$ pour les périodes correspondantes de 2023; et des gains de 0,8 M$ et de 2,4 M$ relativement aux produits d'intérêt, contre des gains de 0,4 M$ et de 1,5 M$ pour les périodes correspondantes de 2023.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Ajustement de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	**1,2 $**	0,3 $	(0,1) $	**3,0 $**	0,3 $
Produits d'intérêts	**0,8**	0,6	0,4	**2,4**	1,5
Autres	**0,7**	0,3	0,2	**2,4**	1,1
Autres produits	**2,7 $**	1,2 $	0,5 $	**7,8 $**	2,9 $

Charges

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration se sont chiffrés à 70,2 M$ et à 262,5 M$, contre 52,9 M$ et 209,0 M$ pour les périodes correspondantes de 2023, soit des hausses de 17,3 M$ ou de 32,7 % et de 53,5 M$ ou de 25,6 %. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, KCPL a contribué aux frais de vente, frais généraux et frais d'administration à hauteur de 7,7 M$ et de 29,4 M$, qui comprend les charges de rémunération connexes au RHIRLT de KCPL de 2,0 M$ et de 13,4 M$, respectivement. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, abstraction faite des charges de rémunération connexes au RHIRLT de KPCL, des indemnités de cessation d'emploi et autres charges, et des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions, les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se sont chiffrés à 66,2 M$ et à 239,3 M$, contre 50,7 M$ et 205,6 M$ pour les périodes correspondantes de 2023, soit des hausses de 15,5 M$ ou de 30,6 % et de 33,7 M$ ou de 16,4 %.

	Trimestre clos le	**Exercice clos le**
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2024**
Augmentation des charges de rémunération fondée sur le rendement	7,6 $	16,0 $
Augmentation des charges de rémunération non fondée sur le rendement	3,7	9,1
Augmentation des charges de rémunération fondée sur des actions	1,1	1,4
Augmentation des charges non liées à la rémunération	3,1	7,2
Variation des frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés	**15,5 $**	**33,7 $**
Diminution des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	(2,1)	2,5
Augmentation des indemnités de cessation d'emploi et autres charges	1,9	3,9
Augmentation des charges liées au RHIRLT	2,0	13,4
Variation des frais de vente, frais généraux et frais d'administration	**17,3 $**	**53,5 $**

Les variations au sein des postes de charges entre les trimestres et les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 se résument comme suit :

- Les charges de rémunération fondée sur le rendement ont augmenté de 7,6 M$ et de 16,0 M$ vu la consolidation des charges de rémunération fondée sur le rendement de KCPL, l'amélioration du rendement et les ajustements de la rémunération pour s'aligner sur le marché.
- Les charges de rémunération non fondée sur le rendement ont augmenté de 3,7 M$ et de 9,1 M$, surtout du fait de la consolidation des charges de rémunération non fondée sur le rendement de KCPL.
- Les charges de rémunération fondée sur des actions ont augmenté de 1,1 M$ et de 1,4 M$. La juste valeur des unités d'actions à participation restreinte (« UAPR ») et des unités d'actions différées (« UAD ») non couvertes réglées en trésorerie variera en fonction des hausses ou des baisses du cours de l'action AGF.B. AGF gère son exposition aux variations de la juste valeur de ses UAD acquises au moyen d'un swap sur rendement total (« SRT »). Pour plus de détails, se reporter à la note 19 a) des états financiers consolidés. Au 30 novembre 2024, 19,6 % des paiements réglés en trésorerie des UAPR et des UAD acquises étaient non couverts.
- Les charges non liées à la rémunération ont augmenté de 3,1 M$ et de 7,2 M$, surtout du fait de la consolidation des charges non liées à la rémunération de KCPL.
- Les charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions ont diminué de 2,1 M$ et augmenté de 2,5 M$. Ces charges correspondent aux coûts engagés par AGF dans le cadre de la réalisation de son objectif stratégique de déploiement de capitaux et d'expansion de la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF.
- Les indemnités de cessation d'emploi et autres charges ont augmenté de 1,9 M$ et de 3,9 M$. Les autres charges correspondent aux coûts engagés dans le cadre de la mise en œuvre de frais d'administration annuels fixes.
- KCPL a mis en place un RHIRLT en vertu duquel certains employés touchent une partie, qui est payée ultérieurement, des intéressements et des primes de performance en lien avec des placements réalisés avant l'acquisition. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a comptabilisé des charges liées au RHIRLT de 2,0 M$ et de 13,4 M$. Pour plus de détails, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Ajustements de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer et passifs des options de vente

Cette catégorie représente les ajustements de la juste valeur comptabilisés de la contrepartie éventuelle à payer et les passifs des options de vente. Les ajustements de la juste valeur sont déterminés selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ainsi que selon celle des probabilités pondérées; toutes deux reposent sur des données importantes non observables.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, les ajustements de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer ont reculé de 2,5 M$ et de 0,1 M$, et ceux des passifs des options de vente ont augmenté de 0,2 M$ et de 2,8 M$. Pour plus de détails, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés.

Amortissement et charges d'intérêts

Cette catégorie comprend l'amortissement des contrats de gestion, les autres immobilisations incorporelles, l'actif au titre du droit d'utilisation, les immobilisations corporelles et les logiciels ainsi que les charges d'intérêts.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, la dotation aux amortissements a augmenté de 0,1 M$ et de 0,3 M$ en regard des périodes correspondantes de 2023, après l'acquisition de KCPL.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, les charges d'intérêts ont augmenté de 0,2 M$ et de 2,0 M$ par rapport à celles des périodes correspondantes de 2023, compte tenu de la hausse de l'encours de la dette à long terme.

Charge d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, la charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 4,7 M$ et à 29,0 M$, contre 5,3 M$ et 27,3 M$ pour les périodes correspondantes de 2023.

Le taux d'imposition effectif pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 a été de 23,1 % (23,8 % pour l'exercice clos le 30 novembre 2023). Les principaux éléments influant sur le taux d'imposition effectif de la période sont les profits tirés de placements soumis à divers taux d'imposition, les différences temporaires à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été constaté, les charges non déductibles et les rajustements d'impôt d'exercices antérieurs.

Le budget de 2024 comporte une augmentation du taux d'inclusion des gains en capital d'une demie aux deux tiers pour les sociétés et les fiducies, et d'une demie aux deux tiers sur la portion des gains en capital réalisés au cours d'une année excédant 250 000 $ pour les particuliers, pour les gains en capital réalisés à compter du 25 juin 2024.

Au 30 novembre 2024, cette modification proposée n'était toujours pas adoptée. Si celle-ci est adoptée, AGF estime qu'elle occasionnera une hausse d'environ 5 M$ des passifs d'impôt différé en raison du taux d'inclusion plus élevé appliqué aux gains en capital latents des placements au 30 novembre 2024.

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, l'incidence des éléments des produits et des charges mentionnés précédemment s'est traduite par un résultat net attribuable aux actionnaires de la Société de 28,7 M$ et de 97,6 M$, contre 16,8 M$ et 87,7 M$ pour les périodes correspondantes de 2023. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, abstraction faite des primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et de la contrepartie éventuelle à payer, des charges de rémunération connexes au RHIRLT de KCPL, des indemnités de cessation d'emploi et autres charges, des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions, et des ajustements de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer et des passifs des options de vente, le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société s'est établi à 29,8 M$ et à 111,6 M$, contre 18,5 M$ et 90,3 M$ pour les périodes correspondantes de 2023.

Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, le résultat dilué par action attribuable aux actionnaires de la Société s'est établi à 0,43 $ et à 1,46 $, contre 0,25 $ et de 1,30 $ pour les périodes correspondantes de 2023. Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, abstraction faite des primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et de la contrepartie éventuelle à payer, des charges de rémunération connexes au RHIRLT de KCPL, des indemnités de cessation d'emploi et autres charges, des charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions, et des ajustements de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer et des passifs des options de vente, le résultat dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de la Société s'est chiffré à 0,45 $ et à 1,67 $, contre un résultat par action de 0,28 $ et de 1,34 $ pour les périodes correspondantes de 2023.

Situation de trésorerie et sources de financement

Au 30 novembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 53,0 M$ (50,5 M$ au 30 novembre 2023). Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, les flux de trésorerie disponibles (se reporter à la définition dans la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion) ont atteint 21,4 M$ et 95,4 M$, contre 20,4 M$ et 83,4 M$ pour les périodes correspondantes de 2023. Nous avons généré 2,5 M$ de trésorerie (utilisé 8,2 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en millions de dollars canadiens)	**2024**	**2023**
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net	**114,6 $**	87,2 $
Acquisition de KCPL, déduction faite de la trésorerie acquise	**(40,9)**	–
Rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et achat d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel	**(10,7)**	(13,4)
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	**7,8**	6,5
Dividendes versés	**(28,9)**	(27,3)
Émission (remboursement) de la dette à long terme	**9,0**	(16,0)
Intérêts versés	**(4,4)**	(2,1)
Paiements des loyers	**(6,1)**	(5,6)
Achat de placements à long terme, montant net	**(28,3)**	(32,5)
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions	**(2,2)**	(3,4)
Remboursement (achat) de placements à court terme, y compris des capitaux de lancement, montant net	**5,8**	(1,1)
Achats d'un billet convertible à recevoir	**(12,6)**	–
Autres	**(0,6)**	(0,5)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**2,5 $**	**(8,2) $**

Au 30 novembre 2024, l'encours de la dette à long terme était de 15,0 M$ (6,0 M$ au 30 novembre 2023). Au 30 novembre 2024, un montant de 135,0 M$ était inutilisé sur la facilité de crédit renouvelable et le crédit de sécurité, qui pourra être utilisé pour répondre à des besoins futurs d'exploitation et d'investissement. AGF a utilisé la facilité de crédit pour financer l'acquisition de KCPL ainsi que l'achat de placements à long terme et d'un billet convertible à recevoir.

Au 30 novembre 2024, AGF a constaté un actif au titre du droit d'utilisation de 68,0 M$ et une obligation locative de 81,2 M$ dans les états consolidés de la situation financière. Au 30 novembre 2024, AGF avait investi 242,1 M$ (213,8 M$ au 30 novembre 2023) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF et 19,8 M$ (22,1 M$ au 30 novembre 2023) de capital restaient à être investis. De plus, AGF a annoncé un engagement anticipé de 50,0 M$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar. En outre, AGF s'est engagée à prêter jusqu'à 15,0 M$US à NHC par le biais d'un accord de billet convertible dont la date d'échéance est le 9 février 2032. Au 30 novembre 2024, AGF avait versé 9,0 M$US, et 6,0 M$US étaient disponibles aux fins de prélèvements futurs.

AGF prévoit que les soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, combinés à la facilité de crédit disponible, lui permettront, à court terme, de réaliser son plan d'entreprise, de financer ses engagements liés à la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF, de satisfaire aux exigences réglementaires et fiscales, de s'acquitter des engagements en matière de service de la dette et de verser des dividendes trimestriels. Nous continuons à suivre de près notre plan de capital ainsi que les effets connexes de la volatilité actuelle du marché, et nous réévaluerons et ajusterons notre utilisation du capital en fonction des besoins. Pour plus de détails, se reporter à la section « Risque de marché » du présent rapport de gestion.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles d'AGF au 30 novembre 2024 sont résumées ci-après. Se reporter également aux notes 9, 13 et 31 des états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)	Total	2025	2026	2027	2028	2029	Par la suite
Contrats de location[1]	76,4 $	6,4 $	6,4 $	6,6 $	6,5 $	6,5 $	44,0 $
Dette à long terme	14,7	14,7	–	–	–	–	–
Engagements en matière de service	101,2	28,0	22,6	15,3	6,1	4,4	24,8
Total des obligations contractuelles	192,3 $	49,1 $	29,0 $	21,9 $	12,6 $	10,9 $	68,8 $

[1] Les contrats de location comprennent les paiements contractuels restants relatifs aux locaux pour bureaux et au matériel de bureau utilisés dans le cours normal des activités.

En plus des obligations contractuelles mentionnées précédemment, les obligations suivantes sont fonction du volume d'activités et d'autres facteurs :

- Nous payons les commissions de suivi aux conseillers en placements en fonction de l'actif géré de leurs clients respectifs. Cette obligation varie selon le rendement des fonds, les ventes et les rachats effectués. Pour 2024, nous avons versé des commissions de suivi totalisant 140,8 M$ (133,5 M$ pour 2023).
- Au 30 novembre 2024, AGF avait investi 242,1 M$ (213,8 M$ au 30 novembre 2023) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF et 19,8 M$ (22,1 M$ au 30 novembre 2023) de capital restaient à être investis. En outre, AGF a un engagement anticipé de 50,0 M$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.
- AGF s'est engagée à prêter jusqu'à 15,0 M$US à NHC par le biais d'un accord de billet convertible dont la date d'échéance est le 9 février 2032. Au 30 novembre 2024, l'engagement restant se chiffrait à 6,0 M$US.

Transactions intragroupe et transactions entre parties liées

En vertu des normes IFRS de comptabilité, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. est réputée, aux fins des IFRS, être liée aux fonds AGF, car elle agit à titre de gestionnaire et d'administrateur de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion des fonds AGF, fournit des conseils en placement, offre des services d'administration et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF. La majorité des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2024, AGF avait une créance de 19,9 M$ (12,4 M$ au 30 novembre 2023) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds communs de placement.

Les coûts globaux des frais des fonds payés et des frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 12,3 M$, contre 10,3 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023.

Activités de gestion du capital

Nous gérons activement notre capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en nous assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer nos engagements en capital relativement à la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs et atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Chaque année, AGF revoit son plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. AGF est tenue de soumettre ce plan au comité de haute direction d'AGF aux fins d'approbation avant de demander l'approbation du conseil d'administration. Le comité de haute direction d'AGF se compose du président exécutif du conseil, du chef de la direction et chef des investissements, de la présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, du chef des finances, du chef de l'exploitation et du chef de Partenaires Capital AGF. Une fois les plans triennaux approuvés par le comité de haute direction, ils sont révisés et approuvés par le conseil d'administration d'AGF. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques.

Activités de gestion de placements – Fonds propres réglementaires

Un objectif important à l'égard de la gestion du capital est de s'assurer que les exigences sont observées à l'égard des fonds propres réglementaires. En règle générale, nos activités de gestion de placements ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées. Le montant cumulatif minimal de fonds propres réglementaires pour l'ensemble de nos activités de gestion de placements est d'environ 6,0 M$. Au 30 novembre 2024, AGF respectait ces exigences réglementaires.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 6 février 2024, AGF a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le dépôt d'un avis d'intention d'AGF de renouveler son offre publique de rachat (« OPR ») dans le cours normal des activités visant les actions de catégorie B sans droit de vote. Entre le 8 février 2024 et le 7 février 2025, AGF peut racheter au plus 4 735 269 actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto).

Tout rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation aux fins d'annulation par AGF peut également atténuer l'effet dilutif qu'entraîne l'émission d'actions propres pour la fiducie pour les avantages du personnel (« FAP ») et l'émission d'actions dans le cadre des programmes de rachats d'actions et de réinvestissement des dividendes d'AGF. AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son OPR dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote, sous réserve de certains paramètres. Les actions rachetées pour la FAP sont également rachetées selon l'OPR dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a racheté 36 800 et 730 338 actions de catégorie B sans droit de vote (450 000 et 1 805 652 pour les périodes correspondantes de 2023) aux fins d'annulation pour une contrepartie totale de 0,3 M$ et de 5,8 M$ (3,2 M$ et 13,4 M$ pour les périodes correspondantes de 2023), à un prix moyen de 8,42 $ et de 7,98 $ par action (7,09 $ et 7,40 $ pour les périodes correspondantes de 2023) conformément à l'OPR dans le cours normal des activités.

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, la prime sur les actions rachetées aux fins d'annulation s'est chiffrée à 0,1 M$ et à 1,4 M$ (escompte de 0,5 M$ et de 2,4 M$ pour les périodes correspondantes de 2023) et a été comptabilisée au poste « Résultats non distribués ».

Pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a racheté 125 000 et 605 962 actions de catégorie B sans droit de vote (aucune action rachetée pour les périodes correspondantes de 2023) pour la FAP pour une contrepartie totale de 1,0 M$ et de 4,9 M$, à un prix moyen de 8,00 $ et de 8,09 $ par action.

Dividendes

Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote peuvent recevoir des dividendes en trésorerie. Les mêmes dividendes par action sont versés à tous les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote alors en circulation, sans préférence ni priorité d'une action par rapport à l'autre. Aucun dividende ne peut être déclaré s'il existe un manquement à nos engagements à l'égard de notre facilité de crédit ou si le versement d'un dividende entraîne un tel manquement.

Notre conseil d'administration peut autoriser les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote à recevoir la totalité ou une partie de leurs dividendes en actions. Pour établir l'équivalence entre un dividende versé en actions de catégorie B sans droit de vote et un dividende en trésorerie, le conseil d'administration se base sur le cours moyen pondéré auquel les actions de catégorie B sans droit de vote se sont négociées à la Bourse de Toronto au cours des dix jours de séance précédant immédiatement la date de clôture des registres applicable à ce dividende.

Les dividendes versés par AGF sur les actions de catégorie B sans droit de vote et sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2024[1]	2023	2022	2021	2020
Par action	**0,455 $**	0,440 $	0,400 $	0,340 $	0,320 $

[1] Total des dividendes versés en avril 2024, en juillet 2024 et en octobre 2024 et à être versés en janvier 2025.

Nous révisons trimestriellement notre politique de distribution des dividendes en fonction de notre situation financière, de notre rentabilité, de nos flux de trésorerie et d'autres facteurs jugés pertinents par le conseil d'administration. Le dividende trimestriel versé le 17 octobre 2024 a été de 0,115 $ par action.

Le 13 décembre 2024, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,115 $ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2024.

Données sur les actions en circulation

Le tableau suivant résume les données sur les actions en circulation aux 30 novembre 2024 et 2023. Pour plus de détails, se reporter aux notes 15 et 22 des états financiers consolidés.

Aux 30 novembre	2024	2023
Actions		
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	**57 600**	57 600
Actions de catégorie B sans droit de vote	**64 642 043**	64 271 451
Options sur actions		
Options en cours	**2 477 452**	3 414 535
Options pouvant être exercées	**2 087 020**	2 972 539

Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS

Nous utilisons les indicateurs clés de performance (« ICP ») présentés ci-après pour évaluer le succès de nos stratégies d'entreprise. À l'exception des produits, les ICP suivants ne sont pas conformes aux IFRS, car ils ne sont pas définis aux termes des IFRS. Les lecteurs ne doivent pas les substituer au résultat net attribuable aux actionnaires de la Société ou à toute autre mesure de rendement définie dans les IFRS. Les mesures non conformes aux IFRS peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets

Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets s'entendent des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement. Les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets sont un indicateur de la capacité de produire des flux de trésorerie.

Nous tirons nos frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets principalement d'une combinaison des éléments suivants :

- les frais de gestion et de conseils directement liés à l'actif géré de nos activités de détail, de comptes institutionnels et de Patrimoine Privé AGF;
- les frais d'administration des fonds, qui sont fonction des frais d'administration fixes de l'agent des transferts;
- les commissions de suivi versées aux réseaux de distributions sont fondées sur l'actif géré total ainsi que sur la proportion de l'actif géré de fonds communs de placement vendus moyennant des frais de souscription initiaux par rapport à ceux comportant des FR et sur la proportion de l'actif géré de fonds d'actions par rapport à l'actif géré de fonds à revenu fixe;
- les frais de conseils en placement payés, selon l'actif géré.

Total des produits nets

Le total des produits nets comprend les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets, les frais de souscription reportés, les produits de Partenaires Capital AGF et les autres produits.

Produits de Partenaires Capital AGF

Les produits de Partenaires Capital AGF comprennent les produits liés aux frais de gestion, les intéressements, les primes de performance, les produits tirés des autres accords donnant droit à des commissions et le capital investi. La ventilation des produits de Partenaires Capital AGF se résume comme suit :

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	**127,7 $**	123,0 $	104,2 $	**482,4 $**	428,2 $
Quote-part du résultat des coentreprises	**0,5**	0,3	0,6	**0,9**	3,4
Primes de performance	**0,5**	3,6	–	**4,1**	–
Autres produits tirés d'accords donnant droit à des commissions	**0,7**	0,7	0,8	**2,9**	3,2
Autres produits	**0,7**	0,9	0,6	**4,0**	2,7
Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions	**10,0**	7,8	2,4	**47,3**	26,9
Moins					
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, abstraction faite de Partenaires Capital AGF	**120,2**	114,4	104,2	**459,7**	428,2
Autres produits, abstraction faite de Partenaires Capital AGF	**1,5**	0,9	0,6	**4,8**	2,7
Quote-part du résultat d'AGFWave	**–**	–	–	**–**	(0,1)
Ajustements de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	**1,2**	0,3	(0,1)	**3,0**	0,3
Produits de Partenaires Capital AGF	**17,2 $**	**20,7 $**	**3,9 $**	**74,1 $**	**33,3 $**

Autres produits

Les autres produits comprennent les ajustements de la juste valeur en lien avec les fonds communs de placement AGF détenus à titre de capitaux de lancement et les autres produits. La ventilation des autres produits se résume comme suit :

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Autres produits	**0,7 $**	0,9 $	0,6 $	**4,0 $**	2,7 $
Ajouts					
Autres pertes de la participation privilégiée dans une société en commandite	**0,8**	–	–	**0,8**	–
Ajustements de la juste valeur en lien avec un placement dans les fonds communs de placement AGF	**1,2**	0,3	(0,1)	**3,0**	0,3
Quote-part du résultat d'AGFWave	**–**	–	–	**–**	(0,1)
Autres produits	**2,7 $**	**1,2 $**	**0,5 $**	**7,8 $**	**2,9 $**

Mesures ajustées non conformes aux IFRS

Les mesures ajustées non conformes aux IFRS font abstraction des produits et des charges ci-après, car nous estimons que cela permet de meilleures analyses des résultats d'exploitation et comparaisons entre AGF et les sociétés du même secteur :

- les primes de performance versées dans le cadre du RHIRLT de KCPL et les passifs de contrepartie éventuelle à payer – se reporter à la note 8 des états financiers consolidés;
- les charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions;
- les indemnités de cessation d'emploi et autres charges non connexes au cours normal des activités d'AGF;
- les ajustements de la juste valeur des passifs en lien avec l'acquisition, y compris la contrepartie éventuelle à payer et les passifs de l'obligation de vendre;
- les charges de rémunération hors trésorerie connexes au RHIRLT de KCPL, soit les passifs hors trésorerie financés par les primes de performance futures et les intéressements sur les placements réalisés par les fonds avant l'acquisition.

Produits ajustés de Partenaires Capital AGF

Les produits ajustés de Partenaires Capital AGF s'entendent des produits de Partenaires Capital AGF abstraction faite des éléments ci-après qui se résument comme suit :

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Primes de performance	**0,5 $**	3,6 $	– $	**4,1 $**	– $
Autres pertes de la participation privilégiée dans une société en commandite[1]	**0,8**	–	–	**0,8**	–
Ajustements					
Primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et contrepartie éventuelle à payer[2]	**0,2**	(2,2)	–	**(2,0)**	–
	1,5	1,4	–	**2,9**	–
Ajouts					
Produits restants de Partenaires Capital AGF	**16,7**	17,1	3,9	**70,0**	33,3
Produits ajustés de Partenaires Capital AGF	**18,2 $**	**18,5 $**	**3,9 $**	**72,9 $**	**33,3 $**

[1] Pertes en lien avec la participation privilégiée dans la société en commandite KCPL Legacy Asset LP, soit les actifs qui sont exclus de l'opération et qui ont une incidence de néant sur les résultats d'AGF pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

[2] Primes de performance devant servir au règlement du RHIRLT de KCPL et de la contrepartie éventuelle à payer.

Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés

Les frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés s'entendent des frais de vente, frais généraux et frais d'administration abstraction faite des éléments précisés dans la section susmentionnée sur les mesures ajustées non conformes aux IFRS. La ventilation des frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés se résume comme suit :

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	**70,2 $**	66,3 $	52,9 $	**262,5 $**	209,0 $
Ajustements					
Charges de rémunération du RHIRLT de KCPL à payer	**(2,0)**	(5,0)	–	**(13,4)**	–
Indemnités de cessation d'emploi et autres charges	**(2,0)**	(1,6)	(0,1)	**(5,2)**	(1,3)
Charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	**–**	(0,1)	(2,1)	**(4,6)**	(2,1)
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ajustés	**66,2 $**	**59,6 $**	**50,7 $**	**239,3 $**	**205,6 $**

RAIIA et RAIIA ajusté

Le RAIIA est le résultat avant intérêts, impôt et amortissement. Le RAIIA est une mesure de rendement de remplacement utilisée par la direction, les investisseurs et les analystes en placements afin de comprendre et de comparer les résultats. Le RAIIA ajusté est le résultat avant intérêts, impôt et amortissement abstraction faite des éléments précisés dans la section susmentionnée sur les mesures ajustées non conformes aux IFRS.
La ventilation du RAIIA et du RAIIA ajusté se résume comme suit :

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Résultat net	**28,6 $**	20,8 $	16,8 $	**96,3 $**	87,7 $
Ajustements					
Amortissement et décomptabilisation	**2,4**	2,4	2,3	**9,4**	9,1
Charges d'intérêts	**1,2**	1,8	1,0	**7,0**	5,0
Charge d'impôt sur le résultat	**4,7**	8,0	5,3	**29,0**	27,3
RAIIA	**36,9 $**	**33,0 $**	**25,4 $**	**141,7 $**	**129,1 $**
Ajustements					
Primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et contrepartie éventuelle à payer	**0,2 $**	(2,2) $	– $	**(2,0) $**	– $
Autres pertes de la participation privilégiée dans une société en commandite	**0,8**	–	–	**0,8**	–
Charges de rémunération du RHIRLT de KCPL à payer	**2,0**	5,0	–	**13,4**	–
Indemnités de cessation d'emploi et autres charges	**2,0**	1,6	0,1	**5,2**	1,3
Charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	**–**	0,1	2,1	**4,6**	2,1
Ajustements de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer	**(2,5)**	1,4	–	**(0,1)**	–
Ajustements de la juste valeur des passifs des options de vente	**0,2**	1,3	–	**2,8**	–
RAIIA ajusté	**39,6 $**	**40,2 $**	**27,6 $**	**166,4 $**	**132,5 $**

Marge du RAIIA

À titre d'indicateur de la performance de l'ensemble de nos activités d'exploitation, la marge du RAIIA procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Nous croyons que la marge du RAIIA est une mesure pertinente, car elle permet d'évaluer l'importance du résultat que nous sommes en mesure de dégager de nos produits. La marge du RAIIA s'obtient en divisant le RAIIA par les produits. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA et du résultat net, se reporter à la section « RAIIA » du présent rapport de gestion.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
RAIIA	**36,9 $**	33,0 $	25,4 $	**141,7 $**	129,1 $
Divisé par les produits	**141,4**	137,7	110,5	**548,2**	471,9
Marge du RAIIA	**26,1 %**	**23,9 %**	**23,0 %**	**25,8 %**	**27,4 %**

Marge du RAIIA ajusté

La marge du RAIIA ajusté s'obtient en divisant le RAIIA ajusté par les produits ajustés. Pour obtenir un rapprochement du RAIIA ajusté et du résultat net, se reporter à la section « RAIIA et RAIIA ajusté » du présent rapport de gestion.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
RAIIA ajusté	**39,6 $**	40,2 $	27,6 $	**166,4 $**	132,5 $
Divisé par les produits ajustés	**142,4**	135,5	110,5	**547,0**	471,9
Marge du RAIIA ajusté	**27,8 %**	**29,7 %**	**25,0 %**	**30,4 %**	**28,1 %**

Ratio dette nette-RAIIA ajusté

À titre d'indicateur de notre capacité d'endettement, le ratio dette nette-RAIIA ajusté procure de l'information utile à la direction et aux investisseurs. Le ratio dette nette-RAIIA ajusté s'obtient en divisant la dette à long terme, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie à la clôture de la période, par le RAIIA ajusté sur 12 mois pour la période.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Dette nette	**– $**	– $	– $	**– $**	– $
Divisée par le RAIIA ajusté (sur 12 mois)	**166,4**	154,3	132,5	**166,4**	132,5
Ratio dette nette-RAIIA ajusté	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**

Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société

Le résultat net ajusté s'entend du résultat net moins les éléments ajustés après impôt précisés dans la section susmentionnée sur les mesures ajustées non conformes aux IFRS. La ventilation du résultat net ajusté se résume comme suit :

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	**28,7 $**	20,3 $	16,8 $	**97,6 $**	87,7 $
Ajustement en fonction des charges avant impôt					
Primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et contrepartie éventuelle à payer attribuables aux actionnaires de la Société	**0,1**	(1,1)	–	**(1,0)**	–
Autres pertes de la participation privilégiée dans une société en commandite attribuables aux actionnaires de la Société[1]	**–**	–	–	**–**	–
Charges de rémunération du RHIRLT de KCPL à payer attribuables aux actionnaires de la Société	**1,0**	2,5	–	**6,8**	–
Indemnités de cessation d'emploi et autres charges	**2,0**	1,6	0,1	**5,2**	1,3
Charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	**–**	0,1	2,1	**4,6**	2,1
Ajustements de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer	**(2,5)**	1,4	–	**(0,1)**	–
Ajustements de la juste valeur des passifs des options de vente	**0,2**	1,3	–	**2,8**	–
Incidence fiscale sur les ajustements	**0,3**	(1,6)	(0,5)	**(4,3)**	(0,8)
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de la Société	**29,8 $**	**24,5 $**	**18,5 $**	**111,6 $**	**90,3 $**

[1] Pertes en lien avec la participation privilégiée dans la société en commandite KCPL Legacy Asset LP, soit les actifs qui sont exclus de l'opération et qui ont une incidence de néant sur les résultats d'AGF pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles représentent la trésorerie pouvant être distribuée à nos actionnaires ou être affectée à des rachats d'actions ou à un placement dans la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF ou aux besoins généraux d'AGF. Par flux de trésorerie disponibles, nous entendons les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant la variation nette des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les éléments ajustés précisés dans la section susmentionnée sur les mesures ajustées non conformes aux IFRS, moins les intérêts versés en trésorerie et ajustés pour certains impôts payés (se reporter au tableau ci-après). Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure pertinente de nos activités. Certains montants comparatifs ont fait l'objet d'un retraitement pour répondre à la définition de flux de trésorerie disponibles.

	Trimestres clos les			Exercices clos les	
(en millions de dollars canadiens)	**30 nov. 2024**	**31 août 2024**	**30 nov. 2023**	**30 nov. 2024**	**30 nov. 2023**
Résultat net de la période	**28,6 $**	20,8 $	16,8 $	**96,3 $**	87,7 $
Ajustement du résultat net en fonction des éléments hors trésorerie et des soldes hors trésorerie du fonds de roulement	**23,2**	35,1	20,1	**18,3**	(0,5)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, montant net	**51,8 $**	55,9 $	36,9 $	**114,6 $**	87,2 $
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	**(28,1)**	(20,9)	(15,8)	**(20,2)**	(1,8)
	23,7	35,0	21,1	**94,4**	85,4
Ajustements					
Primes de performance affectées au RHIRLT de KCPL et contrepartie éventuelle à payer	**0,2**	(2,2)	–	**(2,0)**	–
Charges de rémunération du RHIRLT de KCPL à payer	**2,0**	5,0	–	**13,4**	–
Indemnités de cessation d'emploi et autres charges	**2,0**	1,6	0,1	**5,2**	1,3
Charges liées à l'expansion de l'entreprise et aux acquisitions	**–**	0,1	2,1	**4,6**	2,1
	27,9 $	39,5 $	23,3 $	**115,6 $**	88,8 $
Paiement d'impôt sur le résultat de la période	**5,2**	3,3	5,5	**26,1**	28,7
	33,1 $	42,8 $	28,8 $	**141,7 $**	117,5 $
Impôt sur le résultat en lien avec les flux de trésorerie disponibles de la période	**(9,4)**	(11,3)	(6,6)	**(35,8)**	(26,4)
Paiements des intérêts et des loyers	**(2,3)**	(2,4)	(1,8)	**(10,5)**	(7,7)
Flux de trésorerie disponibles	**21,4 $**	**29,1 $**	**20,4 $**	**95,4 $**	**83,4 $**

Actif géré

L'actif géré et les barèmes des frais connexes sont importants au regard de nos activités, car ils déterminent les produits tirés de nos fonds communs de placement, de nos comptes institutionnels, de nos comptes de sous-conseillers, de nos relations en lien avec Patrimoine Privé AGF et de notre plateforme d'activités Partenaires Capital AGF. La valeur de l'actif géré fluctue selon le rendement des placements, le volume des ventes et des rachats et la cristallisation de placements à long terme. Une partie importante de nos charges dépend de l'actif géré et du volume des ventes des fonds communs de placement, car nous versons des commissions de suivi aux conseillers en placements et des frais de conseils en placement en fonction de la valeur de l'actif géré.

Actifs donnant droit à des commissions

Les actifs donnant droit à des commissions et les barèmes des frais connexes sont importants au regard de nos activités, car ils déterminent les produits tirés des commissions provenant de certains des partenariats stratégiques de la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF. La valeur des actifs donnant droit à des commissions fluctue selon le rendement des placements et la cristallisation de placements à long terme.

Actif géré moyen

L'actif géré moyen s'entend de la moyenne de l'actif géré à la clôture de chaque mois, abstraction faite de Partenaires Capital AGF, comptabilisée pour le cumul de l'exercice.

Rendement des placements

Le rendement des placements, soit leur plus-value (moins-value), est au cœur de la proposition de valeur que nous offrons aux conseillers et aux porteurs de titres. La croissance de l'actif géré qui découle du rendement des placements enrichit nos porteurs de titres, et nous permet à notre tour d'accroître nos produits. En revanche, un rendement médiocre réduit notre actif géré et, par conséquent, nos produits tirés des frais de gestion. Un rendement relatif solide peut contribuer à la croissance des ventes brutes ou à la diminution des rachats. Inversement, un rendement médiocre peut réduire les ventes brutes et accroître les rachats. Pour plus de détails, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Ventes nettes (rachats nets)

Les ventes brutes et les rachats bruts des fonds communs de placement de détail sont surveillés séparément. La somme de ces deux montants constitue les ventes nettes (rachats nets) des fonds communs de placement de détail qui, de concert avec le rendement des placements et les charges des fonds, établissent le niveau de l'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement, à partir duquel la facturation des frais de gestion est établie. L'actif géré quotidien moyen des fonds communs de placement est égal à la valeur liquidative quotidienne moyenne totale des fonds communs de placement AGF. Les activités des comptes institutionnels, des comptes de sous-conseillers, de Patrimoine Privé AGF et de Partenaires Capital AGF sont surveillées séparément. Nous ne calculons pas l'actif géré quotidien moyen pour ces secteurs d'activité.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement s'entend de l'actif courant moins le passif courant. Il est utilisé comme mesure pour démontrer la liquidité et la capacité d'AGF à générer de la trésorerie pour payer ses obligations financières à court terme.

Principales méthodes comptables

Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont de par leur nature incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

a) Regroupement d'entreprises

AGF applique la méthode de l'acquisition pour présenter les regroupements d'entreprises. La contrepartie payée dans le cadre de l'acquisition comprend la juste valeur des actifs transférés, des passifs repris et des titres de participation émis par AGF. La contrepartie payée comprend la juste valeur de tout actif ou passif

découlant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs et passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Des estimations ont été utilisées pour déterminer ces valeurs, y compris l'évaluation des immobilisations incorporelles acquises identifiables séparément. La contrepartie éventuelle et les options de vente de la participation ne donnant pas le contrôle, dans le cadre de l'acquisition, sont fonction de la performance future de l'entreprise acquise. Les estimations sont fonction de la meilleure évaluation par la direction des données connexes utilisées dans les modèles d'évaluation, comme les flux de trésorerie futurs et les revenus, les taux d'actualisation et la volatilité. Les résultats quant à la performance future qui diffèrent des estimations utilisées par la direction pourraient modifier les passifs, qui sont comptabilisés à mesure qu'ils surviennent dans le résultat net.

b) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses unités génératrices de trésorerie (« UGT ») selon la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans certains cas, AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie futurs et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés.

c) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions ou d'UAPR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 22 des états financiers consolidés. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

d) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée. Pour plus de détails, se reporter à la note 30 des états financiers consolidés.

e) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 29 des états financiers consolidés.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

Capitalisation boursière

Au 30 novembre 2024, la capitalisation boursière d'AGF s'élevait à 724,0 M$ et l'actif net comptabilisé, à 1 632 M$. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a effectué un test pour déterminer la juste valeur de ses UGT. Selon les résultats, la valeur recouvrable de chaque UGT est supérieure à sa valeur comptable au 30 novembre 2024. Il n'y a pas eu de changements significatifs quant à la valeur recouvrable de chaque UGT au 30 novembre 2024; cependant, une période prolongée de volatilité du marché pourrait déclencher une réduction de valeur des UGT d'AGF. L'estimation de la juste valeur des UGT résulte d'un processus subjectif fondé sur des estimations et des jugements, notamment quant aux flux de trésorerie, au taux d'actualisation, au taux de croissance final, au taux d'inclusion des synergies et à la prime de contrôle applicable.

Facteurs de risque et gestion des risques

Le comité de haute direction est responsable de la gestion des risques. Ce comité se compose du président exécutif du conseil, du chef de la direction et chef des investissements, de la présidente et chef de la distribution à l'échelle mondiale, du chef des finances, du chef de l'exploitation et du chef de Partenaires Capital AGF. Le président exécutif du conseil est responsable devant le conseil d'administration de toutes les activités entreprises qui comportent des risques. Le comité de haute direction surveille et discute des principaux risques auxquels AGF peut être exposée dans l'exécution des projets qui font partie de sa stratégie d'entreprise afin de s'assurer que la surveillance et la gestion des risques sont appliquées aux échelons supérieurs. Les unités d'exploitation et les services partagés sont responsables de la gestion de leurs propres risques et en assument les risques; ils s'assurent que des politiques, des processus et des contrôles internes sont établis et que les risques importants sont identifiés et signalés au comité de haute direction.

AGF a recours à un programme de gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Les risques clés sont identifiés et évalués par le comité de haute direction et le conseil d'administration. Les plans pour aborder les risques clés sont établis par la direction et approuvés et surveillés par le comité de haute direction et le service d'audit interne. Chaque trimestre, le service d'audit interne présente un rapport d'étape afférent à la GRE au conseil d'administration.

La structure de gestion des risques d'AGF est établie de manière à créer un équilibre entre les risques et les rendements et à promouvoir les activités d'entreprise selon nos normes et notre tolérance aux risques, dans le but de maximiser la plus-value à long terme pour nos actionnaires.

Facteurs de risque susceptibles d'influer sur les résultats futurs

De nombreux facteurs peuvent influer sur notre capacité de mener à bien notre stratégie. Nous pouvons exercer notre contrôle sur certains d'entre eux, tandis que d'autres, de par leur nature, échappent à notre contrôle. Ces facteurs influent non seulement sur notre stratégie d'entreprise, mais également sur les stratégies d'entreprise précises présentées dans les sections pertinentes ci-après.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents. AGF s'expose au risque de marché, car les produits nets tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré.

Les taux d'intérêt élevés continuent de contribuer à une volatilité accrue et pourraient en fin de compte influer sur la trajectoire du rendement des placements au cours des 12 prochains mois. Les investisseurs attendent, car ils prévoient que le marché restera fébrile tant que l'impact du resserrement des politiques monétaires sur la croissance économique ne sera pas bien compris et que le moment de possibles baisses des taux d'intérêt ne sera pas déterminé.

AGF surveille sans cesse l'incidence possible du risque de marché relativement à sa situation du capital et à sa rentabilité. Une importante partie des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets d'AGF est fonction du total de l'actif géré moyen, abstraction faite de Partenaires Capital AGF. Les ventes nettes et les changements sur le marché influent sur les niveaux des actifs gérés. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G$ de l'actif géré moyen, abstraction faite de Partenaires Capital AGF, les frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés diminueraient d'environ 7,3 M$. En outre, l'incertitude qui plane sur les marchés mondiaux pourrait influer sur les activités de fusions et d'acquisitions et probablement créer des difficultés dans la réalisation des opérations.

Risque de change

AGF s'expose au risque de change, surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard du total de l'actif géré aurait occasionné un changement d'environ 1,6 G$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G$ de l'actif géré moyen, les produits tirés des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration nets annualisés diminueraient d'environ 7,3 M$.

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des É.-U. et d'Irlande qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant l'encours de la dette pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2024 aurait occasionné un changement d'environ 0,2 M$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. En utilisant l'encours de la dette maximal disponible pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables sur la dette à taux variable et le solde de trésorerie d'AGF en 2024 aurait occasionné un changement annualisé d'environ 1,5 M$ des charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

Au 30 novembre 2024, environ 16,7 % de l'actif géré de fonds communs de placement d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement annualisé d'environ 2,7 M$ des produits.

Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds de Partenaires Capital AGF. Les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme. Au 30 novembre 2024, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit latent ou une perte latente avant impôt de 34,0 M$ porté en résultat net et un profit latent ou une perte latente avant impôt de 0,1 M$ porté aux AERG.

Risque politique et risque de marché sur l'actif géré

Le rendement et l'actif géré d'AGF sont touchés par les marchés des capitaux et les conditions politiques, y compris tout changement politique aux É.-U., en Europe et ailleurs. Des changements dans ces domaines peuvent causer une forte volatilité et faire reculer l'économie mondiale ou des marchés internationaux, régionaux et intérieurs précis, et cela échappe au contrôle d'AGF. Un ralentissement économique général, la volatilité des marchés et le manque global de confiance des investisseurs pourraient faire baisser les ventes et l'actif géré et augmenter les rachats. En outre, les investisseurs particuliers peuvent se tourner vers les fonds de marché monétaire aux dépens des fonds d'actions traditionnels lorsque les marchés sont incertains. Les marchés mondiaux restent volatils en raison des taux d'intérêt élevés et de la forte inflation. Le risque de marché sur notre actif géré influe sur AGF, car les produits nets tirés des frais de gestion représentent un pourcentage de la valeur liquidative moyenne de chaque fonds de détail ou de chaque portefeuille géré. AGF ne quantifie pas ce risque isolément; cependant, en règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G$ de l'actif géré de fonds de détail, les produits nets annualisés tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 8,5 M$. AGF surveille ce risque, car il peut influer sur le résultat; toutefois, elle peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, déterminer les stratégies pour atténuer le risque de chaque fonds.

Aux 30 novembre, l'exposition d'AGF à ce risque de marché selon l'actif géré des fonds communs de placement par catégorie se résume comme suit :

Pourcentage de l'actif géré total des fonds de détail	**2024**	**2023**
Fonds d'actions canadiens	**14,8 %**	16,3 %
Fonds d'actions américains et internationaux	**61,9 %**	56,2 %
Fonds équilibrés canadiens	**0,2 %**	0,3 %
Fonds équilibrés américains et internationaux	**5,4 %**	6,5 %
Fonds à revenu fixe canadiens	**6,0 %**	6,6 %
Fonds à revenu fixe américains et internationaux	**10,7 %**	12,7 %
Fonds de marché monétaire canadiens	**1,0 %**	1,1 %
Fonds d'alternatifs canadiens	**0,0 %**	0,3 %
	100,0 %	100,0 %

L'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis est exposé au même risque de marché que l'actif géré de fonds de détail. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G$ de l'actif géré des comptes institutionnels et des particuliers bien nantis, les produits annualisés tirés des frais de gestion diminueraient d'environ 4,9 M$.

Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque considérable à l'égard de toute contrepartie individuelle.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des engagements liés à des placements dans la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Activités de gestion du capital ». Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

De nombreux facteurs affectent la liquidité des fonds AGF, y compris, mais non de façon limitative, les conditions économiques et politiques en général, les fluctuations des taux d'intérêt et les facteurs propres à chaque émetteur des titres sous-jacents détenus par un fonds AGF, tels que les changements de direction, l'orientation stratégique, la réalisation d'objectifs stratégiques, les fusions, acquisitions et cessions, les modifications des politiques de distribution et de dividendes et d'autres événements. En outre, l'impact des perturbations imprévues sur le marché peut amener les bourses à suspendre la négociation, ou les fonds d'investissement à suspendre la négociation (sur ce qui pourrait être pour une période prolongée), peut exacerber le risque politique, social ou économique préexistant et peut affecter de manière disproportionnée certains émetteurs, secteurs ou types de titres. Ces impacts peuvent avoir un effet sur le rendement des titres sous-jacents dans lesquels un fonds AGF investit et peuvent augmenter le montant des rachats subis par un fonds AGF. Un fonds AGF peut ne pas être en mesure de répondre aux demandes de rachat en raison de l'incapacité à vendre les titres sous-jacents en temps voulu. En conséquence, il pourrait y avoir un montant insuffisant d'actifs liquides dans les fonds AGF. AGF mesure et surveille le risque de liquidité des fonds AGF en tout temps. AGF dispose d'une équipe qui évalue le risque, utilisant les plus récents outils et systèmes de pointe de tiers du secteur pour assurer une analyse de qualité. Bien qu'AGF ne contrôle pas les événements de marché externes ayant une incidence sur le rendement des fonds AGF ou la perte de liquidité, AGF s'efforce d'agir quand des événements indésirables se produisent.

Risque de rendement, risque de ventes et risque de rachats

La demande de nos produits dépend notamment de la capacité de notre équipe de gestion de placements à offrir de la plus-value grâce à un rendement des placements solide, et à répondre aux demandes de produits de placement précis. Il s'agit d'une mesure relative et absolue, car AGF pourrait enregistrer des rendements inférieurs au marché, à ses pairs ou aux attentes de ses clients. Le style de gestion d'un gestionnaire de portefeuille peut parfois ne pas avoir la cote au sein du marché, entraînant une baisse des ventes ou une hausse des rachats.

Notre performance financière future sera influencée par notre capacité à mener à bien notre stratégie tout en générant des ventes nettes. Si nous ne produisons pas les ventes prévues ou si nous ne sommes pas en mesure de retenir nos employés clés, nos marges pourraient s'éroder. En outre, le fait d'enregistrer des rachats importants pourrait nuire aux rendements des fonds communs de placement, en influant sur les valeurs marchandes et en augmentant les coûts de transaction ou les distributions imposables. Une période prolongée de rachats importants pourrait nuire aux perspectives et aux résultats d'exploitation d'AGF. Des taux d'intérêt et d'inflation élevés peuvent augmenter les demandes de rachat des clients en raison du recul général du marché et de l'humeur ou du besoin de liquidités des investisseurs.

Risque de distribution

Notre actif géré de détail provient de réseaux de distribution de tiers, dont des conseillers en placements et des partenaires stratégiques, qui offrent nos produits de même que des produits concurrents. Notre succès à venir repose sur l'accès continu à ces réseaux de distribution qui ne relèvent pas d'AGF. Avoir un accès réduit à des partenaires stratégiques ou perdre des partenaires stratégiques peut nuire considérablement aux ventes et aux produits, surtout si un partenaire de distribution représente une partie importante des flux de ventes d'AGF.

Risque de personnel clé

Le succès d'AGF repose sur son personnel clé, notamment sur la haute direction et sur les gestionnaires de portefeuille. L'industrie de la gestion de placements est très concurrentielle. Le fait de compter davantage sur le rendement des placements aux fins de vente de produits financiers a accru la demande de gestionnaires de portefeuille chevronnés et très performants. La plus-value des régimes de rémunération des gestionnaires de portefeuille peut augmenter à un rythme bien plus élevé que celui observé dans d'autres industries. Perdre du personnel clé ou ne pas être en mesure d'attirer du personnel clé pourrait nuire aux activités d'AGF. AGF estime avoir les ressources nécessaires pour embaucher et retenir son personnel clé.

Risque d'atteinte à la réputation

Le risque d'atteinte à la réputation se définit comme le risque de publicité négative quant à notre code de conduite des affaires ou de pratiques commerciales qui, qu'elle soit vraie ou non, pourrait considérablement nuire à la réputation d'AGF, occasionnant une perte de produits, une hausse des coûts ou une érosion de la valeur actionnariale. Le risque d'atteinte à la réputation pourrait découler, entre autres, d'erreurs d'exploitation, de rendements médiocres, de sanctions réglementaires défavorables, de litiges, de cyberattaques ou d'inconduites d'employés. Bien qu'AGF atténue ce risque à l'échelle de la Société au moyen du code de déontologie, de pratiques de gouvernance, de programmes de gestion des risques, de planification de la continuité des activités, de programmes de cybersécurité et de politiques générales, rien ne garantit que des activités non autorisées ou infructueuses ne puissent pas porter atteinte à la réputation d'AGF.

Risque de concurrence

Notre industrie est très concurrentielle, dictée par des facteurs tels que la gamme de produits, l'innovation, la reconnaissance de la marque, le rendement des placements, la direction, les relations de vente et de distribution, les barèmes de frais et de commissions et autres affaires concernant la rémunération. Les ventes et les rachats de fonds communs de placement peuvent être influencés par la qualité des services, les frais de gestion, les caractéristiques des produits offerts sur le marché et les initiatives de la concurrence. La concurrence d'AGF comprend les autres sociétés de fonds communs de placement, les sociétés de gestion de placements, les banques et les sociétés d'assurance, et certaines de ces institutions possèdent des ressources plus élevées qu'AGF. La consolidation au sein de l'industrie de la gestion de placements s'est accentuée et a donné davantage de poids à certains concurrents d'AGF. Bien qu'AGF continue de développer de nouveaux produits et d'explorer de nouvelles occasions, rien ne garantit qu'AGF conservera son classement ou sa part de marché actuels. Cette situation peut nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats d'exploitation d'AGF.

En outre, le lancement de nouveaux produits et services comporte des impondérables, y compris en matière d'exigences techniques, de contrôles et de processus d'exploitation, de conformité aux exigences réglementaires et de préférences changeantes des marchés. Le développement et l'introduction de nouveaux produits et services peuvent nécessiter soutien et investissement continus. Le défaut de gérer les risques inhérents à l'offre de nouveaux produits et services peut entraîner des erreurs d'exploitation, augmenter les besoins en capital et accroître le nombre de solutions de rechange concurrentielles, qui pourraient nuire au classement, à la part de marché ou au rendement des placements d'AGF en regard de sa concurrence et avoir une incidence négative sur les activités, sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation d'AGF.

Risque lié à la conformité en matière de réglementation

AGF est tenue de respecter les exigences juridiques et réglementaires complexes et changeantes. AGF gère les risques juridiques et réglementaires en promouvant une culture forte quant à la conformité. L'élaboration de la réglementation peut avoir une incidence sur la structure des produits, la tarification et la rémunération des courtiers et des conseillers. Bien qu'AGF surveille activement de telles initiatives, et, lorsque cela est possible, fait part de ses commentaires aux organismes de réglementation, la capacité d'AGF à réduire l'imposition d'un traitement réglementaire différent aux produits et services financiers est limitée. AGF et ses filiales sont également assujetties à des examens réglementaires dans le cours normal des activités de supervision de divers organismes de réglementation.

À titre d'émetteur de fonds d'investissement, AGF offre une vaste gamme de séries de fonds communs de placement qui sont conformes aux normes du secteur. AGF revoit continuellement sa gamme de produits pour s'assurer qu'elle représente au mieux ses points forts, tout en offrant à ses partenaires et à ses clients le choix et la diversité nécessaires pour s'adapter à l'évolution de la réglementation, y compris en proposant une grande gamme de solutions de produits qui permettent aux courtiers et à leurs conseillers de structurer leur rémunération de manière pertinente ainsi qu'en fonction de l'intérêt véritable des investisseurs.

La présente conjoncture d'examen réglementaire accru dans le secteur des services financiers peut raisonnablement donner lieu à une interprétation plus stricte et à une application plus rigoureuse des lois et des règles en vigueur, ou à l'adoption de règlements supplémentaires, ou à des modifications aux lois et aux règles en vigueur, ou à des modifications quant à l'interprétation ou à l'application des lois et des règles en vigueur.

Présents depuis longtemps au sein de l'industrie des services financiers au Canada, AGF et ses filiales continueront de promouvoir des changements réglementaires judicieux et adaptés aux besoins de tous les investisseurs. AGF croit fortement en la valeur des conseils, en la protection du choix des investisseurs et en la mitigation des contrecoups de conséquences indésirables.

Risque stratégique

Le risque stratégique se définit comme le potentiel d'incidences négatives découlant de l'incapacité d'AGF à mettre en œuvre son plan stratégique ou à correctement identifier ses priorités stratégiques. Un risque stratégique clé peut survenir lorsque la direction n'anticipe pas les modifications à l'environnement d'affaires, y compris la demande de produits, les changements réglementaires et la concurrence, ou n'y réagit pas. Le rendement d'AGF est directement touché par les marchés des capitaux et la conjoncture, y compris les lois applicables. Ces événements échappent au contrôle d'AGF; cependant, le processus de gestion des risques d'AGF comprend la révision et l'évaluation périodiques des tendances et de l'évolution de l'industrie ainsi que de l'économie. Des stratégies sont ensuite conçues pour répondre efficacement à tout changement anticipé, y compris déterminer les occasions d'acquisition, développer de nouveaux secteurs d'activité, lancer de nouveaux produits et adopter des stratégies de maîtrise des coûts.

En outre, notre stratégie comprend la réalisation d'acquisitions et de participations stratégiques dans des entreprises associées, des coentreprises et des sociétés en commandite. Il n'est pas certain que nous puissions procéder aux acquisitions voulues selon les modalités qui répondent à nos critères d'investissement ou intégrer efficacement de telles acquisitions au sein de nos activités existantes et en retirer les avantages attendus. Une fois qu'une acquisition est achevée, la réalisation de certains objectifs de rendement dépend de plusieurs facteurs, y compris la rétention du personnel clé, la réalisation de synergies et la croissance de l'actif géré des sociétés acquises.

Nos participations stratégiques peuvent comporter des risques et des incertitudes, y compris, mais non de façon limitative, notre dépendance vis-à-vis de partenaires et de coentrepreneurs sur lesquels nous n'exerçons pas le contrôle et qui peuvent déclarer faillite ou autrement omettre de verser leur apport de capital, ou être victime d'atteinte à la réputation qui pourrait nous nuire. Nous n'avons pas le contrôle exclusif de certaines décisions importantes afférentes à ces actifs et activités, ce qui pourrait influer sur nos rendements futurs pour ces participations.

Le succès de nos placements stratégiques, y compris ceux dans les infrastructures, peut être influencé par la réglementation gouvernementale et économique, les exigences en matière de dépenses en capital, le rendement en vertu des contrats conclus avec des clients, la conjoncture globale et autres perturbations majeures indépendants de notre volonté, comme les conditions météorologiques, les catastrophes naturelles, les accidents majeurs, la destruction par actes de malveillance, le sabotage et le terrorisme.

Risque d'assurance

AGF a souscrit diverses assurances, dont une assurance d'institution financière, une assurance responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions), une assurance responsabilité couvrant les administrateurs et les dirigeants, une assurance cybersécurité et réseau et une assurance responsabilité commerciale générale. Rien ne garantit i) qu'une réclamation n'excèdera pas la limite du risque couvert, ii) que tout assureur restera solvable ou entendra continuer d'offrir une couverture avec des limites suffisantes ou à un coût raisonnable, ou iii) que tout assureur ne contestera pas la couverture de certaines réclamations en raison d'ambigüités relativement aux politiques pertinentes. Un jugement défavorable à l'égard d'AGF excédant la couverture disponible pourrait avoir un impact négatif important sur AGF en matière d'indemnités accordées et d'atteinte à la réputation.

Risque des technologies de l'information et risque de cybersécurité

AGF utilise des technologies de l'information et l'Internet pour rationaliser ses activités et améliorer l'expérience client tout comme l'expérience conseiller. Cependant, en utilisant les technologies de l'information et l'Internet, AGF (et ses sociétés affiliées, ses filiales et les fonds AGF) s'expose à des événements des technologies de l'information, qui portent atteinte à la cybersécurité, ce qui pourrait nuire à ses activités. En règle générale, une atteinte à la cybersécurité peut résulter d'une attaque délibérée ou d'un événement non intentionnel, et peut provenir de sources externes ou internes. L'utilisation accrue d'outils et de services de communication en ligne et à distance en raison de l'adoption d'un modèle de travail hybride peut amplifier le risque de cybersécurité.

Les atteintes à la cybersécurité comprennent, mais non de façon limitative, l'accès non autorisé aux systèmes d'information numérique d'AGF (p. ex. piratage informatique ou autre programme malveillant) afin de détourner des actifs ou d'usurper des renseignements sensibles (p. ex. renseignements personnels d'un porteur de titres); l'altération de données, d'équipement ou de systèmes; ou la perturbation d'activités. Les atteintes à la cybersécurité pourraient faire en sorte qu'AGF ou les fonds AGF contreviennent aux lois sur la protection des renseignements personnels et autres lois applicables, et subissent des pénalités réglementaires, une atteinte à la réputation, des coûts de conformité supplémentaires connexes aux mesures correctives ou aux remboursements, ou une perte financière. En outre, des coûts élevés peuvent devoir être déboursés pour empêcher tout incident cybernétique à l'avenir.

Les incidents cybernétiques qui touchent les fonds AGF ou leurs fournisseurs de services (y compris, mais non de façon limitative, dans le cadre d'un fonds AGF, les gestionnaires de portefeuille, les sous-conseillers, l'agent des transferts et le dépositaire) peuvent entraver le calcul de la valeur liquidative des fonds AGF, et entraver la négociation, l'aptitude des porteurs de titres d'effectuer des opérations avec les fonds AGF et la capacité des fonds AGF à traiter des opérations, y compris les rachats. D'autres conséquences néfastes semblables pourraient résulter d'incidents cybernétiques touchant les émetteurs de titres dans lesquels les fonds AGF investissent et les contreparties avec lesquelles les fonds AGF effectuent des opérations.

Bien que les fonds AGF et AGF aient mis en place des plans de continuité des activités et des systèmes de gestion des risques conçus pour empêcher ou pour réduire l'incidence de cyberattaques, ces plans et ces systèmes ont des limites qui leur sont inhérentes en raison de l'évolution constante des technologies et des tactiques de cyberattaques, et de la possibilité que certains risques n'aient pas été identifiés. Qui plus est, bien qu'AGF ait adopté des politiques et procédures de surveillance en lien avec ses fournisseurs, AGF ne peut pas contrôler les plans et les systèmes de cybersécurité mis en place par ses fournisseurs de services ou tout autre tiers dont les activités peuvent toucher AGF, les fonds AGF ou les porteurs de titres. Ainsi, AGF, les fonds AGF et les porteurs de titres pourraient être durement touchés.

Risque lié aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

Le risque lié aux facteurs ESG se définit comme le risque qu'un enjeu ESG concernant un client, une opération, un produit, un fournisseur, un placement, une coentreprise ou une activité expose AGF à un risque de perte financière, d'exploitation, d'atteinte à la réputation ou juridique. Placements AGF Inc. est signataire des Principes pour l'investissement responsable (« PIR »), une initiative des Nations Unies. En vertu des PIR, les investisseurs s'engagent formellement à intégrer les facteurs ESG dans leurs processus d'investissement. Placements AGF Inc. revoit périodiquement ses processus d'investissement et ses placements sous-jacents en fait de facteurs ESG.

Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation se définit comme le risque de perte découlant de processus ou systèmes internes inadéquats ou défaillants, d'activités humaines ou d'événements externes. AGF s'expose à une gamme de risques d'exploitation, y compris défaillances des technologies de l'information et des systèmes, erreurs de traitement et d'exécution, non-respect de prestations de services d'un tiers, perturbation des affaires, vol et fraude. Le risque d'exploitation peut occasionner des pertes financières importantes, porter atteinte à la réputation ou donner lieu à une prise de mesures réglementaires.

Les dirigeants d'AGF sont responsables de la gestion au quotidien du risque d'exploitation. Le risque d'exploitation lié aux personnes et processus est atténué au moyen de politiques et contrôles internes. Le service de la conformité AGF et le service d'audit interne AGF surveillent ce risque et évaluent constamment l'efficacité des contrôles. AGF s'est dotée de plans de continuité des activités et de politiques en matière de surveillance des fournisseurs pour appuyer le maintien, la gestion et le rétablissement des activités et processus essentiels en cas de perturbation des affaires.

Risque fiscal

AGF est assujettie à diverses incertitudes quant à l'interprétation et à l'application des lois fiscales canadiennes. Si les administrations fiscales sont en désaccord avec la façon dont AGF applique les lois fiscales, la rentabilité et les flux de trésorerie d'AGF pourraient être affectés négativement. L'Agence du revenu du Canada considère AGF comme un dossier important. Par conséquent, AGF fait l'objet d'un audit chaque année. Le délai entre la clôture d'un exercice et la fin d'un audit est long. Ainsi, en tout temps, plusieurs exercices peuvent faire l'objet d'audits qui peuvent nécessiter des ajustements.

L'analyse précédente ne dresse pas une liste exhaustive des risques et des incertitudes à l'égard de notre capacité de mener à bien notre stratégie. Les lecteurs doivent tenir compte d'autres facteurs de risque potentiels lors de l'évaluation de notre capacité à y parvenir.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par AGF dans des rapports déposés ou soumis conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières est publiée, traitée, résumée et présentée dans le délai accordé en vertu de ces lois et comprend des contrôles et procédures qui sont conçus pour s'assurer que l'information est accumulée et communiquée à la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, pour permettre une prise de décision opportune à l'égard de la communication de l'information exigée.

Après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'AGF (conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières), la direction d'AGF, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'ils étaient efficaces en date du 30 novembre 2024.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances sont responsables du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») (ou l'ont fait concevoir sous leur supervision). Ce contrôle vise à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication, conformément aux IFRS.

Le CIIF d'AGF s'entend des politiques et des procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs d'AGF;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS, et que les encaissements et décaissements d'AGF ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration;
- fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs d'AGF qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

Le système de contrôle interne, même s'il est bien conçu, a des limites qui lui sont inhérentes. Par conséquent, même un système efficace ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

Après avoir évalué l'efficacité du CIIF d'AGF, la direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu qu'il était efficace en date du 30 novembre 2024, car il fournit l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication, conformément aux IFRS. En raison du caractère récent de l'acquisition de KCPL, AGF n'a pas inclus KCPL dans le CIIF pour le trimestre et l'exercice clos le 30 novembre 2024. La direction d'AGF a utilisé les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway.

Modifications du CIIF

Une modification importante du CIIF s'entend d'une modification qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur le CIIF de l'émetteur.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, il n'y a eu aucune modification du CIIF d'AGF qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur son CIIF.

Sommaire des résultats annuels

(activités poursuivies)

Exercices clos les 30 novembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	**2024**	**2023**	**2022**	**2021**	**2020[1, 2]**
Produits	**548,2 $**	471,9 $	469,0 $	461,6 $	543,9 $
Charges[9]	**422,9**	342,8	330,4	333,9	292,8
RAIIA avant les commissions[10]	**141,7**	129,1	138,6	127,7	251,1
Résultat avant impôt	**125,3**	115,0	87,2	51,8	194,4
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	**97,6**	87,7	66,6	39,3	173,9
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	**1,51 $**	1,35 $	0,97 $	0,56 $	2,25 $
Dilué	**1,46**	1,30	0,96	0,55	2,22
Flux de trésorerie disponibles[10]	**95,4 $**	83,4 $	73,9 $	55,1 $	46,1 $
Dividende par action	**0,455 $**	0,440 $	0,400 $	0,340 $	0,320 $
Dette à long terme	**14,7 $**	5,8 $	21,6 $	– $	– $
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	**64 512 506**	64 957 984	68 430 165	70 009 123	77 326 775
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	**66 920 809**	67 233 845	69 437 213	71 660 642	78 359 570

Exercices clos les 30 novembre (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	**2019[3, 4]**	**2018[5]**	**2017[6]**	**2016[7]**	**2015[8]**
Produits	436,7 $	450,2 $	455,5 $	428,7 $	449,6 $
Charges[9]	326,7	343,7	339,1	319,2	322,4
RAIIA avant les commissions[10]	110,0	106,5	116,4	109,5	127,2
Résultat avant impôt	57,3	62,5	61,8	52,7	63,9
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	47,9	73,9	52,1	42,5	48,3
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société					
De base	0,61 $	0,94 $	0,66 $	0,53 $	0,59 $
Dilué	0,60	0,92	0,64	0,53	0,58
Flux de trésorerie disponibles[10]	52,8 $	41,5 $	50,0 $	60,7 $	68,2 $
Dividende par action	0,320 $	0,320 $	0,320 $	0,320 $	0,510 $
Dette à long terme	207,3 $	188,6 $	138,6 $	188,2 $	268,8 $
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	78 739 081	79 292 775	79 330 190	79 278 876	82 295 595
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	79 672 961	80 637 948	81 245 279	80 253 600	83 584 539

[1] Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 16, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2020.

[2] L'exercice 2020 comprend un produit de 104,4 M$ relativement à un profit tiré de la vente de Smith & Williamson Holdings Limited (« S&WHL »), déduction faite de la couverture de change, et un produit de 41,3 M$ sous forme de dividendes tirés de S&WHL, déduction faite de la couverture de change.

[3] Pour plus de détails sur l'application d'IFRS 15, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de 2019.

[4] L'exercice 2019 comprend un produit de 4,1 M$ relativement au recouvrement fiscal non récurrent de charges des fonds et une charge de restructuration de 14,4 M$.

[5] L'exercice 2018 comprend un produit de 1,5 M$ afférent à la quote-part d'AGF de l'inversion d'une provision pour une taxe non récurrente imputée à S&WHL, une charge non récurrente de restructuration et frais d'administration de 5,2 M$, la remise d'une provision de 21,9 M$ et le recouvrement de charges d'intérêts de 2,2 M$ en lien avec l'affaire sur l'établissement du prix de transfert.

[6] L'exercice 2017 comprend un produit de 10,0 M$ relativement au règlement d'un litige.

[7] L'exercice 2016 comprend une inscription en résultat net de 2,1 M$ afférente à la quote-part d'AGF d'une taxe non récurrente imputée à S&WHL et le recouvrement d'une charge nette non récurrente de 3,7 M$ en lien avec l'inversion d'une provision d'exercices antérieurs relativement à la taxe de vente harmonisée compensée par les coûts de transition des fonds.

[8] L'exercice 2015 comprend une distribution de 5,7 M$ relativement à la cristallisation d'un actif et une charge non récurrente de restructuration de 7,2 M$.

[9] Comprend les frais de vente, frais généraux et frais d'administration; la provision pour restructuration; les commissions de suivi; et les frais de conseils en placement.

[10] Se reporter à la section « Indicateurs clés de performance, mesures supplémentaires conformes et non conformes aux IFRS ».

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sur AGF figurent dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes annexes de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, dans la notice annuelle 2024 d'AGF, dans le rapport annuel 2024 d'AGF et dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation pertinents du Canada. Ces documents peuvent être consultés en ligne à www.sedarplus.com.

Responsabilité de la direction dans la communication de l'information financière

Toronto, le 21 janvier 2025

Les présents états financiers consolidés de La Société de Gestion AGF Limitée (la « Société ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée, y compris les montants fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés et des systèmes comptables qui les produisent, la direction maintient les contrôles internes conçus pour s'assurer que toutes les opérations sont dûment autorisées, que l'actif de la Société est suffisamment protégé et que des registres adéquats sont tenus. Le système de contrôles internes est renforcé par des contrôles de conformité qui assurent que la Société et ses employés se conforment aux lois et règlements sur les valeurs mobilières et aux règles portant sur les conflits d'intérêts, ainsi que par des audits périodiques de tous les secteurs d'activité de la Société qu'effectue une équipe d'auditeurs internes.

Le conseil d'administration voit à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière par l'entremise du comité d'audit, qui est composé uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité examine les états financiers consolidés de la Société et en recommande l'approbation au conseil.

Les auditeurs indépendants, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui sont nommés par les actionnaires de la Société sur recommandation du comité d'audit, ont effectué un audit indépendant des états financiers consolidés de la Société et ont soumis leur rapport qui est présenté ci-après. Les auditeurs indépendants ont libre accès au comité d'audit pour discuter avec lui de leur mandat d'audit et pour lui faire part de leurs observations.

Kevin McCreadie, CFA, MBA
Chef de la direction et chef des investissements

Ken Tsang, CFA, CPA, MBA
Chef des finances

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de La Société de Gestion AGF Limitée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société de Gestion AGF Limitée et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 30 novembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2024 et 2023;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres renseignements explicatifs.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Façon dont la question clé de l'audit a été traitée dans le cadre de notre audit
Détermination des valeurs recouvrables du goodwill et des contrats de gestion – unités génératrices de trésorerie (« UGT ») de détail et de comptes institutionnels *Voir la note 3 – Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations, et la note 9 – Goodwill et immobilisations incorporelles, des états financiers consolidés.* Au 30 novembre 2024, le goodwill et les contrats de gestion d'AGF se chiffraient à 1,04 G$, dont une partie importante est attribuable aux UGT de détail et de comptes institutionnels. Le goodwill et les contrats de gestion font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable peut se déprécier. La direction détermine si une perte de valeur doit être constatée en comparant la valeur comptable de l'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente (« JVDCV ») ou la valeur d'utilité (« VU »). Au 30 novembre 2024, AGF a effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés de chaque UGT afin d'en estimer la valeur recouvrable. Dans le cadre de cette analyse, la direction a exercé un jugement quant à la sélection d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final appropriés. La direction détermine également les flux de trésorerie futurs selon i) l'actif géré, dont les éléments clés reposent sur des hypothèses relatives : aux ventes brutes, aux rachats, à la croissance du marché, et ii) le taux d'inclusion des synergies. À la suite du test annuel de dépréciation, la direction a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des contrats de gestion des UGT de détail et de comptes institutionnels au 30 novembre 2024. Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) de l'importance des soldes du goodwill et des contrats de gestion des UGT de détail et de comptes institutionnels ainsi que ii) du jugement important posé par la direction pour déterminer les valeurs recouvrables des UGT, notamment l'application des principales hypothèses. Cela a nécessité un niveau élevé de subjectivité de la part de l'auditeur lors de la mise en œuvre de procédures d'audit. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans la mise en œuvre de nos procédures.	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • évaluer comment la direction détermine les valeurs recouvrables des UGT de détail et de comptes institutionnels, notamment : – évaluer i) le caractère approprié du recours à l'analyse des flux de trésorerie actualisés et ii) l'exactitude arithmétique de l'analyse des flux de trésorerie actualisés de la direction. – évaluer le caractère raisonnable des hypothèses relatives à l'actif géré (ventes brutes, rachats, taux de croissance du marché et taux de croissance des produits) en regard du budget approuvé par le conseil d'administration, des rendements actuels et antérieurs des UGT et de données économiques disponibles publiées par des tiers. – évaluer le recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer la méthode appliquée dans le cadre de l'analyse des flux de trésorerie actualisés, et le caractère raisonnable des taux d'actualisation, des taux de croissance finaux et des taux d'inclusion des synergies de la direction. – tester les données utilisées relativement à l'actif géré dans le cadre de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. • évaluer les informations fournies dans les états financiers consolidés, y compris la sensibilité des principales hypothèses utilisées.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder

notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Carly Stallwood.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 21 janvier 2025

États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	**Note**	**2024**	**2023**
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**52 960 $**	50 453 $
Placements	5	**20 171**	22 191
Créances, charges payées d'avance et autres actifs		**47 964**	36 646
Instruments financiers dérivés	19	**1 081**	965
Impôts à recouvrer	8, 24, 30	**3 534**	6 602
Total de l'actif courant		**125 710**	116 857
Participations dans des coentreprises	6	**1 801**	2 245
Placements à long terme	5	**321 243**	254 969
Participation privilégiée dans une société en commandite	8	**18 816**	–
Billet convertible à recevoir	19	**12 583**	–
Contrats de gestion	8, 9	**768 785**	689 759
Goodwill	9	**273 961**	250 830
Autres immobilisations incorporelles	9	**4 533**	398
Actif au titre du droit d'utilisation	10	**68 004**	71 790
Immobilisations corporelles et logiciels	11	**26 073**	27 951
Actifs d'impôt différé	14	**8 188**	3 602
Autres actifs	7	**3 007**	1 877
Total de l'actif non courant		**1 506 994**	1 303 421
Total de l'actif		**1 632 704 $**	**1 420 278 $**

États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	Note	2024	2023
Passif			
Passif courant			
Dettes d'exploitation et charges à payer	12, 22	**113 422 $**	78 292 $
Obligation locative	10	**6 116**	5 960
Passifs des options de vente	8	**893**	–
Total du passif courant		**120 431**	84 252
Obligation locative à long terme	10	**75 055**	78 104
Dette à long terme	13	**14 664**	5 823
Passifs d'impôt différé	14	**177 943**	152 834
Contrepartie éventuelle à payer à long terme	8	**29 536**	–
Passifs des options de vente à long terme	8	**32 109**	–
Autres passifs à long terme	7, 8, 22	**23 886**	10 369
Total du passif		**473 624**	331 382
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société			
Capital-actions	15	**393 218**	390 502
Surplus d'apport	22	**45 142**	44 462
Résultats non distribués		**686 863**	651 065
Cumul des autres éléments du résultat global	16	**3 205**	2 867
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			
Participation ne donnant pas le contrôle	8	**30 652**	–
Total des capitaux propres		**1 159 080**	1 088 896
Total du passif et des capitaux propres		**1 632 704 $**	**1 420 278 $**

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Approuvé par le conseil d'administration,

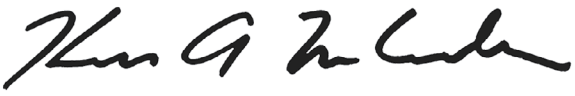

Kevin McCreadie, CFA, MBA
Administrateur

Ian Clarke, CA, FCA, IAS.A
Administrateur

États consolidés du résultat net

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	**Note**	**2024**	**2023**
Produits			
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	17	**482 394 $**	428 172 $
Frais de souscription reportés		**6 625**	7 585
Primes de performance	8	**4 124**	–
Quote-part du résultat des coentreprises	6	**895**	3 427
Produits tirés d'accords donnant droit à des commissions	7	**2 936**	3 155
Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions	5, 28	**47 263**	26 855
Autres produits	18	**3 955**	2 630
Total des produits		**548 192**	471 824
Charges			
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration	20	**262 539**	209 048
Commissions de suivi et frais de conseils en placement		**141 251**	133 762
Ajustements de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer	8	**(53)**	–
Ajustements de la juste valeur des passifs des options de vente	8	**2 778**	–
Amortissement et décomptabilisation	9, 10, 11	**9 402**	9 120
Charges d'intérêts	10, 13	**6 967**	4 874
Total des charges		**422 884**	356 804
Résultat avant impôt		**125 308**	**115 020**
Charge d'impôt sur le résultat			
Exigible	24	**31 882**	24 183
Différée	24	**(2 886)**	3 137
Total du résultat avant impôt		**28 996**	27 320
Résultat net de l'exercice		**96 312 $**	**87 700 $**
Composition du résultat net			
Actionnaires de la Société		**97 572 $**	87 700 $
Participation ne donnant pas le contrôle		**(1 260)**	–
Résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société			
De base	25	**1,51 $**	1,35 $
Dilué	25	**1,46 $**	1,30 $

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	**2024**	**2023**
Résultat net de l'exercice	**96 312 $**	87 700 $
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Profits (pertes) latents sur les placements, montant net		
Éléments pouvant être reclassés dans le résultat net		
Profits (pertes) latents	**338**	(128)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	**338**	(128)
Résultat global	**96 650 $**	87 572 $
Composition du résultat global		
Actionnaires de la Société	**97 910 $**	87 572 $
Participation ne donnant pas le contrôle	**(1 260)**	–
Résultat global net de l'exercice	**96 650 $**	**87 572 $**

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

États consolidés de la variation des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)	Capital-actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (« AERG »)	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er décembre 2022	391 719 $	41 883 $	593 949 $	2 995 $	– $	**1 030 546 $**
Résultat net de l'exercice	–	–	87 700	–	–	**87 700**
AERG (déduction faite de l'impôt)	–	–	–	(128)	–	**(128)**
Résultat global de l'exercice	–	–	87 700	(128)	–	**87 572**
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	564	–	–	–	–	**564**
Options sur actions	7 403	(558)	–	–	–	**6 845**
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(10 966)	–	(2 416)	–	–	**(13 382)**
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M$	–	–	(28 206)	–	–	**(28 206)**
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres, déduction faite de l'impôt	–	3 137	–	–	–	**3 137**
Remise d'actions propres	1 782	–	38	–	–	**1 820**
Solde au 30 novembre 2023	**390 502 $**	**44 462 $**	**651 065 $**	**2 867 $**	**– $**	**1 088 896 $**
Solde au 1er décembre 2023	390 502 $	44 462 $	651 065 $	2 867 $	– $	**1 088 896 $**
Résultat net de l'exercice	–	–	97 572	–	(1 260)	**96 312**
AERG (déduction faite de l'impôt)	–	–	–	338	–	**338**
Résultat global de l'exercice	–	–	97 572	338	(1 260)	**96 650**
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	397	–	–	–	–	**397**
Options sur actions	8 970	(849)	–	–	–	**8 121**
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF	(4 474)	–	(1 352)	–	–	**(5 826)**
Dividendes sur les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF et sur les actions de catégorie B sans droit de vote AGF, y compris l'impôt de 0,3 M$	–	–	(29 677)	–	–	**(29 677)**
Unités d'actions à participation restreinte réglées en capitaux propres, déduction faite de l'impôt	–	1 529	–	–	–	**1 529**
Achat d'actions propres	(4 894)	–	–	–	–	**(4 894)**
Remise d'actions propres	2 717	–	(519)	–	–	**2 198**
Achat de Kensington Capital Partners Limited	–	–	(30 226)	–	31 912	**1 686**
Solde au 30 novembre 2024	**393 218 $**	**45 142 $**	**686 863 $**	**3 205 $**	**30 652 $**	**1 159 080 $**

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	Note	2024	2023
Activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		**96 312 $**	87 700 $
Ajustements			
Amortissement et décomptabilisation		**9 402**	9 120
Charges d'intérêts	10, 13	**6 967**	4 874
Charge d'impôt sur le résultat	24	**28 996**	27 320
Versement d'impôt		**(26 096)**	(28 656)
Rémunération fondée sur des actions	22	**10 413**	8 970
Quote-part du résultat des coentreprises	6	**(895)**	(3 427)
Distributions reçues des coentreprises	6	**1 765**	3 258
Ajustements de la juste valeur de placements à long terme	5	**(32 169)**	(23 433)
Ajustements de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer	8	**(53)**	–
Ajustements de la juste valeur des passifs des options de vente	8	**2 778**	–
Profit réalisé et latent sur les placements à court terme, montant net		**(3 042)**	(292)
Autres		**(52)**	20
		94 326	85 454
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation			
Créances et autres actifs courants		**(4 228)**	(2 097)
Autres actifs		**4 148**	(199)
Dettes d'exploitation et charges à payer		**11 385**	(2 901)
Autres passifs		**8 954**	6 982
		20 259	1 785
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net		**114 585**	87 239
Activités de financement			
Rachats aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote		**(5 826)**	(13 382)
Émission d'actions de catégorie B sans droit de vote	15	**7 766**	6 544
Achat d'actions propres	15	**(4 894)**	–
Dividendes versés	26	**(28 945)**	(27 328)
Émission (remboursement) de la dette à long terme		**9 000**	(16 000)
Intérêts versés		**(4 405)**	(2 121)
Paiements de loyers	10	**(6 117)**	(5 647)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net		**(33 421)**	(57 934)
Activités d'investissement			
Participations dans des coentreprises	6	**(426)**	(422)
Achat de placements à long terme	5	**(28 602)**	(34 173)
Remboursement de capital de placements à long terme	5	**302**	1 704
Achat d'immobilisations corporelles et de logiciels, déduction faite des cessions		**(2 203)**	(3 443)
Achat de placements à court terme		**(29 450)**	(19 680)
Produit tiré de la vente de placements à court terme		**35 226**	18 542
Achat d'un billet convertible à recevoir	19, 28	**(12 609)**	–
Acquisition de Kensington Capital Partners Limited, déduction faite de la trésorerie acquise	8	**(40 895)**	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net		**(78 657)**	(37 472)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**2 507**	(8 167)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		**50 453**	58 620
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		**52 960 $**	50 453 $
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie			
Banque		**46 844 $**	47 023 $
Dépôt à terme		**6 116**	3 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**52 960 $**	50 453 $

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.)

Notes annexes

Exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023

Note 1 : Information sur la Société

La Société de Gestion AGF Limitée (« AGF » ou la « Société ») est une société à responsabilité limitée constituée en société par actions et domiciliée au Canada aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au : CIBC Square, Tower One, 81, rue Bay, Toronto (Ontario).

AGF est une société indépendante de gestion d'actifs diversifiés à l'échelle mondiale dont les principales filiales offrent des services de gestion de placements pour des solutions d'investissement axées sur les actions, les titres à revenu fixe, les actifs non traditionnels (ou alternatifs) et les multicatégories, par l'entremise de ses trois plateformes d'activités : Placements AGF, Patrimoine Privé AGF et Partenaires Capital AGF. AGF fournit également des services d'administration aux fonds communs de placement AGF.

La plateforme d'activités Partenaires Capital AGF comprend des placements stratégiques dans Kensington Capital Partners Limited (« KCPL ») et New Holland Capital (« NHC »), des coentreprises avec Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP ») et AGF SAF Private Credit Management LP (« PCMLP »), ainsi que des accords de commissions avec Instar Group Inc. (« Instar ») et First Ascent Ventures (« First Ascent »).

Le 21 janvier 2025, le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés.

Note 2 : Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Sauf indication contraire, les montants sont libellés en dollars canadiens.

Note 3 : Principales méthodes comptables, jugements et incertitude des estimations

3.1 Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers à la juste valeur.

3.2 Placements dans des filiales, entreprises associées, coentreprises et entités structurées

a) Filiales et entités structurées consolidées

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'AGF et ceux des filiales qu'elle détient directement ou indirectement. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour déterminer si AGF contrôle une entité. Les filiales sont complètement consolidées à partir de la date à laquelle AGF obtient le contrôle et sont consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Si AGF perd le contrôle d'une filiale, tous les montants seront comptabilisés dans les AERG en lien avec cette filiale au même titre que si AGF avait directement sorti les actifs ou passifs connexes.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés au moment de la consolidation.

Les entités structurées consolidées sont des entités dont les activités pertinentes sont contrôlées par AGF au moyen d'une entente contractuelle. AGF a établi une fiducie pour les avantages du personnel (« FAP »). Il s'agit d'une entité structurée consolidée dont l'objectif est d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote qui seront attribuées aux employés au moment de leur acquisition d'unités d'actions à participation restreinte (« UAPR »). En vertu de l'entente contractuelle, AGF soutiendra la FAP en finançant l'achat de ces actions. Pour plus de détails, se reporter aux notes 3.14 et 22.

Les principales filiales et entités structurées consolidées d'AGF au 30 novembre 2024 se résument comme suit :

	Activité principale	Pays de constitution	Participation
1801882 Alberta Ltd.	Placements sur les marchés privés	Canada	100 %
1936874 Ontario Ltd.	Placements sur les marchés privés	Canada	100 %
2593269 Ontario Inc.	Placements sur les marchés privés	Canada	100 %
Société financière 20/20	Société de portefeuille	Canada	100 %
AGF International Advisors Company Limited	Gestion de placements	Irlande	100 %
AGF Investments America Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
Placements AGF Inc.	Gestion de placements	Canada	100 %
Cypress Capital Management Ltd (« Cypress »)	Patrimoine privé	Canada	100 %
Doherty & Associates Limited (« Doherty »)	Patrimoine privé	Canada	100 %
FAP	Société de fiducie	Canada	100 %
AGF Investments LLC	Gestion de placements	États-Unis	100 %
Gestion de placements Highstreet (« Highstreet »)	Patrimoine privé	Canada	100 %
Partenaires Capital AGF Inc.	Société de portefeuille	Canada	100 %
AGF Capital Partners (US) Inc.	Société de portefeuille	États-Unis	100 %
KCPL Holdings Inc.[1]	Société de portefeuille	Canada	51 %

[1] KCPL Holdings Inc. détient une participation de 51 % dans Kensington Capital Partners Limited (« KCPL »).

b) Entreprises associées et coentreprises

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles AGF exerce une influence notable, mais pas le contrôle, généralement parce qu'elle détient de 20 % à 50 % des droits de vote. Les coentreprises sont des ententes en vertu desquelles les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise, et possèdent les droits aux actifs nets.

Les intérêts d'AGF dans les entreprises associées et les coentreprises, autres que sa participation dans les fonds qu'elles gèrent, sont généralement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence après avoir été initialement constatés au coût. La quote-part du résultat post-acquisition des entreprises associées d'AGF est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et la quote-part des AERG post-acquisition est comptabilisée aux AERG. Les variations cumulées post-acquisition sont ajustées en diminution de la valeur comptable de la participation. Quand la quote-part d'AGF des pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise associée ou la coentreprise, AGF ne constate pas d'autres pertes, sauf si elle a contracté des obligations ou si elle a versé des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les méthodes comptables des entreprises associées et des coentreprises ont été modifiées si nécessaire pour assurer la cohérence avec les méthodes adoptées par AGF.

En outre, AGF a déterminé que toute participation détenue dans des fonds communs de placement qu'elle gère répond à la définition d'entreprise associée, par suite du pouvoir obtenu par AGF dans le cadre de la gestion de placements et des autres ententes qu'elle a conclues avec les fonds et qui permettent à AGF de prendre des décisions sur leurs activités d'investissement et d'exploitation. Aucune des participations prises individuellement n'est importante. AGF a choisi d'appliquer la méthode de mise en équivalence aux participations dans ces fonds et de désigner celles-ci à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »).

Ces fonds effectuent des transactions au Canada et aux É.-U., et celles-ci peuvent comprendre la négociation de valeurs libellées en devises. Au 30 novembre 2024, la valeur comptable des participations d'AGF dans les fonds d'investissement qu'elle gère s'élevait à 19,0 M$ (21,5 M$ au 30 novembre 2023), ce qui représente l'exposition maximale d'AGF aux pertes à l'égard de ces participations. L'ajustement de la juste valeur relatif aux participations d'AGF dans les fonds d'investissement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net consistait en des produits de 3,0 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 (0,3 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023). Pour plus de détails sur les participations d'AGF dans les fonds qu'elle gère, se reporter à la note 5.

Les coentreprises d'AGF constituées au Canada au 30 novembre 2024 se résument comme suit :

	Nature des activités	Participation
Stream Asset Financial GP LP (« SAF GP »)	Entité d'intéressement	31,9 %
Stream Asset Financial Management LP (« SAFM LP »)	Crédit privé	45,5 %
FAV II Principal Carry LP	Entité d'intéressement	15,0 %
AGF SAF Private Credit GP	Crédit privé	50,0 %
PCMLP	Crédit privé	50,0 %
AGF SAF Private Credit Performance LP	Entité d'intéressement	30,0 %

AGF peut toucher des primes de performance ou des distributions d'intéressements, versées par des entités d'intéressement dans lesquelles elle a des participations, si un fonds de Partenaires Capital AGF excède son seuil de rendement.

AGF évalue à la clôture de chaque période s'il existe une preuve objective de perte de valeur de ses participations dans les entreprises associées et les coentreprises. Le cas échéant, la valeur comptable de la quote-part d'AGF dans les actifs sous-jacents des entreprises associées ou des coentreprises est ramenée à la valeur recouvrable estimée (laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente [« JVDCV »] et la valeur d'utilité [« VU »]) et comptabilisée dans les états consolidés du résultat net. Au 30 novembre 2024, AGF n'a constaté aucune perte de valeur.

c) Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la JVPBRN, conformément aux méthodes comptables d'AGF pour les placements dans les fonds communs de placement qu'elle gère. Pour plus de détails sur les placements à long terme d'AGF, se reporter à la note 5 b).

Toutes les entités visées par les placements à long terme d'AGF sont constituées au Canada. Les placements significatifs à long terme d'AGF au 30 novembre 2024 se résument comme suit :

	Nature des activités	Participation
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP I	Société en commandite – entité de placement	13,5 %
InstarAGF Essential Infrastructure Fund LP II	Société en commandite – entité de placement	5,3 %
Stream Asset Financial LP (« Stream »)	Société en commandite – entité de placement	25,2 %
AGF SAF Private Credit Limited Partnership (« AGF SAF PC LP »)	Société en commandite – entité de placement	3,1 %
Fiducie de crédit privé AGF SAF	Société en commandite – entité de placement	41,9 %
First Ascent Ventures II LP	Société en commandite – entité de placement	27,9 %

3.3 Regroupement d'entreprises

AGF applique la méthode de l'acquisition pour présenter les regroupements d'entreprises. La contrepartie payée dans le cadre de l'acquisition comprend la juste valeur des actifs transférés, des passifs repris et des titres de participation émis par AGF. La contrepartie payée comprend la juste valeur de tout actif ou passif découlant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs et passifs identifiables ainsi que les passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Des estimations ont été utilisées pour déterminer ces valeurs, y compris l'évaluation des immobilisations incorporelles acquises identifiables séparément. Dans le cadre de l'acquisition, la contrepartie éventuelle et les options de vente de la participation ne donnant pas le contrôle sont fonction de la performance future de l'entreprise acquise. Les estimations sont fonction de la meilleure évaluation par la direction des données connexes utilisées dans les modèles d'évaluation, comme les flux de trésorerie futurs et les revenus, les taux d'actualisation et la volatilité. Les résultats quant à la performance future qui diffèrent des estimations utilisées par la direction pourraient modifier les passifs, qui sont comptabilisés à mesure qu'ils surviennent dans le résultat net.

a) Détermination du contrôle

Afin de déterminer si un placement représente une filiale, il faut tenir compte de tous les faits et circonstances et analyser la proportion des droits de vote de l'entité émettrice détenue par AGF. Les filiales s'entendent de toutes les entités pour lesquelles AGF est exposée aux rendements variables et détient le pouvoir à l'égard de l'entité émettrice, pouvoir qu'elle peut utiliser pour influer sur les rendements et qui souvent signifie qu'elle détient plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Il faut exercer un jugement pour déterminer l'existence du contrôle lorsqu'il s'agit d'éléments tels que des accords contractuels entre actionnaires, des restrictions réglementaires quant à la représentation au conseil d'administration, les droits de vote ou les activités pertinentes de l'entité émettrice. AGF a exercé son jugement et déterminé qu'elle contrôlait KCPL.

Pour ce qui est des fonds d'investissement pour lesquels KCPL agit à titre de gestionnaire, AGF a conclu qu'elle n'avait pas le contrôle de ceux-ci, car elle agit en tant qu'agent et qu'elle ne peut donc pas utiliser son pouvoir pour influer sur les rendements variables.

b) Participation ne donnant pas le contrôle

À la suite de la comptabilisation initiale, la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle est ajustée pour tenir compte de la part de la participation ne donnant pas le contrôle dans le résultat global et dans les opérations sur capitaux propres de la filiale. La part d'une participation ne donnant pas le contrôle dans de tels ajustements est fonction de sa participation actuelle dans la filiale après la prise en compte de toute convention d'actionnaires et de tout autre accord contractuel applicables.

3.4 Actif géré et actifs donnant droit à des commissions

AGF, par l'entremise de ses placements dans des filiales, gère un éventail de fonds communs de placement, d'autres placements et des actifs donnant droit à des commissions détenus par des clients et par des tiers. Ces fonds, ces placements et ces actifs ne sont pas inscrits dans les états consolidés de la situation financière, et certains d'entre eux sont détenus par des fonds d'investissement qui répondent à la définition d'entité structurée en vertu des normes IFRS de comptabilité. AGF perçoit des honoraires pour sa prestation de services de gestion et d'administration à ces fonds d'investissement. Les honoraires perçus de ces fonds et autres actifs de placement sont calculés selon l'actif géré et les actifs donnant droit à des commissions, qui s'élevaient à 53,6 G$ au 30 novembre 2024 (42,2 G$ au 30 novembre 2023).

3.5 Conversion des monnaies étrangères

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments compris dans les états financiers de chaque entité consolidée sont évalués selon la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de La Société de Gestion AGF Limitée.

b) Opérations et soldes

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière, et les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice. Les profits et pertes de change latents et les profits et pertes réalisés sont constatés dans les états consolidés du résultat net.

3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts temporaires très liquides, et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme. Ces actifs sont convertibles facilement en sommes connues, sont assujettis à un risque minime de variation de la juste valeur et ont tous une échéance à court terme (échéance initiale de moins de trois mois).

3.7 Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés quand AGF devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés quand les droits de recevoir les flux de trésorerie tirés des actifs sont échus ou ont été transférés et qu'AGF a transféré pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de ces actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés quand l'obligation précisée dans le contrat est éteinte, annulée ou échue. Les achats et les ventes normalisés d'actifs et de passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est porté dans les états consolidés de la situation financière quand AGF a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Dans le cadre de la comptabilisation initiale, AGF classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes selon le modèle de gestion des actifs financiers et les modalités contractuelles des flux de trésorerie d'une entité.

a) Juste valeur par le biais du résultat net (« JVPBRN »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur et les distributions reçues sur certains placements sont présentés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBRN sont constatés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Les titres de participation sont classés à la JVPBRN, sauf si initialement AGF les comptabilise de manière irrévocable à la JVPBAERG. Les instruments d'emprunt sont désignés comme étant à la JVPBRN si les actifs ne respectent pas les critères relatifs au classement à la JVPBAERG ou au coût amorti. Les instruments financiers classés à la JVPBRN comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF, les dépôts à terme et certains autres placements.

b) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVPBAERG »)

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont évalués à la juste valeur par la suite dans les états consolidés de la situation financière. Les profits et pertes découlant de variations de la juste valeur sont présentés dans les états consolidés du résultat global au poste « Autres éléments du résultat global ». Les coûts de transaction des instruments financiers classés à la JVPBAERG sont ajoutés à la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

Les titres de participation sont classés à la JVPBAERG quand il n'y a aucun reclassement ultérieur des profits et des pertes découlant de variations de la juste valeur dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation d'un placement. Les dividendes sont présentés dans les états consolidés du résultat net en tant qu'ajustements de la juste valeur et qu'autres produits à la date à laquelle ils sont légalement exigibles. Les titres de participation classés à la JVPBAERG comprennent certains des titres de participation détenus à long terme.

Les instruments d'emprunt sont classés à la JVPBAERG si les actifs sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels et de la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux de trésorerie représentent uniquement les paiements du capital et des intérêts. Pour les instruments d'emprunt classés à la JVBPAERG, le profit ou la perte cumulé auparavant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net suivant la décomptabilisation et inclus dans les ajustements de la juste valeur et dans les autres produits. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers, calculés selon la méthode de l'intérêt effectif, sont constatés dans les états consolidés du résultat net. AGF ne possède présentement aucun instrument d'emprunt classé à la JVPBAERG.

c) Coût amorti

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés au montant à recevoir prévu, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener le solde des actifs à la juste valeur. Par la suite, ces actifs sont évalués selon la méthode de l'intérêt effectif moins une provision pour dépréciation. Les actifs financiers sont classés au coût amorti s'ils sont détenus aux fins du recouvrement de flux de trésorerie contractuels. Les actifs financiers classés au coût amorti sont les actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et comprennent les créances et les autres actifs financiers.

Les passifs financiers au coût amorti sont les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme. Les dettes d'exploitation et charges à payer, la dette à long terme et les autres passifs à long terme sont initialement comptabilisés au montant à payer requis, moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener les montants à payer à la juste valeur. Par la suite, les soldes sont évalués au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

Un passif financier est décomptabilisé quand il est éteint. Quand un passif est éteint, la différence entre sa valeur comptable et la contrepartie payée, y compris tout actif hors trésorerie transféré et tout nouveau passif repris, est comptabilisée en résultat net. Une modification des termes d'un passif est constatée à titre d'extinction du passif initial et comptabilisée en nouveau passif quand la modification est importante. AGF estime qu'une modification des termes d'un passif est suffisamment importante si la valeur actualisée nette des flux de trésorerie du nouveau passif, y compris tous frais payés, diffère d'au moins 10 % de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie restants du passif existant, le taux d'actualisation étant égal au taux d'intérêt effectif original du passif initial.

Les passifs financiers sont classés dans le passif courant si le paiement est dû dans les 12 mois suivant la date des états consolidés de la situation financière. Sinon, ils sont classés dans le passif non courant.

3.8 Instruments dérivés

AGF a recours à des instruments dérivés pour gérer le risque de change. AGF ne conclut pas d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Quand les instruments dérivés sont utilisés, AGF détermine si la comptabilité de couverture est applicable. L'instrument dérivé doit être très efficace pour contrebalancer, relativement au risque couvert, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie prévus dès la mise en place de la relation de couverture et sur la durée de la couverture. Conformément à IFRS 9, pour qu'un instrument soit admissible à la comptabilité de couverture, trois critères doivent être remplis : relation économique, incidence du risque de crédit et ratio de couverture. Au début de la relation de couverture, la désignation et la documentation formelles relativement à cette relation doivent être établies tout comme l'objectif de gestion des risques et la stratégie de l'entité pour établir la couverture.

Quand la comptabilité de couverture est appliquée, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les AERG. Toute partie inefficace de la juste valeur est immédiatement comptabilisée dans les états financiers consolidés du résultat net. Quand un instrument de couverture vient à échéance ou ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, le montant constaté dans les AERG est reclassé dans les états consolidés du résultat net. Quand on ne s'attend plus à ce qu'une opération prévue ait lieu, le montant qui était comptabilisé dans les AERG est immédiatement viré dans les états financiers consolidés du résultat net.

3.9 Contrats de location

AGF détermine qu'un contrat contient un contrat de location conforme à IFRS 16 à l'origine si tous les critères suivants sont remplis :

- Le contrat contient un actif identifiable.
- Le preneur obtient le droit d'utilisation directe d'un actif.
- Le preneur obtient la quasi-totalité de l'avantage économique de l'actif.

a) Comptabilisation des contrats de location admissibles

L'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont comptabilisés à la date de début du contrat de location, soit la date à laquelle le bailleur met l'actif sous-jacent à la disposition du preneur. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement constaté au coût moins les coûts indirects, les coûts d'enlèvement et de restauration des lieux, les paiements anticipés de loyers et les incitatifs à la location reçus et amortis selon le mode linéaire, sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou sur la durée du contrat de location, selon la première éventualité. La durée du contrat de location comprend la période non résiliable du contrat de location et les périodes couvertes par une option de prolongation ou de résiliation du contrat de location si AGF est raisonnablement certaine d'exercer cette option.

Les obligations locatives sont comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes en utilisant soit le taux d'intérêt implicite du contrat de location, soit le taux d'emprunt marginal. Par la suite, les paiements effectués sur le contrat de location, partiellement compensés par une augmentation des charges d'intérêts de désactualisation selon la méthode des intérêts effectifs, réduisent les obligations locatives.

Tout contrat de location avec des paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux, avec une durée de location de 12 mois ou moins ou considéré comme une location de faible valeur est exempté de la norme IFRS 16 et continuera d'être passé en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les contrats de location exemptés n'ont pas d'incidences significatives sur les états financiers consolidés.

b) Modification postérieure à un contrat de location

En cas de modification, l'actif au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives sont réévalués. Une modification comprend les actions suivantes : changer la portée du contrat de location en ajoutant le droit d'utiliser un ou plusieurs actifs sous-jacents, prolonger la durée du contrat de location et modifier la contrepartie du contrat de location en augmentant ou en diminuant le paiement du loyer. Lorsque l'obligation locative est réévaluée en raison d'une modification, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation.

3.10 Immobilisations incorporelles

a) Goodwill et contrats de gestion

Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie payée sur la juste valeur de la quote-part d'AGF des actifs nets identifiables, y compris les contrats de gestion, de la filiale acquise à la date d'acquisition. Le goodwill est constaté au coût moins le cumul des pertes de valeur. Il a été établi que la majorité des contrats de gestion ont une durée d'utilité indéfinie, car le droit contractuel de gérer les actifs n'a pas de durée définie, sauf les contrats de gestion pour les fonds à capital fixe, qui sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des fonds. Les contrats de gestion acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont constatés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et par la suite diminués du montant de la perte de valeur, s'il y a lieu.

b) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût (qui en règle générale correspond à leur juste valeur aux dates d'acquisition), déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. L'amortissement de certaines autres immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur 5 à 15 ans selon la durée d'utilité estimative de ces actifs. Pour les autres immobilisations incorporelles restantes, l'amortissement est calculé selon les flux de trésorerie actualisés prévus et amortis sur la durée contractuelle des actifs. Les autres immobilisations incorporelles pour lesquelles il y a érosion de la clientèle sont immédiatement imputées en résultat net au poste « Amortissement et décomptabilisation des autres immobilisations incorporelles ».

3.11 Immobilisations corporelles et logiciels

Les immobilisations corporelles et logiciels, qui comprennent le mobilier et le matériel, le matériel informatique, les logiciels et les améliorations locatives, sont comptabilisés au coût, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations, s'il y a lieu. Le cas échéant, l'amortissement est calculé selon les modes suivants sur la durée d'utilité estimative des actifs pertinents :

Mobilier et matériel	20 %, amortissement dégressif
Améliorations locatives	amortissement linéaire sur la durée du bail
Matériel informatique	amortissement linéaire sur la durée d'utilité de deux à sept ans
Logiciels	amortissement linéaire sur trois ans

3.12 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs à durée d'utilité indéfinie, par exemple le goodwill et les contrats de gestion, ne sont pas assujettis à l'amortissement et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou plus souvent si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable peut se déprécier. Les actifs assujettis à l'amortissement sont évalués aux fins de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La perte de valeur est égale à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au plus élevé des montants suivants : la juste valeur des actifs diminuée des coûts de la vente ou la valeur d'utilité. Afin d'évaluer la dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont examinés à chaque date de clôture pour évaluer la possibilité d'une reprise de cette perte de valeur. Lorsque de tels éléments probants existent, la portion de la perte de valeur antérieure est reprise en résultat net et une hausse correspondante de la valeur comptable des actifs est constatée.

3.13 Impôt exigible et impôt différé

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est constaté dans les états consolidés du résultat net, sauf s'il a trait à des éléments comptabilisés directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur le résultat est également constaté directement dans les AERG ou dans les capitaux propres, respectivement.

La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de résultat lorsque des situations relatives à la réglementation fiscale applicable font l'objet d'interprétation. Des provisions sont établies, le cas échéant, en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

L'impôt exigible est l'impôt payable prévu sur le résultat imposable de l'exercice, selon le taux d'imposition adopté ou quasi adopté à la clôture de la période considérée, et tout ajustement de l'impôt payable pour les exercices antérieurs.

En règle générale, l'impôt différé est comptabilisé selon les pertes et les crédits fiscaux prospectifs et les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Cependant, l'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une opération autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de l'opération, ne touche ni le résultat comptable ni le résultat imposable. L'impôt différé est comptabilisé selon les différences temporaires découlant de participations dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées, sauf, dans le cas des filiales, des coentreprises ou des entreprises associées, quand AGF contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est comptabilisé sur une base non actualisée selon les taux d'imposition et les lois qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date des états consolidés de la situation financière et qui devraient être appliqués quand l'actif d'impôt différé est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé. Les actifs d'impôt différé sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, en regard duquel les différences temporaires déductibles pourront être utilisées.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés dans les actifs et passifs non courants.

3.14 Avantages du personnel

a) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

AGF offre des régimes d'options sur actions aux cadres supérieurs et utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions. La juste valeur des options sur actions, qui est déterminée à la date d'attribution selon un modèle d'évaluation des options, est imputée en résultat net sur la période d'acquisition des droits, et un crédit correspondant est porté au surplus d'apport, en tenant compte des extinctions. Les attributions sont réglées en émission d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF au moment de l'exercice des options. Les options sur actions sont émises à un prix d'exercice égal à la juste valeur marchande, c'est-à-dire le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de catégorie B sans droit de vote négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de séance précédant immédiatement la date d'attribution. Les attributions d'options sur actions sont acquises sur la période d'acquisition de quatre ans selon laquelle 25 % du total des attributions sont acquises chaque an à l'anniversaire de la date d'attribution.

AGF offre un régime d'achats d'actions en vertu duquel les employés peuvent consacrer une partie de leur salaire annuel, jusqu'à concurrence de 6 %, à l'achat d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF par retenues sur salaire. AGF verse des cotisations pouvant atteindre jusqu'à 60 % des cotisations versées par les employés. Les cotisations d'AGF sont acquises immédiatement et imputées au résultat net de la période au cours de laquelle le droit est acquis. Le fiduciaire du régime achète des actions de catégorie B sans droit de vote sur le marché libre au moyen des cotisations versées.

AGF offre un régime d'unités d'actions aux cadres supérieurs, en vertu duquel certains cadres ont reçu des UAPR composées d'actions de catégorie B sans droit de vote. Les UAPR sont acquises trois ans après la date d'attribution.

AGF a établi une FAP et cette dernière a pour but d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote AGF sur le marché libre, déduction faite de l'impôt, pour les attribuer aux employés au moment de leur acquisition d'UAPR. Conformément au régime, les employés des filiales canadiennes d'AGF n'auront pas l'option de recevoir un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les attributions sont réparties sur la période d'acquisition selon la juste valeur des actions de catégorie B sans droit de vote à la date d'attribution en tenant compte des extinctions.

Les employés des filiales non canadiennes qui participent aux régimes reçoivent un règlement en trésorerie pour leurs UAPR. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale ou graduelle sur la période d'acquisition de trois ans en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. AGF rachètera la totalité des UAPR moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date d'acquisition pour chaque UAPR.

AGF offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») aux administrateurs externes et à certains employés, en vertu duquel les administrateurs peuvent décider de recevoir leur rémunération sous forme d'UAD. Ces unités sont acquises immédiatement et les charges de rémunération et le passif connexe sont imputés au résultat net de la période au cours de laquelle les UAD sont attribuées. Les charges de rémunération et le passif connexe sont répartis de façon égale sur les périodes d'acquisition respectives en tenant compte de la fluctuation du cours des actions de catégorie B sans droit de vote, des dividendes versés et des extinctions. À la cessation du mandat d'un participant, AGF rachètera la totalité des UAD du participant moyennant une somme au comptant égale à la valeur d'une action de catégorie B sans droit de vote à la date de cessation du mandat pour chaque UAD.

AGF offre un régime incitatif à l'équipe de gestion de placements, en vertu duquel une rémunération est versée selon le rendement de l'actif désigné géré par l'employé. La caisse de rémunération de ce régime est fonction du total de l'actif géré par l'équipe multiplié par les points de base applicables. Au moment de l'attribution, l'employé investira dans des UAPR ou dans tout produit de fonds commun de placement d'AGF. Les charges de rémunération et le passif connexe sont passés en charges sur la période d'acquisition selon l'évaluation à la valeur du marché de l'actif géré. L'employé acquiert la totalité des droits du régime trois ans après la date d'attribution. Au moment de l'acquisition, la caisse est réglée en trésorerie.

b) Indemnités de cessation d'emploi

AGF comptabilise les indemnités de cessation d'emploi quand elle ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités ou quand elle constate des charges de restructuration qui comprennent des indemnités de cessation d'emploi, selon la première éventualité.

c) Régime hérité d'incitation au rendement

KCPL a mis en place un régime hérité d'incitation au rendement à long terme (« RHIRLT »), en vertu duquel certains employés reçoivent une partie des intéressements et des primes de performance connexes à des placements effectués avant l'acquisition. Le régime est entré en vigueur à la date d'acquisition et verse un paiement en trésorerie selon les intéressements et les primes de performance touchés. Conformément aux modalités du RHIRLT, 50 % des charges sont constatées sur 18 mois selon le mode linéaire comme suit : 1/3 acquis à la date d'acquisition, 1/3 acquis sur la période allant jusqu'au 12e mois d'anniversaire et 1/3 acquis sur la période allant jusqu'au 18e mois d'anniversaire. Le solde des charges est comptabilisé sur la période de service requise en fonction de la cristallisation des intéressements et des primes de performance. Pour plus de détails, se reporter à la note 8.

d) Autres régimes

AGF offre un régime d'unités de droits à la plus-value (« UDPV ») à certains employés de Doherty. Le régime prévoit l'octroi d'une prime en trésorerie versée sur trois ans à certains employés, et dont la valeur est liée à l'évolution de la valeur de Doherty en regard de l'évolution du résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA ») de Doherty. Ce régime vise à retenir le personnel clé, y compris la haute direction et la relève clé, et à promouvoir la rentabilité et la croissance de cette filiale en offrant des incitatifs de rendement au personnel clé pour que celui-ci puisse profiter de toute appréciation de la valeur de Doherty. Les obligations en lien avec le régime sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière au poste « Dettes d'exploitation et charges à payer ».

3.15 Capital-actions

Les actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et les actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF sont classées comme des capitaux propres. Les coûts différentiels directement attribuables à l'émission de nouvelles actions sont constatés dans les capitaux propres et présentés en déduction du produit de l'émission, déduction faite de l'impôt.

3.16 Dividendes

Les dividendes versés aux actionnaires d'AGF sont comptabilisés dans les états financiers consolidés d'AGF dans la période au cours de laquelle les dividendes sont déclarés par le conseil d'administration.

3.17 Résultat par action

Le résultat de base par action s'obtient en divisant le résultat net applicable aux actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote et aux actions de catégorie B sans droit de vote d'AGF par le nombre moyen pondéré quotidien d'actions en circulation. Le résultat dilué par action s'obtient à partir du nombre moyen pondéré quotidien d'actions qui auraient été en circulation au cours de l'exercice si toutes les actions ordinaires potentielles avaient été émises au début de l'exercice, ou à la date d'attribution ou d'émission d'autres instruments potentiellement dilutifs, si elle est postérieure.

La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer le nombre supplémentaire d'actions qui auraient été en circulation si AGF avait utilisé le produit de l'exercice des options pour acquérir des actions.

3.18 Constatation des produits

Les produits sont constatés selon la probabilité qu'AGF profite de l'avantage économique et que les produits puissent être évalués de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur selon la contrepartie reçue ou à recevoir. Outre ces principes généraux, AGF applique les méthodes de comptabilisation des produits suivantes :

Les frais de gestion et de conseils sont fondés sur la valeur liquidative des fonds gérés et ils sont multipliés par un taux convenu avec le client. Les frais sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois le service fourni. Ces frais sont inscrits déduction faite des remises sur les frais de gestion, des renonciations de frais et des remboursements aux fonds ou payés au nom des fonds. Les frais d'administration sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'engagement une fois le service fourni.

Partenaires Capital AGF touche des primes de performance et des intéressements lorsque certains rendements des placements et seuils sont atteints. Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est fortement probable qu'une inversion importante du montant des produits cumulés comptabilisés ne se produira pas.

Les honoraires versés aux sociétés institutionnelles d'experts-conseils relativement au recrutement et à la présentation de clients lorsque les honoraires sont versés au début de la relation avec le client, ne dépendent pas de flux de rentrées futurs et sont versés directement par le client à AGF, sont capitalisés et amortis sur leur durée d'utilité estimative, sans dépasser une période de trois ans. Toutes les autres commissions sont passées en charges et constatées selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

3.19 Estimations comptables et jugements cruciaux

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, de même que sur le montant des produits et des charges pour la période considérée. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont sans cesse révisées. Les révisions apportées aux estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que la période visée, ou dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision touche la période considérée et les périodes futures.

Les secteurs clés d'estimations pour lesquels la direction est tenue d'exercer des jugements difficiles, complexes ou subjectifs, souvent sur des questions qui sont, de par leur nature, incertaines, comprennent la durée d'utilité des actifs amortissables, les engagements et éventualités, de même que les éléments précis présentés ci-après.

a) Regroupement d'entreprises

AGF applique la méthode de l'acquisition pour présenter les regroupements d'entreprises. Des estimations ont été utilisées pour déterminer les justes valeurs des actifs transférés, des passifs repris et des titres de participation émis par AGF, y compris l'évaluation des immobilisations incorporelles acquises identifiables

séparément. Dans le cadre de l'acquisition, la contrepartie éventuelle et les options de vente de la participation ne donnant pas le contrôle sont fonction de la performance future de l'entreprise acquise. Les estimations sont fonction de la meilleure évaluation par la direction des données connexes utilisées dans les modèles d'évaluation, comme les flux de trésorerie et les revenus futurs, les taux d'actualisation et la volatilité. Les résultats quant à la performance future qui diffèrent des estimations utilisées par la direction pourraient modifier les passifs, qui sont comptabilisés à mesure qu'ils surviennent dans le résultat net.

b) Dépréciation d'actifs non financiers

AGF détermine la recouvrabilité de chacune de ses UGT selon la valeur la plus élevée entre la JVDCV et la VU. AGF applique la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour estimer ces montants. Une telle analyse fait en sorte que la direction doit exercer un jugement quant à la sélection du taux d'actualisation, du taux de croissance final, des flux de trésorerie futurs et du taux d'inclusion des synergies appropriés pour évaluer la dépréciation d'actifs non financiers. Pour plus de détails sur la dépréciation d'actifs non financiers, se reporter à la note 8.

c) Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

Afin de déterminer la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions et des montants connexes portés aux états consolidés du résultat net, AGF pose des hypothèses sur les événements futurs et la conjoncture du marché. Notamment, la direction doit exercer un jugement quant au nombre probable d'actions ou d'UAPR qui seront acquises et à la juste valeur de chaque attribution. La juste valeur des options sur actions attribuées est déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes qui dépend d'autres estimations, y compris la politique future d'AGF en matière de dividendes et la volatilité future du cours des actions de catégorie B sans droit de vote. Pour plus de détails sur les hypothèses utilisées, se reporter à la note 22. De telles hypothèses reposent sur des informations publiquement accessibles et tiennent compte des attentes du marché. Des hypothèses à l'égard de ces facteurs différentes de celles posées par AGF pourraient avoir une incidence importante sur le résultat net présenté.

d) Impôt sur le résultat

AGF est assujettie à l'impôt sur le résultat dans de nombreux ressorts territoriaux. L'impôt définitif applicable à bon nombre d'opérations et de calculs est incertain. AGF comptabilise des passifs afférents à des enjeux prévus d'audit fiscal selon des estimations de l'impôt supplémentaire potentiellement exigible. Si le résultat estimé diffère du montant comptabilisé, l'écart qui en découle influe sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé pour la période durant laquelle cette évaluation est effectuée.

e) Estimations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 d'AGF, la direction peut devoir exercer des jugements et faire des estimations qui peuvent influer sur les montants constatés dans les états financiers consolidés. De tels jugements et estimations comprennent des données non observables et ont une incidence sur la juste valeur de l'instrument. Pour plus de détails, se reporter à la note 28.

En outre, afin d'appliquer les méthodes comptables d'AGF, la direction peut avoir à exercer des jugements, autres que ceux requis pour les estimations, qui peuvent influer sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. De tels jugements comprennent l'identification des UGT, la détermination de la nature définie ou indéfinie de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles et les incidences comptables relatives à certaines affaires juridiques.

3.20 Futures normes comptables

Les normes comptables suivantes ont été publiées sans être obligatoires pour les périodes closes le 30 novembre 2024 et n'ont pas été adoptées de manière anticipée par AGF.

Modifications à IAS 1 *Classement des passifs en tant que courants ou non courants*

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications relativement à IAS 1 *Classement des passifs en tant que courants ou non courants*. Les modifications clarifient la manière de classer les passifs en tant que courants ou non courants, selon les droits qui existent à la clôture de la période considérée. En 2022, d'autres modifications ont été publiées afin d'inclure des exigences supplémentaires en matière de présentation concernant les clauses restrictives pour chaque période considérée. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. AGF a déterminé que ces modifications n'ont pas une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

AGF continue de surveiller les futures normes comptables et d'analyser l'incidence que ces normes peuvent avoir sur ses activités.

Note 4 : Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées

AGF a adopté la norme comptable modifiée ci-après pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

Modifications à IAS 1 *Informations à fournir sur les méthodes comptables*

En février 2021, l'IASB a publié des modifications relativement à IAS 1 *Informations à fournir sur les méthodes comptables*. Les modifications exigent la présentation des principales méthodes comptables, qui sont définies comme des informations sur les méthodes comptables, lorsqu'on les prend en considération conjointement avec d'autres informations contenues dans les états financiers d'une entité, et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023. AGF a déterminé que ces modifications n'ont pas eu une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Note 5 : Placements et placements à long terme

a) Placements

La ventilation des placements se résume comme suit :

Aux 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
JVPBRN		
Fonds communs de placement AGF et autres	**19 065 $**	21 474 $
JVPBAERG		
Titres de participation	**1 106**	717
	20 171 $	22 191 $

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a constaté un ajustement positif net de la juste valeur en lien avec les placements classés à la JVPBRN de 3,0 M$ (0,3 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023).

La continuité des placements pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	**22 191 $**	20 681 $
Ajouts[1]	**29 450**	19 680
Cessions[1]	**(35 226)**	(18 542)
Profits réalisés et latents de placements classés à la JVPBRN, montant net	**3 042**	292
Réinvestissement de dividendes et intérêts	**253**	228
Profits (pertes) latents et réalisés de placements classés à la JVPBAERG, montant net	**461**	(148)
Solde à la clôture de l'exercice	**20 171 $**	22 191 $

[1] L'exercice 2024 comprend des ajouts de 29,3 M$ (15,0 M$ pour l'exercice 2023) et des cessions de 29,3 M$ (15,0 M$ pour l'exercice 2023) relativement à des montages financiers dans des fonds sur les marchés privés.

Pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023, AGF n'a constaté aucune perte de valeur.

b) Placements à long terme

Au 30 novembre 2024, la valeur comptable des placements à long terme d'AGF dans la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF se chiffrait à 321,2 M$ (255,0 M$ au 30 novembre 2023).

La continuité des placements à long terme d'AGF classés à la JVPBRN pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	**254 969 $**	199 067 $
Achat de placements à long terme	**28 602**	34 173
Ajouts connexes à l'acquisition[1]	**5 805**	–
Remboursement de capital	**(302)**	(1 704)
Ajustement de la juste valeur[2]	**32 169**	23 433
Solde à la clôture de l'exercice	**321 243 $**	254 969 $

[1] Pour plus de détails, se reporter à la note 8.

[2] L'ajustement de la juste valeur est fonction de l'actif net du fonds moins la portion d'AGF des intéressements qui seraient payables par le fonds au moment de la cristallisation.

Les ajustements de la juste valeur et les revenus tirés de distributions en lien avec les placements à long terme d'AGF dans Partenaires Capital AGF sont constatés dans les états consolidés du résultat net au poste « Ajustements de la juste valeur et revenus tirés de distributions ». Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a constaté des produits de 32,2 M$ (23,4 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) à titre d'ajustements de la juste valeur de placements à long terme et de 12,1 M$ (3,1 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) à titre de distributions en lien avec ses placements à long terme.

L'engagement d'AGF à l'égard de fonds et de placements en lien avec la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF aux 30 novembre 2024 et 2023 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	**2024**	**2023**
Solde de l'engagement à financer, à l'ouverture de l'exercice	**26 571 $**	42 937 $
Capital supplémentaire engagé	**21 849**	17 807
Capital financé pendant l'exercice	**(28 602)**	(34 173)
Solde de l'engagement à financer, à la clôture de l'exercice[1]	**19 818 $**	26 571 $

[1] Abstraction faite d'un engagement anticipé de 50,0 M$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

Note 6 : Participations dans des coentreprises

AGF détient des participations dans des coentreprises qui gèrent certains des fonds de Partenaires Capital AGF. Pour plus de détails sur les pourcentages des participations, se reporter à la note 3.2 b). Ces coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Vu ses participations dans des coentreprises, AGF peut toucher des primes de performance ou des distributions d'intéressements. Ces montants sont comptabilisés par AGF et ses coentreprises quand les seuils de rendement connexes sont atteints et quand le risque d'inversion est faible.

La continuité pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	**2024**	**2023**
Solde à l'ouverture de l'exercice	**2 245 $**	1 654 $
Participations dans des coentreprises	**426**	422
Quote-part du résultat	**895**	3 427
Distributions reçues	**(1 765)**	(3 258)
Solde à la clôture de l'exercice	**1 801 $**	2 245 $

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a constaté un bénéfice de 0,9 M$ (3,4 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023). En outre, AGF a reçu des distributions de 1,8 M$ (3,3 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) de ses coentreprises dans Partenaires Capital AGF.

Note 7 : Autres accords donnant droit à des commissions

InstarAGF – Accord donnant droit à des commissions

AGF et Instar ont conclu un accord de commissions en vertu duquel AGF touche des commissions annuelles de 14 points de base en fonction de l'actif géré de InstarAGF Essential Infrastructure Fund I et II (collectivement, les « Fonds InstarAGF »). En vertu d'IFRS 15, l'accord de commissions est classé à titre de contrat avec Instar. Conformément à IFRS 15, les commissions annuelles sont constatées dans les produits selon la méthode de la comptabilité d'engagement sur la durée résiduelle de chaque Fonds InstarAGF. Au 30 novembre 2024, les actifs donnant droit à des commissions des Fonds InstarAGF s'élevaient à 2,0 G$ (2,0 G$ au 30 novembre 2023). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a comptabilisé des produits de 2,7 M$ (3,0 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) relativement à l'accord de commissions.

En vertu d'IFRS 9, la participation d'intéressement d'AGF dans les Fonds InstarAGF est classée à titre d'instrument financier, à savoir des titres de participation, et est comptabilisée à la JVPBAERG. Au 30 novembre 2024, la juste valeur de la participation d'intéressement s'établissait à 3,0 M$ (1,9 M$ au 30 novembre 2023) et avait été comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres actifs ». AGF présente des produits différés à long terme de 3,0 M$ connexes à la comptabilisation initiale de l'entité d'intéressement, qui seront constatés dans les états consolidés du résultat net à mesure que les distributions sont reçues. L'ajustement de la juste valeur des entités d'intéressement modifiera l'actif, de même que les produits différés de manière correspondante. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a constaté une hausse de l'actif et des produits différés de manière correspondante de 1,1 M$ (0,5 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023).

First Ascent – Accord donnant droit à des commissions

AGF a un partenariat stratégique relatif au capital-investissement avec First Ascent, axé sur les nouvelles sociétés technologiques émergentes. Dans le cadre de son engagement à titre d'investisseur fondamental, AGF a versé 30,0 M$ au deuxième fonds de First Ascent (le « Fonds First Ascent ») et touchera des commissions annuelles de 0,2 M$ pendant la période d'engagement et de 11.5 points de base sur le capital investi net après la période d'engagement. Au 30 novembre 2024, les actifs donnant droit à des commissions du Fonds First Ascent s'élevaient à 0,1 G$ (0,1 G$ au 30 novembre 2023). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a comptabilisé des produits de 0,2 M$ (0,2 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) relativement à l'accord de commissions.

Note 8 : Acquisition de sociétés

a) Acquisition de KCPL

Le 8 mars 2024, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Partenaires Capital AGF, AGF a acquis 51 % de KCPL pour une contrepartie de 83,5 M$, ajustée pour tenir compte des ajustements de fonds de roulement et de contreparties éventuelles précises; se reporter aux explications ci-après. KCPL, gestionnaire indépendant d'actifs alternatifs basé à Toronto, possède des bureaux à Calgary et à Vancouver. KCPL applique une stratégie d'investissement hybride en ce qui concerne les fonds de fonds, les co-investissements et l'investissement direct, procurant aux investisseurs des participations bien diversifiées aux marchés privés.

La contrepartie totale transférée par AGF pour mener à bien l'acquisition de KCPL est affectée aux actifs identifiables acquis ainsi qu'aux passifs repris selon leur juste valeur estimée à la date d'achèvement de l'acquisition; le solde de 23,1 M$ a été comptabilisé dans le goodwill, et il représente les antécédents que KCPL apporte à Partenaires Capital AGF.

La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris est résumée dans le tableau ci-après et pourra être révisée lorsque les estimations, les hypothèses et les évaluations seront finalisées dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

La juste valeur des actifs nets acquis et de la contrepartie payée se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Total
Actifs nets acquis	
Trésorerie	3 948 $
Créances, charges payées d'avance et autres actifs	4 460
Impôts à recouvrer [note 8 iii)]	3 045
Participation privilégiée dans une société en commandite [note 8 iv)]	25 741
Placements à long terme	5 805
Immobilisations corporelles et logiciels	290
Actif au titre du droit d'utilisation	937
Contats de gestion – durée d'utilité définie	4 400
Contats de gestion – durée d'utilité indéfinie	75 100
Autres immobilisations incorporelles	4 200
Goodwill	23 131
Passifs d'impôt différé [note 8 iv)]	(23 790)
Dettes d'exploitation et charges à payer	(10 865)
Obligations locatives	(937)
Participation ne donnant pas le contrôle	(31 927)
Total des actifs nets acquis	**83 538 $**
Contrepartie payée	
Trésorerie	44 843
Passifs de la clause d'indexation sur le résultat [note 8 i)]	752
Passifs de frais de placement précis [note 8 ii)]	10 766
Impôts à payer aux vendeurs [note 8 iii)]	3 045
Participation privilégiée dans une société en commandite, déduction faite de l'impôt [note 8 iv)]	24 132
Contrepartie totale payée	**83 538 $**

La contrepartie éventuelle à payer comptabilisée dans le cadre de l'opération se compose des éléments suivants :

i) une clause d'indexation sur le résultat couvrant la période suivante : de la date de clôture jusqu'à un an après la date de clôture ou au 31 octobre 2024, selon la dernière éventualité, et en fonction du montant net des nouvelles souscriptions, jusqu'à concurrence de 20,0 M$. Selon l'affectation du prix d'achat, la juste valeur des passifs de la clause d'indexation sur le résultat comptabilisée au moment de l'acquisition se chiffrait à 0,8 M$. Au 30 novembre 2024, le solde des passifs de la clause d'indexation sur le résultat était de néant.

ii) un passif pour une partie des intéressements et des primes de performance connexes à des placements réalisés avant l'acquisition, qui sera payable si KCPL verse des intéressements et des primes de performance sur une période donnée. Selon l'affectation du prix d'achat, la juste valeur de la contrepartie éventuelle en intéressements comptabilisée au moment de l'acquisition se chiffrait à 10,8 M$, soit 1,2 M$ constaté en tant que contrepartie éventuelle courante à payer et 9,6 M$ constatés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Contrepartie éventuelle à payer à long terme ». L'accord d'achat ne prévoit pas de paiement maximum. Au 30 novembre 2024, la juste valeur de la contrepartie éventuelle en intéressements était de 11,5 M$, soit 1,7 M$ constaté en tant que contrepartie éventuelle courante à payer et 9,8 M$ constatés au poste « Contrepartie éventuelle à payer à long terme ».

iii) À la date d'acquisition, KCPL a comptabilisé des impôts à recouvrer de 3,0 M$ qu'AGF doit verser aux vendeurs. AGF a comptabilisé une contrepartie éventuelle courante correspondante à payer de 3,0 M$ afin que la créance ait une incidence de néant pour AGF sur une base consolidée. Au 30 novembre 2024, le solde des impôts à recouvrer et de la contrepartie éventuelle correspondante à payer était de néant.

iv) KCPL détient une participation privilégiée dans la société en commandite KCPL Legacy Asset LP, et certains actifs sont exclus de l'opération, dont la valeur s'élevait à 25,7 M$ à la date d'acquisition. Dans le cadre de la contrepartie transférée, AGF a émis des actions privilégiées aux vendeurs, et celles-ci sont rachetables pour un montant égal à la juste valeur de KCPL Legacy Asset LP, moins les passifs d'impôt différé de 1,6 M$ en lien avec la participation privilégiée dans la société en commandite. Les passifs des actions privilégiées sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Contrepartie éventuelle à payer à long terme ». Cet accord se veut une opération accréditive avec une incidence de néant pour AGF sur une base consolidée. Au 30 novembre 2024, la participation privilégiée dans la société en commandite s'élevait à 18,8 M$ et les passifs d'impôt différé à 0,7 M$.

La participation ne donnant pas le contrôle a été évaluée selon sa part proportionnelle dans KCPL. À la date d'acquisition du 8 mars 2024, cette participation en lien avec KCPL s'élevait à 31,9 M$.

AGF a également conclu un accord d'options de vente avec les 49 % d'actionnaires qui n'exercent pas le contrôle. En vertu de cet accord, AGF doit racheter les actions de ces actionnaires minoritaires à un prix déterminé en partie par les résultats. Les options de vente des actionnaires n'exerçant pas le contrôle pourront être exercées à partir de 2025, et la majorité d'entre elles le seront en 2027. AGF a évalué les modalités de l'opération et a déterminé que les options de vente ne lui confèrent pas un droit de propriété actuel sur les actions faisant l'objet de vente. AGF a comptabilisé des passifs financiers évalués à la valeur actualisée du montant de rachat des options de vente et a constaté séparément la participation ne donnant pas le contrôle.

Du 8 mars 2024 au 30 novembre 2024, l'acquisition a généré des produits de 25,7 M$, qui comprennent des primes de performance de 4,1 M$.

b) Ajustements de la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer et passifs des options de vente – KCPL

Au 30 novembre 2024, AGF a comptabilisé des passifs de contrepartie éventuelle de 29,5 M$ et des passifs des options de vente de 33,0 M$. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a comptabilisé des ajustements de la juste valeur de 2,7 M$ pour la contrepartie éventuelle à payer et pour les passifs de l'obligation de vendre. Pour plus de détails, se reporter à la note 28 d). Ces ajustements se résument comme suit :

- Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, une diminution de 0,1 M$ en lien avec les passifs de la clause d'indexation sur le résultat et la provision pour certains intéressements et primes de performance relativement à des placements réalisés avant l'acquisition.
- Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, une augmentation de 2,8 M$ en lien avec les passifs de l'obligation de vendre de la participation ne donnant pas le contrôle.

c) Régime hérité d'incitation au rendement à long terme (« RHIRLT »)

Dans le cadre du regroupement d'entreprises, AGF a évalué les montants payés aux vendeurs avec lesquels KCPL faisait encore affaire après l'acquisition, afin de déterminer si ces montants doivent être considérés comme faisant partie du regroupement d'entreprises ou comme une opération distincte. Aux fins de cette évaluation, AGF a tenu compte de facteurs tels que l'obligation pour l'employé de conserver son emploi pour recevoir le paiement ainsi que la durée de cet emploi, et l'existence d'un lien entre le paiement et l'évaluation de l'entreprise acquise. AGF a déterminé que les montants à payer relativement au RHIRLT sont distincts du regroupement d'entreprises.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a comptabilisé des charges de rémunération de 13,4 M$ en lien avec le RHIRLT. Ces charges sont comprises dans les frais de vente, frais généraux et frais d'administration. L'obligation correspondante connexe au régime est comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres passifs à long terme ».

Note 9 : Goodwill et immobilisations incorporelles

(en milliers de dollars canadiens)	Contrats de gestion	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Total
Exercice clos le 30 novembre 2024				
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759 $	250 830 $	398 $	940 987 $
Ajouts connexes à l'acquisition[1]	79 500	23 131	4 200	106 831
Amortissement	(474)	–	(65)	(539)
Valeur comptable nette à la clôture	**768 785 $**	**273 961 $**	**4 533 $**	**1 047 279 $**
Solde au 30 novembre 2024				
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	769 259 $	273 961 $	5 130 $	1 048 350 $
Cumul des amortissements	(474)	–	(597)	(1 071)
Valeur comptable nette	**768 785 $**	**273 961 $**	**4 533 $**	**1 047 279 $**
Exercice clos le 30 novembre 2023				
Valeur comptable nette à l'ouverture	689 759 $	250 830 $	474 $	941 063 $
Amortissement	–	–	(76)	(76)
Valeur comptable nette à la clôture	**689 759 $**	**250 830 $**	**398 $**	**940 987 $**
Solde au 30 novembre 2023				
Coût, déduction faite de la décomptabilisation et des pertes de valeur	689 759 $	250 830 $	946 $	941 535 $
Cumul des amortissements	–	–	(548)	(548)
Valeur comptable nette	**689 759 $**	**250 830 $**	**398 $**	**940 987 $**

[1] Pour plus de détails, se reporter à la note 8.

Afin d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel les flux de trésorerie sont identifiables séparément (soit une UGT). La ventilation du goodwill par UGT se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Gestion de placements – Détail	Gestion de placements – Comptes institutionnels	Cypress	Doherty	KCPL	Total
Exercice clos le 30 novembre 2024						
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313 $	76 762 $	12 548 $	4 207 $	– $	250 830 $
Ajouts connexes à l'acquisition[1]	–	–	–	–	23 131	23 131
Valeur comptable nette à la clôture	**157 313 $**	**76 762 $**	**12 548 $**	**4 207 $**	**23 131 $**	**273 961 $**
Exercice clos le 30 novembre 2023						
Valeur comptable nette à l'ouverture	157 313 $	76 762 $	12 548 $	4 207 $	– $	250 830 $
Valeur comptable nette à la clôture	**157 313 $**	**76 762 $**	**12 548 $**	**4 207 $**	**– $**	**250 830 $**

[1] Pour plus de détails, se reporter à la note 8.

Pendant l'exercice clos le 30 novembre 2024, conformément à ses méthodes comptables, AGF a soumis à un test de dépréciation son goodwill et ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie. Au 30 novembre 2024, la valeur comptable, déduction faite des passifs d'impôt différé, de toutes les UGT se chiffrait à 868 560 $ (779 068 $ au 30 novembre 2023), dont 682 242 $ (689 356 $ au 30 novembre 2023) pour l'UGT de détail.

Afin de déterminer si une perte de valeur doit être constatée, la valeur comptable de l'actif et du passif de l'UGT est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT correspond au plus élevé des montants suivants : la JVDCV ou la VU. Aux 30 novembre 2024 et 2023, AGF avait effectué une analyse des flux de trésorerie actualisés de chaque UGT pour en évaluer la valeur recouvrable.

L'analyse des flux de trésorerie actualisés est fonction des flux de trésorerie projetés au cours des trois prochains exercices et par la suite selon un taux de croissance final théorique, le taux d'actualisation utilisé étant celui d'un intervenant sur le marché. Les projections de flux de trésorerie futurs sont fonction de l'actif géré dont les éléments clés reposent sur des hypothèses relatives aux ventes brutes, aux rachats, à la croissance du marché et au taux de croissance des produits.

Afin d'obtenir un taux d'actualisation pour chaque UGT, un taux de base pour l'ensemble d'AGF a été établi et une prime de risque spécifique a été appliquée à chaque UGT pour refléter les caractéristiques de risque non systématique d'une UGT. Les données pour le taux de base proviennent de données de marché observables ou d'études empiriques. La prime de risque spécifique tient compte de facteurs particuliers à chaque UGT, y compris, mais non de façon limitative, l'historique des ventes et les tendances de rachats, le rendement des fonds, la composition de l'actif et les modifications potentielles à la réglementation.

Le taux de croissance final a été choisi en tenant compte de la composition de l'actif géré de chaque UGT et des rendements du marché prévus à long terme, déduction faite des frais de gestion. Les synergies d'un intervenant sur le marché sont fonction de l'expérience d'AGF en matière d'acquisition et tiennent compte des attributs d'un acheteur probable de chaque UGT. Un acheteur stratégique peut réaliser des synergies quant aux canaux de distribution et activités de marketing, à certains services administratifs et fonctions de soutien ainsi qu'aux frais généraux et frais d'administration. Les synergies estimées représentent 76 % des coûts totaux de l'UGT de détail et 74 % des coûts totaux de l'UGT de comptes institutionnels. Ces synergies ont été davantage décotées en tenant compte du taux d'inclusion des synergies de 50 %, découlant de synergies d'environ 37 % comprises dans l'évaluation des JVDCV. AGF n'a supposé aucune synergie pour les UGT de Cypress, de Doherty et de KCPL, car ces dernières exercent des activités auprès de clients privés.

À la suite du test annuel de dépréciation, AGF a conclu qu'il n'y a aucune perte de valeur du goodwill ou des contrats de gestion au 30 novembre 2024.

Les résultats de l'évaluation de l'UGT la plus importante d'AGF aux 30 novembre 2024 et 2023 se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	**2024**	**2023**
	Gestion de placements – Détail	**Gestion de placements – Détail**
Valeur recouvrable – globale	1 995 000 $	1 306 206 $
Valeur comptable	682 000	689 356
Excédent	**1 313 000 $**	**616 850 $**
Actif géré	26 559 000 $	22 081 902 $
Actif géré – ratio	7,50 %	5,90 %
JVDCV		
Taux d'actualisation	10,70 %	11,95 %
Taux de croissance final	3,50 %	3,50 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %	50,00 %

L'analyse de sensibilité reposant sur d'autres hypothèses aux 30 novembre 2024 et 2023 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	**2024**	**2023**
	Gestion de placements – Détail	**Gestion de placements – Détail**
JVDCV		
Taux d'actualisation	10,20 %	11,50 %
Taux de croissance final	4,00 %	4,00 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %	50,00 %
Valeur recouvrable – élevé	2 290 000 $	1 450 647 $
Taux d'actualisation	11,20 %	12,40 %
Taux de croissance final	3,00 %	3,00 %
Taux d'inclusion des synergies	50,00 %	50,00 %
Valeur recouvrable – bas	1 758 000 $	1 190 673 $

La direction continue de surveiller périodiquement ses immobilisations incorporelles afin de repérer les dépréciations potentielles.

Note 10 : Actif au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

AGF loue des locaux pour bureaux et du matériel de bureau. Au 30 novembre 2024, l'actif au titre du droit d'utilisation s'élevait à 68,0 M$ (71,8 M$ au 30 novembre 2023) et les obligations locatives se chiffraient à 81,2 M$ (84,1 M$ au 30 novembre 2023); les montants ont été comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière.

Aux 30 novembre 2024 et 2023, les valeurs comptables de l'actif au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives d'AGF en fonction des postes et des mouvements se résument comme suit :

	Actif au titre du droit d'utilisation			Obligations locatives
(en milliers de dollars canadiens)	Locaux pour bureaux	Matériel de bureau	Total	
Au 1er décembre 2023	71 428 $	362 $	71 790 $	84 064 $
Charge d'amortissement	(4 398)	(94)	(4 492)	–
Ajouts connexes à l'acquisition[1]	908	29	937	937
Modification et réévaluation d'un contrat de location	(252)	21	(231)	(31)
Charges d'intérêts	–	–	–	2 318
Paiements	–	–	–	(6 117)
Au 30 novembre 2024	**67 686 $**	**318 $**	**68 004 $**	**81 171 $**
Au 1er décembre 2022	69 735 $	443 $	70 178 $	81 269 $
Charge d'amortissement	(4 244)	(81)	(4 325)	–
Ajouts	6 108	–	6 108	6 108
Modification et réévaluation d'un contrat de location	(171)	–	(171)	136
Charges d'intérêts	–	–	–	2 198
Paiements	–	–	–	(5 647)
Au 30 novembre 2023	**71 428 $**	**362 $**	**71 790 $**	**84 064 $**

[1] Pour plus de détails, se reporter à la note 8.

AGF est liée par des contrats de location en fait de locaux pour bureaux et de matériel de bureau. Les loyers approximatifs contractuels annuels minimums restants d'AGF relativement aux contrats de location se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	
2025	6 437 $
2026	6 417
2027	6 625
2028	6 548
2029	6 506
Par la suite	43 921
Total	**76 454 $**

Note 11 : Immobilisations corporelles et logiciels

(en milliers de dollars canadiens)	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Matériel informatique	Logiciels	Total
Exercice clos le 30 novembre 2024					
Valeur comptable nette à l'ouverture	**3 764 $**	**19 856 $**	**2 206 $**	**2 125 $**	**27 951 $**
Ajouts	**6**	**805**	**202**	**1 100**	**2 203**
Ajouts connexes à l'acquisition[1]	**174**	**36**	**80**	**–**	**290**
Amortissement	**(698)**	**(1 606)**	**(734)**	**(1 333)**	**(4 371)**
Valeur comptable nette à la clôture	**3 246 $**	**19 091 $**	**1 844 $**	**1 892 $**	**26 073 $**
Solde au 30 novembre 2024					
Coût	**7 970 $**	**23 933 $**	**4 949 $**	**5 456 $**	**42 308 $**
Moins l'actif totalement amorti	**–**	**(6)**	**(886)**	**(1 521)**	**(2 413)**
	7 970	**23 927**	**4 063**	**3 935**	**39 895**
Cumul des amortissements	**(4 724)**	**(4 842)**	**(3 105)**	**(3 564)**	**(16 235)**
Moins l'actif totalement amorti	**–**	**6**	**886**	**1 521**	**2 413**
	(4 724)	**(4 836)**	**(2 219)**	**(2 043)**	**(13 822)**
Valeur comptable nette	**3 246 $**	**19 091 $**	**1 844 $**	**1 892 $**	**26 073 $**
Exercice clos le 30 novembre 2023					
Valeur comptable nette à l'ouverture	4 058 $	20 502 $	2 741 $	1 926 $	29 227 $
Ajouts	526	973	445	1 499	3 443
Amortissement	(820)	(1 619)	(980)	(1 300)	(4 719)
Valeur comptable nette à la clôture	3 764 $	19 856 $	2 206 $	2 125 $	27 951 $
Solde au 30 novembre 2023					
Coût	7 904 $	23 378 $	5 292 $	5 400 $	41 974 $
Moins l'actif totalement amorti	(114)	(286)	(715)	(1 044)	(2 159)
	7 790	23 092	4 577	4 356	39 815
Cumul des amortissements	(4 140)	(3 522)	(3 086)	(3 275)	(14 023)
Moins l'actif totalement amorti	114	286	715	1 044	2 159
	(4 026)	(3 236)	(2 371)	(2 231)	(11 864)
Valeur comptable nette	3 764 $	19 856 $	2 206 $	2 125 $	27 951 $

[1] Pour plus de détails, se reporter à la note 8.

Note 12 : Dettes d'exploitation

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Rémunération à payer	**81 173 $**	51 513 $
TVH à payer	**8 694**	7 920
Charges non liées à la rémunération	**23 555**	18 859
Dettes d'exploitation et charges à payer	**113 422 $**	78 292 $

Note 13 : Dette à long terme

La facilité de crédit non garantie renouvelable (la « facilité ») d'AGF procure un montant en capital global maximal de 140,0 M$ et un crédit de sécurité de 10,0 M$. En vertu de la facilité, AGF peut se prévaloir d'avances au moyen d'emprunts au taux préférentiel en dollars américains ou canadiens, selon le taux des opérations de pension à un jour (ou taux CORRA), d'acceptations bancaires ou de l'émission de lettres de crédit. La facilité doit être complètement remboursée le 31 octobre 2027. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a remboursé 152,0 M$ (110,0 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) et prélevé 161,0 M$ (94,0 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023). Au 30 novembre 2024, AGF avait prélevé 15,0 M$ (6,0 M$ au 30 novembre 2023) sur la facilité, surtout pour financer l'acquisition de KCPL ainsi que l'achat de placements à long terme et d'un billet convertible à recevoir. Un montant de 135,0 M$ était inutilisé sur la facilité et sur le crédit de sécurité. AGF dispose d'une clause de crédit incrémentale sur la facilité, sous réserve de l'approbation du crédit, de 100,0 M$. AGF engage des frais de transaction qui sont amortis sur la durée de la facilité. Au 30 novembre 2024, le solde des frais de transaction se chiffrait à 0,3 M$.

Conformément à l'engagement financier de la facilité, AGF doit maintenir un ratio dette totale/RAIIA annualisé inférieur à 3:1 jusqu'au 31 octobre 2027. Au 30 novembre 2024, AGF respectait cet engagement financier.

Note 14 : Actifs et passifs d'impôt différé

a) L'analyse des actifs et des passifs d'impôt différé se résume comme suit :

Aux 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Actifs d'impôt différé		
Actif d'impôt différé à recouvrer dans plus de 12 mois	**5 376 $**	2 052 $
Actif d'impôt différé à recouvrer dans les 12 mois	**2 812**	1 550
	8 188 $	3 602 $
Passifs d'impôt différé		
Passif d'impôt différé à régler dans plus de 12 mois	**177 704 $**	154 203 $
Passif d'impôt différé à régler dans les 12 mois	**239**	(1 369)
	177 943	152 834
Passifs d'impôt différé, montant net	**169 755 $**	149 232 $

La variation des actifs et des passifs d'impôt différé pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023, sans tenir compte des soldes compensatoires dans les mêmes territoires fiscaux, se résume comme suit :

Exercice clos le 30 novembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)	**Solde à l'ouverture de l'exercice**	**Acquisitions**	**Comptabilisé en résultat net**	**Comptabilisé en capitaux propres**	**Comptabilisé dans les AERG**	**Solde à la clôture de l'exercice**
Actifs d'impôt différé						
Charges déductibles dans des exercices futurs	**9 526 $**	**– $**	**6 316 $**	**433 $**	**– $**	**16 275 $**
Reports prospectifs de pertes	**141**	**–**	**(17)**	**–**	**–**	**124**
Immobilisations corporelles	**1 968**	**–**	**580**	**–**	**–**	**2 548**
Autres crédits et reports prospectifs	**18**	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**17**
	11 653 $	**– $**	**6 878 $**	**433 $**	**– $**	**18 964 $**
Passifs d'impôt différé						
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	**150 996 $**	**22 181 $**	**(285) $**	**– $**	**– $**	**172 892 $**
Participations	**9 878**	**1 609**	**4 277**	**–**	**52**	**15 816**
Autres	**11**	**–**	**–**	**–**	**–**	**11**
	160 885 $	**23 790 $**	**3 992 $**	**– $**	**52 $**	**188 719 $**
Passifs d'impôt différé, montant net	**149 232 $**	**23 790 $**	**(2 886) $**	**(433) $**	**52 $**	**169 755 $**

Exercice clos le 30 novembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)	**Solde à l'ouverture de l'exercice**	**Acquisitions**	**Comptabilisé en résultat net**	**Comptabilisé en capitaux propres**	**Comptabilisé dans les AERG**	**Solde à la clôture de l'exercice**
Actifs d'impôt différé						
Charges déductibles dans des exercices futurs	9 557 $	– $	(635) $	604 $	– $	9 526 $
Reports prospectifs de pertes	100	–	41	–	–	141
Immobilisations corporelles	1 826	–	142	–	–	1 968
Autres crédits et reports prospectifs	22	–	(4)	–	–	18
	11 505 $	– $	(456) $	604 $	– $	11 653 $
Passifs d'impôt différé						
Contrats de gestion et autres immobilisations incorporelles	151 051 $	– $	(55) $	– $	– $	150 996 $
Participations	7 162	–	2 736	–	(20)	9 878
Autres	11	–	–	–	–	11
	158 224 $	– $	2 681 $	– $	(20) $	160 885 $
Passifs d'impôt différé, montant net	146 719 $	– $	3 137 $	(604) $	(20) $	149 232 $

Le budget de 2024 comporte une augmentation du taux d'inclusion des gains en capital d'une demie aux deux tiers pour les sociétés et les fiducies, et d'une demie aux deux tiers sur la portion des gains en capital réalisés au cours d'une année excédant 250 000 $ pour les particuliers, pour les gains en capital réalisés à compter du 25 juin 2024.

Au 30 novembre 2024, cette modification proposée n'était toujours pas adoptée. Si celle-ci est adoptée, AGF estime qu'elle occasionnera une hausse d'environ 5 M$ des passifs d'impôt différé en raison du taux d'inclusion plus élevé appliqué aux gains en capital latents des placements au 30 novembre 2024.

b) Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des reports prospectifs de pertes et des autres charges déductibles dans la mesure où la réalisation d'un avantage fiscal par le biais des bénéfices imposables futurs est probable. La capacité de réaliser un avantage fiscal découlant de ces pertes dépend d'un nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des activités dans les territoires où les pertes fiscales surviennent. Au 30 novembre 2024, il n'y a pas eu comptabilisation d'actifs d'impôt différé à l'égard des pertes autres qu'en capital de 47,2 M$ et des charges déductibles de 4,6 M$.

Les reports prospectifs de pertes autres qu'en capital par date d'expiration au 30 novembre 2024 se résument comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	
2036	348 $
2037	3 609
2038	4 957
2039	–
2040	–
Par la suite	–
Sans date d'expiration	38 285

c) Au 30 novembre 2024, le montant global des différences temporaires associées aux participations dans des filiales pour lesquelles des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés s'élève à 1,6 M$ (2,9 M$ au 30 novembre 2023).

Note 15 : Capital-actions

a) Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé d'AGF se compose d'un nombre illimité d'actions de catégorie B sans droit de vote AGF et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Les actions de catégorie B sans droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto.

b) Variation au cours de l'exercice

La variation du capital-actions se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	**2024**		**2023**	
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	**Actions**	**Valeur attribuée**	**Actions**	**Valeur attribuée**
Actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote	**57 600**	**– $**	57 600	– $
Actions de catégorie B sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**64 271 451**	**390 502 $**	64 407 816	391 719 $
Émission dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	**46 621**	**397**	76 942	564
Options sur actions exercées	**1 197 497**	**8 970**	1 271 298	7 403
Rachat aux fins d'annulation	**(730 338)**	**(4 474)**	(1 805 652)	(10 966)
Achat d'actions propres pour la FAP	**(605 962)**	**(4 894)**	–	–
Remise d'actions propres pour la FAP[1]	**462 774**	**2 717**	321 047	1 782
Solde à la clôture de l'exercice	**64 642 043**	**393 218 $**	64 271 451	390 502 $

[1] En décembre 2024, 442 751 unités d'actions supplémentaires (401 983 en décembre 2023) ont été remises.

c) Rachat aux fins d'annulation d'actions de catégorie B sans droit de vote

AGF a obtenu l'approbation réglementaire relative au rachat aux fins d'annulation, de temps à autre, d'un certain nombre de ses actions de catégorie B sans droit de vote par l'entremise de la Bourse de Toronto (ou de toute autre manière autorisée par la Bourse de Toronto). AGF table sur un programme de rachats automatiques dans le cadre de son offre publique de rachat (« OPR ») dans le cours normal des activités. Le programme de rachats automatiques permet à AGF de racheter ses actions de catégorie B sans droit de vote, sous réserve de certains paramètres. En vertu de son OPR dans le cours normal des activités, AGF peut racheter au plus 10 % des actions en circulation détenues dans le public à la date de réception de l'approbation réglementaire ou au plus 4 735 269 actions entre le 8 février 2024 et le 7 février 2025. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, en vertu de son OPR dans le cours normal des activités, AGF a racheté 730 338 actions de catégorie B sans droit de vote (1 805 652 actions pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) pour une contrepartie totale de 5,8 M$, à un prix moyen de 7,98 $ par action (13,4 M$, à un prix moyen de 7,40 $ par action pour l'exercice clos le 30 novembre 2023). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, la plus-value de la valeur comptable des actions rachetées aux fins d'annulation s'est chiffrée à 1,4 M$ (moins-value de 2,4 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) et a été comptabilisée au poste « Résultats non distribués ».

d) Rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote en tant qu'actions propres pour la FAP

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a racheté 605 962 actions de catégorie B sans droit de vote (néant pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) pour une contrepartie de 4,9 M$ (néant pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) pour la FAP. Les actions rachetées pour la FAP sont rachetées selon l'OPR dans le cours normal des activités d'AGF et sont comptabilisées en réduction du capital-actions. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, 462 774 actions de catégorie B sans droit de vote (321 047 actions pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) rachetées en tant qu'actions propres ont été remises. Au 30 novembre 2024, 539 209 actions de catégorie B sans droit de vote (396 021 actions au 30 novembre 2023) étaient détenues en tant qu'actions propres.

Note 16 : Cumul des autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)	Écart de conversion	JVPBAERG	Total
Cumul des AERG au 1er décembre 2023	**(1 501) $**	**4 368 $**	**2 867 $**
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2024			
AERG	**–**	**390**	**390**
Charge d'impôt sur le résultat	**–**	**(52)**	**(52)**
Solde au 30 novembre 2024	**(1 501) $**	**4 706 $**	**3 205 $**
Cumul des AERG au 1er décembre 2022	(1 501) $	4 496 $	2 995 $
Opérations de l'exercice clos le 30 novembre 2023			
AERG	–	(148)	(148)
Charge d'impôt sur le résultat	–	20	20
Solde au 30 novembre 2023	**(1 501) $**	**4 368 $**	**2 867 $**

Note 17 : Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration	**494 700 $**	438 479 $
Charges des fonds[1]	**(12 306)**	(10 307)
	482 394 $	428 172 $

[1] Le 1er octobre 2024, AGF a adopté des frais d'administration annuels fixes, afin de remplacer certains frais d'exploitation liés à chaque série applicable des fonds.

Note 18 : Autres produits

Les autres produits comprennent les intérêts perçus sur les dépôts à terme, les gains et les pertes de change et les autres produits divers.

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Produits d'intérêts	**2 334 $**	1 548 $
Autres produits	**1 621**	1 082
	3 955 $	2 630 $

Note 19 : Instruments financiers

a) Swap sur le rendement total

Le 11 avril 2022, AGF a conclu un swap sur le rendement total (« SRT ») pour gérer l'exposition aux variations de la juste valeur de ses UAD pour une valeur nominale totale de 9,2 M$, à un prix de 6,29 $ par action d'AGF.B. Le 1er novembre 2024, AGF a résilié le SRT et réglé ce dernier à sa juste valeur de 6,1 M$, à un prix de 10,42 $ par action, et a conclu un nouveau SRT pour une valeur nominale totale de 15,2 M$, à un prix de 10,42 $ par action. Au 30 novembre 2024, AGF avait couvert économiquement 87,8 % de toutes ses UAD acquises. Le SRT vient à échéance le 3 novembre 2025 avec l'option de le prolonger au même cours moyen.

AGF n'a pas classé le SRT comme instrument de couverture à des fins comptables. AGF présente les variations de la juste valeur du SRT, qui comprend le produit des dividendes réinvestis, de même que les frais de financement et d'exécution associés au SRT, ainsi que les variations correspondantes de la juste valeur des UAD, dans les charges de rémunération fondée sur des actions, dans les états consolidés du résultat net au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ».

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a comptabilisé un recouvrement de 6,2 M$ (1,2 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) connexe au SRT dans les états consolidés du résultat net au poste « Frais de vente, frais généraux et frais d'administration ».

Au 30 novembre 2024, le solde de l'instrument financier dérivé constaté dans l'actif courant s'élevait à 1,1 M$ (1,0 M$ au 30 novembre 2023).

La juste valeur du SRT est classée comme instrument de niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Pour plus de détails, se reporter à la note 28.

b) Billet convertible à recevoir

Le 9 février 2024, AGF a conclu un accord de billet convertible avec NHC, qui permet à cette dernière d'emprunter jusqu'à 15,0 M$US. AGF peut convertir ce billet en droit de participation de 24,99 % après le 9 février 2026, ou lorsqu'il y a un changement de contrôle. Le billet convertible cumule de l'intérêt à un taux annuel de 10 % pendant les trois premières années, payable sur une base trimestrielle; et par la suite, soit au « taux fédéral applicable à moyen terme » fourni par l'Internal Revenue Service des É.-U. soit à 2,5 %, selon le taux le plus élevé. En outre, AGF touchera un intérêt spécial de 24,99 sur les bénéfices nets globaux pendant les trois premières années. Cet intérêt est réglé en trésorerie, sauf au regard de l'intérêt spécial, en nature, auquel cas le solde impayé du principal relativement au billet convertible sera augmenté du montant de cet intérêt. Le billet convertible arrive à échéance le 9 février 2032, ou au moment de l'exercice des options décrites ci-après, ce qui rend obligatoire la conversion du billet. En d'autres termes, si AGF exerce les options d'investissement ci-après, le billet convertible est automatiquement converti.

L'accord prévoit également des options qui permettent à AGF d'augmenter ultérieurement sa participation. La première option, qui permet à AGF d'accroître sa participation à 51 %, peut être exercée du 9 février 2026 au 9 février 2027. La seconde option, qui permet à AGF d'accroître sa participation à 66 %, peut être exercée du 9 février 2026 au 9 février 2027 si AGF exerce la première option, ou du 9 février 2029 au 9 février 2030 si AGF n'a pas exercé la première option.

Le billet convertible, y compris l'instrument dérivé intégré connexe à l'option de conversion initiale, et les deux options sont classés comme des instruments financiers en vertu d'IFRS 9 et évalués à la JVPBAERG. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a constaté un ajustement de la juste valeur négligeable.

Au 30 novembre 2024, le solde du billet convertible à payer comptabilisé dans l'actif non courant s'élevait à 12,6 M$.

La juste valeur du billet convertible à payer est classée comme instrument de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. Pour plus de détails, se reporter à la note 28.

Note 20 : Charges par nature

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	**2024**	**2023**
Frais de vente, frais généraux et frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	**93 577 $**	84 457 $
Rémunération fondée sur le rendement[1]	**82 856**	53 389
Rémunération fondée sur des actions[2]	**10 914**	9 523
Indemnités de cessation d'emploi	**4 223**	1 334
Charges non liées à la rémunération	**70 969**	60 345
	262 539 $	209 048 $

[1] L'exercice 2024 comprend le RHIRLT de KCPL de 13,4 M$.

[2] Comprend les instruments financiers dérivés. Pour plus de détails, se reporter à la note 19 a).

Note 21 : Charge au titre des avantages du personnel

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Charges de rémunération, abstraction faite de la rémunération fondée sur des actions	**176 433 $**	137 846 $
Régimes d'options sur actions	**357**	301
Régime d'UAPR	**8 150**	7 650
Régime d'UAD[1]	**2 407**	1 572
Rémunération fondée sur des actions	**10 914 $**	9 523 $
	187 347 $	147 369 $

[1] Comprend les instruments financiers dérivés. Pour plus de détails, se reporter à la note 19 a).

Note 22 : Rémunération et autres paiements fondés sur des actions

a) Régimes d'options sur actions

En vertu des régimes d'options sur actions d'AGF, un maximum de 1 759 871 actions de catégorie B sans droit de vote supplémentaires (2 020 285 actions au 30 novembre 2023) auraient pu être attribuées au 30 novembre 2024.

La variation des options sur actions pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2024		2023	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options sur actions de catégorie B sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**3 414 535**	**6,18 $**	4 701 833	5,90 $
Options attribuées	**260 414**	**7,73**	–	–
Options éteintes	**–**	**–**	(16 000)	6,20
Options exercées	**(1 197 497)**	**6,48**	(1 271 298)	5,15
Solde à la clôture de l'exercice	**2 477 452**	**6,20 $**	3 414 535	6,18 $

Les options sur actions en cours au 30 novembre 2024 ont des dates d'échéance entre 2025 et 2031. Les renseignements supplémentaires afférents aux options sur actions en cours aux 30 novembre 2024 et 2023 se résument comme suit :

Au 30 novembre 2024 Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
0,00 $ à 5,00 $	**617 550**	**1,0 an**	**4,99 $**	**617 550**	**4,99 $**
5,01 $ à 10,00 $	**1 859 902**	**3,4 ans**	**6,61**	**1 469 470**	**6,41**
	2 477 452	**2,8 ans**	**6,20 $**	**2 087 020**	**5,99 $**

Au 30 novembre 2023 Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options en cours	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées	Prix d'exercice moyen pondéré
0,00 $ à 5,00 $	667 650	2,0 ans	4,99 $	667 650	4,99 $
5,01 $ à 10,00 $	2 746 885	2,7 ans	6,48	2 304 889	6,45
	3 414 535	2,6 ans	6,18 $	2 972 539	6,12 $

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a attribué 260 414 options sur actions (néant pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) et a comptabilisé des charges de rémunération et un surplus d'apport de 0,4 M$ (0,3 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023). L'estimation de la juste valeur des options attribuées de l'exercice clos le 30 novembre 2024 s'est chiffrée à 1,67 $ l'option, selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des options attribuées de l'exercice clos le 30 novembre 2024 :

Exercice clos le 30 novembre	**2024**
Taux d'intérêt sans risque	3,3 %
Rendement prévu de l'action	5,6 %
Volatilité prévue du cours de l'action selon un historique de cinq ans	37,2 %
Taux d'extinction	4,3 %
Durée de l'option	5,3 ans

b) Autres paiements fondés sur des actions

Les autres paiements fondés sur des actions comprennent les UAPR et les UAD. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a constaté une charge de 3,3 M$ (3,0 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) et un passif de 19,8 M$ au 30 novembre 2024 (11,4 M$ au 30 novembre 2023) relativement aux paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, AGF a constaté des charges de rémunération de 7,2 M$ (6,8 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023) et un surplus d'apport de 11,1 M$ au 30 novembre 2024 (10,0 M$ au 30 novembre 2023), déduction faite de l'impôt, relativement au règlement en instruments de capitaux propres d'UAPR.

La variation des UAPR et des UAD pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	**2024**	**2023**
	Nombre d'unités d'actions	**Nombre d'unités d'actions**
En cours à l'ouverture de l'exercice, non acquises	**3 864 135**	4 526 587
Émises		
Attribution initiale	**1 181 104**	155 433
Au lieu de dividendes	**190 898**	216 046
Réglées en trésorerie	**(532 439)**	(693 627)
Réglées en instruments de capitaux propres, déduction faite de l'impôt	**(559 116)**	(321 047)
Éteintes et annulées	**(55 984)**	(19 257)
En cours à la clôture de l'exercice, non acquises	**4 088 598**	3 864 135
Réglées en trésorerie, à la clôture de l'exercice	**1 862 628**	1 723 033
Réglées en instruments de capitaux propres, à la clôture de l'exercice	**2 225 970**	2 141 102

Note 23 : Charges d'intérêts

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Intérêts sur la dette à long terme et commission d'engagement[1]	**4 639 $**	2 414 $
Charges d'intérêts sur les contrats de location (note 10)	**2 318**	2 198
Charges d'intérêts liées à l'impôt	**10**	262
	6 967 $	4 874 $

[1] Au 30 novembre 2024, AGF avait prélevé 15,0 M$ (6,0 M$ au 30 novembre 2023) sur la facilité.

Note 24 : Charge d'impôt sur le résultat

a) Les principaux éléments de la charge d'impôt sur le résultat se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
Impôt sur le résultat exigible		
Impôt exigible sur les bénéfices de l'exercice	**33 956 $**	26 135 $
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	**(108)**	180
Autres	**(1 966)**	(2 132)
Total de la charge d'impôt sur le résultat exigible	**31 882 $**	24 183 $
Impôt sur le résultat différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	**(2 249) $**	3 051 $
Ajustements au titre d'exercices antérieurs	**(282)**	86
Avantage fiscal résultant d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire non constatés antérieurement	**(355)**	–
Total de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat différé	**(2 886)**	3 137
Charge d'impôt sur le résultat	**28 996 $**	27 320 $

b) Le taux d'imposition effectif d'AGF se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre	2024	2023
Taux d'imposition des sociétés canadiennes	**26,5 %**	26,5 %
Écart des taux sur le résultat des filiales	**0,1**	0,1
Produits financiers exonérés d'impôt	**(0,2)**	–
Profits soumis à divers taux d'imposition	**(3,6)**	(3,4)
Charges non déductibles	**0,7**	0,8
Utilisation d'une perte fiscale, d'un crédit d'impôt ou d'une différence temporaire non constatés antérieurement	**(0,3)**	–
Variation des actifs d'impôt différé non constatés	**1,3**	1,0
Autres	**(1,4)**	(1,2)
Taux d'imposition effectif	**23,1 %**	23,8 %

c) L'impôt payé (crédité) en lien avec des composantes des AERG se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	**2024**	**2023**
Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements disponibles à la vente	**52 $**	(20) $
	52 $	(20) $

d) L'impôt crédité en lien avec des composantes des capitaux propres se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	**2024**	**2023**
Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres	**(433) $**	(604) $
	(433) $	(604) $

Note 25 : Résultat par action

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	**2024**	**2023**
Numérateur		
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires	**97 572 $**	87 700 $
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	**64 512 506**	64 957 984
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions des employés	**2 408 303**	2 275 861
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	**66 920 809**	67 233 845
Résultat par action de l'exercice		
De base	**1,51 $**	1,35 $
Dilué	**1,46 $**	1,30 $

Note 26 : Dividendes

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, les dividendes versés par AGF se sont élevés à 0,455 $ par action (0,430 $ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023). Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, les dividendes versés, y compris les dividendes réinvestis, se sont élevés à 29,3 M$ (27,9 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023). Le 13 décembre 2024, le conseil d'administration d'AGF a déclaré un dividende trimestriel de 0,115 $ par action ordinaire de catégorie A avec droit de vote et par action de catégorie B sans droit de vote pour le trimestre clos le 30 novembre 2024, soit un dividende total d'environ 7,4 M$. Les présents états financiers consolidés ne comprennent pas ce dividende.

Note 27 : Transactions entre parties liées

a) Rémunération des membres clés de la direction

AGF est contrôlée par Blake C. Goldring, président exécutif du conseil d'AGF qui, par sa participation indirecte dans toutes les actions avec droit de vote de Goldring Capital Corporation, possède 100 % des actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote AGF. Le 12 avril 2023, les 20 % d'actions ordinaires de catégorie A avec droit de vote qui étaient détenus par l'ancien vice-président du conseil d'administration d'AGF ont été vendus à Goldring Capital Corporation.

La rémunération des administrateurs et des autres membres clés de la direction d'AGF se résume comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	**2024**	**2023**
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	**11 878 $**	10 269 $
Paiements fondés sur des actions	**12 641**	5 847
	24 519 $	16 116 $

b) Fonds communs de placement et autres placements

En vertu des normes IFRS de comptabilité, des entités sont réputées être liées si une entité fournit des services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants à une autre entité. Par conséquent, Placements AGF Inc. est réputée, aux fins des IFRS, être liée aux fonds AGF, car elle agit à titre de gestionnaire de ces fonds.

AGF touche des frais de gestion, des frais de conseils et des frais d'administration des fonds AGF, conformément aux contrats respectifs conclus entre les fonds AGF et AGF. En échange, AGF assure la gestion et l'administration des fonds AGF, fournit des conseils en placement et s'acquitte de tous les frais connexes au placement des titres des fonds AGF.

La quasi-totalité des frais de gestion et de conseils d'AGF touchés pour les exercices clos les 30 novembre 2024 et 2023 provenait des fonds AGF. Au 30 novembre 2024, AGF avait une créance de 19,9 M$ (12,4 M$ au 30 novembre 2023) sur les fonds AGF. En outre, AGF agit à titre de fiduciaire des fonds AGF qui sont des fiducies de fonds commun de placement.

Les coûts globaux des frais des fonds payés et des frais de gestion et de conseils auxquels AGF a renoncé pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 au nom des fonds AGF ont totalisé environ 12,3 M$ (10,3 M$ pour l'exercice clos le 30 novembre 2023).

AGF investit également des capitaux de lancement dans les fonds AGF ainsi que dans la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF. Pour plus de détails sur ces placements, se reporter à la note 5.

Note 28 : Gestion des risques financiers

a) Environnement économique

L'incertitude à l'égard des taux d'intérêt et les changements politiques aux É.-U. et dans d'autres pays pourraient attiser la volatilité et en fin de compte influer sur l'évolution des rendements des placements en 2025. Les marchés boursiers pourraient demeurer fébriles, même dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, jusqu'à ce que la trajectoire économique se précise. La volatilité continue et élevée sur les marchés des capitaux peut créer un risque de marché quant à la situation du capital et à la rentabilité d'AGF.

Une importante partie des produits d'AGF est fonction de l'actif géré moyen global, abstraction faite de Partenaires Capital AGF. Les ventes nettes et les changements sur le marché influent sur les niveaux des actifs gérés. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G$ de l'actif géré moyen, abstraction faite de Partenaires Capital AGF, les produits tirés des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration annualisés, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, diminueraient d'environ 7,3 M$.

b) Facteurs de risques financiers

De par la nature de ses activités, AGF s'expose à divers risques financiers : risque de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix), risque de crédit et risque de liquidité. Dans le cours normal des activités, AGF gère ces risques, qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, à mesure qu'ils surviennent.

Risque de marché

Le risque de marché se définit comme le risque de perte financière en raison de changements défavorables aux facteurs de marché sous-jacents, y compris les taux de change, les taux d'intérêt et les cours des actions et des produits de base.

i) Risque de change

AGF s'expose au risque de change surtout du fait qu'elle détient des portefeuilles de valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. Les variations du cours du dollar canadien vis-à-vis des autres devises feront fluctuer la valeur en dollars canadiens de l'actif géré étranger d'après lequel les frais de gestion d'AGF sont calculés. AGF surveille ce risque, car les fluctuations du change peuvent avoir une incidence sur ses résultats financiers. Toutefois, AGF peut, à la discrétion du gestionnaire des fonds, conclure des contrats de change aux fins de couverture pour les valeurs mobilières américaines et internationales au sein de ses fonds. En utilisant les soldes moyens pour l'exercice, une variation de 5 % du cours du dollar canadien en regard du total de l'actif géré aurait occasionné un changement d'environ 1,6 G$ dans l'actif géré pour l'exercice clos le 30 novembre 2024. En règle générale, pour chaque baisse de 1,0 G$ de l'actif géré moyen, les produits tirés des frais de gestion, frais de conseils et frais d'administration, déduction faite des commissions de suivi et des frais de conseils en placement, diminueraient d'environ 7,3 M$.

AGF s'expose au risque de change en raison de ses filiales étrangères intégrées des É.-U. et d'Irlande qui fournissent des services de conseils en placement. Ces filiales sont peu exposées à la monnaie locale et leurs produits sont calculés en dollars canadiens. Les charges en monnaie locale sont converties au taux mensuel moyen, et les actifs et passifs en monnaie locale sont convertis au taux de change applicable à la date des états de la situation financière.

ii) Risque de taux d'intérêt

AGF s'expose au risque des variations des taux d'intérêt en raison de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie. En utilisant l'encours de la dette pour l'exercice, une variation de 1 % des taux d'intérêt variables en regard de sa dette à taux variable et de son solde de trésorerie en 2024 aurait occasionné un changement d'environ 0,2 M$ dans les charges d'intérêts pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

Au 30 novembre 2024, environ 16,7 % de l'actif géré des fonds communs de placement d'AGF était composé de titres à revenu fixe, et ceux-ci sont exposés au risque de taux d'intérêt. Les cours des titres à revenu fixe reculent lorsque les taux d'intérêt augmentent, et inversement, ils grimpent lorsque les taux d'intérêt baissent. Une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait occasionné un changement d'environ 2,7 M$ des produits pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

iii) Risque de prix

AGF ne s'expose pas au risque de prix des produits de base. AGF s'expose au risque de prix des titres de participation du fait qu'elle détient des titres de participation et des placements à long terme dans des fonds de Partenaires Capital AGF. Au 30 novembre 2024, les placements d'AGF comportant un risque de prix comprennent les placements dans les fonds communs de placement gérés par AGF, les titres de participation et les placements à long terme qui s'élèvent respectivement à 19,1 M$, à 1,1 M$ et à 321,2 M$. Au 30 novembre 2024, une variation à la baisse ou à la hausse de 10 % de la valeur de ces placements aurait représenté un profit latent ou une perte latente avant impôt de 34,0 M$ porté en résultat net et un profit latent ou une perte latente avant impôt de 0,1 M$ porté aux AERG.

Risque de crédit

AGF s'expose au risque que des tiers, y compris les clients, qui doivent de l'argent, des valeurs ou d'autres éléments d'actifs à AGF, ne respectent pas leurs obligations. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements, des créances et des autres actifs. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent surtout les dépôts temporaires très liquides auprès de banques canadiennes, d'une banque irlandaise et de banques non irlandaises en Irlande, ainsi que les dépôts à terme bancaires. La haute direction d'AGF élabore la stratégie de risque de crédit et la politique de risque de crédit globales qui sont ensuite peaufinées par l'unité d'exploitation, au moyen de politiques, de processus et de contrôles internes, conçus pour promouvoir les activités commerciales tout en s'assurant que ces activités ne dépassent pas les limites de tolérance du risque. AGF ne s'expose pas à un risque important à l'égard de toute contrepartie individuelle.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque qu'AGF ne puisse pas générer suffisamment de trésorerie dans les délais prescrits pour respecter ses obligations au fur et à mesure qu'elles arrivent à échéance. Les principales exigences en matière de liquidité sont le financement des engagements liés à des placements dans la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF, les dividendes versés aux actionnaires, les obligations à l'égard des administrations fiscales et le remboursement de la dette à long terme. Bien qu'AGF ait présentement la possibilité d'obtenir un financement, une conjoncture défavorable pourrait influer sur sa capacité à obtenir des prêts ou à conclure des ententes avec des modalités qui lui sont acceptables. Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, AGF surveille sa structure du capital et son effet de levier ainsi qu'il est fait mention à la section « Gestion du capital » (ci-après) et à la note 13. Dans le cadre de la gestion des liquidités, AGF surveille les flux de trésorerie réels et projetés pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités par le biais d'entrées de trésorerie tirées de ses activités d'exploitation et d'emprunts en vertu de sa facilité de crédit renouvelable. Les surplus de trésoreries sont investis dans des dépôts à court terme portant intérêt et des placements de 90 jours ou moins. AGF est assujettie à certaines clauses restrictives financières en vertu de sa facilité de crédit renouvelable et respecte toutes ces exigences.

La durée contractuelle des passifs financiers dans les groupes d'échéance correspondants d'AGF selon la période restante aux 30 novembre 2024 et 2023 se résume comme suit :

Exercice clos le 30 novembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)	**1 an ou moins**	**1 à 5 ans**
Dettes d'exploitation et charges à payer	**113 422 $**	**– $**
Dette à long terme	**–**	**15 000**
Contrepartie éventuelle à payer	**–**	**29 536**
Passifs des options de vente	**893**	**32 109**
Autres passifs	**–**	**23 886**
Total	**114 315 $**	**100 531 $**
Exercice clos le 30 novembre 2023		
Dettes d'exploitation et charges à payer	78 292 $	– $
Dette à long terme	–	6 000
Autres passifs	–	10 369
Total	78 292 $	16 369 $

c) Gestion du capital

AGF gère activement son capital afin de maintenir une assise financière solide et efficace, de maximiser le rendement pondéré en fonction du risque des actionnaires et d'investir dans les occasions de croissance future tout en s'assurant d'avoir les fonds disponibles pour financer ses engagements en capital relativement à la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF.

Dans le cadre de la planification stratégique et des projets d'immobilisations, AGF examine régulièrement ses participations dans des placements à court et à long terme, y compris ses participations dans des entreprises associées et coentreprises, pour déterminer l'utilisation stratégique la plus appropriée de ces actifs afin d'atteindre ses objectifs en matière de capital et de stratégie à long terme.

Le capital d'AGF se compose de ses capitaux propres et de sa dette à long terme. Pour plus de détails, se reporter aux notes 13 et 15. Chaque année, AGF prépare un plan triennal détaillant les budgets de fonctionnement et les besoins en capital prévus. Ces plans déterminent le versement des dividendes aux actionnaires, établissent le rachat d'actions de catégorie B sans droit de vote et, de concert avec l'utilisation raisonnable de l'effet de levier, déterminent la provenance des fonds qui serviront à l'expansion au moyen d'une croissance interne et de placements stratégiques. Le comité de haute direction d'AGF est responsable de la gestion du capital. Le conseil d'administration d'AGF surveille les politiques en matière de capital et la gestion du capital de la Société.

En règle générale, les activités de gestion de placements d'AGF ne sont pas assujetties à des exigences de fonds propres réglementaires importantes dans les territoires où elles sont inscrites et où elles sont exercées.

d) Estimations de la juste valeur

La valeur comptable des créances et autres actifs et des dettes d'exploitation et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte durée. La valeur comptable de la dette à long terme, le cas échéant, se rapproche de la juste valeur en raison de la portion à taux variable du taux d'intérêt effectif.

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur, selon la méthode d'évaluation. Les différents niveaux se résument comme suit :

Niveau 1	Les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
Niveau 2	Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix) soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix).
Niveau 3	Les données pour les actifs ou les passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (c.-à-d. données non observables).

Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2024 se résument comme suit :

Au 30 novembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actifs				
Actifs financiers évalués à la JVPBRN				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**52 960 $**	**– $**	**– $**	**52 960 $**
Fonds communs de placement AGF et autres	**19 065**	**–**	**–**	**19 065**
Placements à long terme	**–**	**–**	**321 243**	**321 243**
Intéressements	**–**	**–**	**2 997**	**2 997**
Participation privilégiée dans une société en commandite	**–**	**–**	**18 816**	**18 816**
Billet convertible à recevoir	**–**	**–**	**12 583**	**12 583**
Instruments financiers dérivés	**–**	**1 081**	**–**	**1 081**
Actifs financiers évalués à la JVPBAERG				
Titres de participation	**1 106**	**–**	**–**	**1 106**
Total des actifs financiers	**73 131 $**	**1 081 $**	**355 639 $**	**429 851 $**
Passifs				
Passifs financiers évalués à la JVPBRN				
Passifs des options de vente	**– $**	**– $**	**893 $**	**893 $**
Contrepartie éventuelle à payer à long terme	**–**	**–**	**29 536**	**29 536**
Passifs des options de vente à long terme	**–**	**–**	**32 109**	**32 109**
Résultat différé à long terme des intéressements	**–**	**–**	**2 997**	**2 997**
Total des passifs financiers	**– $**	**– $**	**65 535 $**	**65 535 $**

Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur au 30 novembre 2023 se résument comme suit :

Au 30 novembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Actifs				
Actifs financiers évalués à la JVPBRN				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 453 $	– $	– $	50 453 $
Fonds communs de placement AGF et autres	21 474	–	–	21 474
Placements à long terme	–	–	254 969	254 969
Intéressements	–	–	1 864	1 864
Instruments financiers dérivés	–	965	–	965
Actifs financiers évalués à la JVPBAERG				
Titres de participation	717	–	–	717
Total des actifs financiers	72 644 $	965 $	256 833 $	330 442 $
Passifs				
Passifs financiers évalués à la JVPBRN				
Résultat différé à long terme des intéressements	– $	– $	1 864 $	1 864 $
Total des passifs financiers	– $	– $	1 864 $	1 864 $

La juste valeur des instruments financiers cotés sur des marchés actifs est fondée sur les prix cotés sur les marchés actifs pour des opérations régulières et récentes qui ont eu lieu.

Les instruments de niveau 1 comprennent les placements dans les fonds communs de placement AGF ainsi que les dépôts temporaires très liquides auprès d'une banque irlandaise.

Les instruments de niveau 2 comprennent les instruments dérivés auprès de grandes banques à charte canadiennes et les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral. Les titres d'emprunt du gouvernement du Canada – fédéral sont évalués au coût amorti, et leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.

Les instruments de niveau 3 comprennent les placements à long terme connexes à la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF, la juste valeur du billet convertible de NHC, la juste valeur de la participation privilégiée dans une société en commandite de KCPL, la juste valeur des intéressements en lien avec les Fonds InstarAGF, la juste valeur de la contrepartie éventuelle à payer et les passifs des options de vente en lien avec KCPL. Les instruments de cette catégorie comportent une ou des données non observables qui ont une incidence très importante sur la juste valeur de l'instrument ou sur le profit ou la perte de l'instrument.

Au 30 novembre 2024, la juste valeur des placements à long terme d'AGF était fondée sur la valeur liquidative calculée par le gestionnaire d'actifs du fonds, ajustée pour tenir compte de certaines considérations liées au marché. Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de la valeur liquidative aurait représenté une augmentation ou une diminution de la juste valeur des placements à long terme et du résultat avant impôt d'AGF de 32,1 M$. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 b).

La juste valeur des intéressements d'AGF en lien avec les Fonds InstarAGF était fondée sur l'information financière et la valeur liquidative fournies par les entités émettrices en tenant compte du calendrier, des projections de flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation appropriés utilisés. Pour plus de détails, se reporter à la note 7.

Les méthodes d'évaluation et les données non observables importantes pour les instruments financiers de niveau 3 relativement à l'acquisition effectuée par AGF se résument comme suit :

Actifs/passifs	Méthodes d'évaluation	Données non observables importantes	Échelle des données
Passifs de frais de placement précis[1]	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	11,5 %
		Taux de croissance du placement	10 %
		Période de cristallisation du placement	7 ans
Passifs des options de vente de la participation ne donnant pas le contrôle	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	10 %
		Flux de trésorerie	39 640 $ à 48 449 $
Passifs du RHIRLT[2]	Actualisation des flux de trésorerie	Taux d'actualisation	15,5 %
		Taux de croissance du placement	10 %
		Période de cristallisation du placement	7 ans
Billet convertible à recevoir	Actualisation des flux de trésorerie Évaluation des options	Taux d'actualisation	7,5 %

[1] Présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Contrepartie éventuelle à payer à long terme ».

[2] Présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Autres passifs à long terme ».

La variation des instruments de niveau 3 pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Total
Placements à long terme	
Solde au 1er décembre 2023	254 969 $
Achat d'un placement	28 602
Ajouts connexes à l'acquisition	5 805
Remboursement de capital	(302)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net[1]	32 169
Solde au 30 novembre 2024	**321 243 $**
Intéressements	
Solde au 1er décembre 2023	1 864 $
Ajustement de la juste valeur	1 133
Solde au 30 novembre 2024	**2 997 $**
Participation privilégiée dans une société en commandite	
Solde au 1er décembre 2023	– $
Ajouts connexes à l'acquisition	25 741
Paiement/radiation	(6 925)
Solde au 30 novembre 2024	**18 816 $**
Billet convertible à recevoir	
Solde au 1er décembre 2023	– $
Achat d'un placement	12 609
Ajustement de la juste valeur	(26)
Solde au 30 novembre 2024	**12 583 $**
Contrepartie éventuelle à payer	
Solde au 1er décembre 2023	– $
Ajouts connexes à l'acquisition	38 695
Paiement/radiation	(9 106)
Ajustement de la juste valeur	(53)
Solde au 30 novembre 2024	**29 536 $**
Passifs des options de vente	
Solde au 1er décembre 2023	– $
Ajouts connexes à l'acquisition	30 224
Ajustement de la juste valeur	2 778
Solde au 30 novembre 2024	**33 002 $**

[1] Pour l'exercice clos le 30 novembre 2024, la variation du profit latent des placements présentement compris dans les instruments de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs s'élevait à 32 169 $.

La variation des instruments de niveau 3 pour l'exercice clos le 30 novembre 2023 se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	Total
Placements à long terme	
Solde au 1er décembre 2022	199 067 $
Achat d'un placement	34 173
Remboursement de capital	(1 704)
Ajustement de la juste valeur constaté en résultat net[1]	23 433
Solde au 30 novembre 2023	**254 969 $**
Intéressements	
Solde au 1er décembre 2022	1 444 $
Ajustement de la juste valeur	420
Solde au 30 novembre 2023	**1 864 $**

[1] Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, la variation du profit latent des placements présentement compris dans les instruments de niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs s'élevait à 23 433 $.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2.

Note 29 : Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière où AGF possède présentement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler sur une base nette ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Dans le cours normal des activités, AGF a conclu divers accords généraux de compensation ou autres ententes similaires qui ne respectent pas le critère de compensation dans les états consolidés de la situation financière, mais qui permettent tout de même aux montants connexes d'être compensés dans certaines circonstances, comme un manquement ou une faillite.

Le tableau ci-après présente les instruments financiers comptabilisés compensés ou assujettis à un accord général exécutoire de compensation ou autre entente similaire, mais non compensés, aux 30 novembre 2024 et 2023, et l'incidence nette sur les états consolidés de la situation financière d'AGF si tous les droits de compensation étaient exercés :

Au 30 novembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)	**Montants compensés**			**Montants non compensés**	**Montant net**
	Actifs bruts	**Passifs bruts compensés**	**Montant net présenté**		
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie [notes 29 a), b)]	**779 293 $**	**(726 333) $**	**52 960 $**	**– $**	**52 960 $**
Instruments financiers dérivés	**1 081**	**–**	**1 081**	**–**	**1 081**
Total des actifs financiers	**780 374 $**	**(726 333) $**	**54 041 $**	**– $**	**54 041 $**
	Montants compensés			**Montants non compensés**	**Montant net**
	Passifs bruts	**Actifs bruts compensés**	**Montant net présenté**		
Passifs financiers					
Dette à long terme [note 29 b)]	**14 664 $**	**– $**	**14 664 $**	**– $**	**14 664 $**
Total des passifs financiers	**14 664 $**	**– $**	**14 664 $**	**– $**	**14 664 $**

Au 30 novembre 2023 (en milliers de dollars canadiens)	**Montants compensés**			**Montants non compensés**	**Montant net**
	Actifs bruts	**Passifs bruts compensés**	**Montant net présenté**		
Actifs financiers					
Trésorerie et équivalents de trésorerie [notes 29 a), b)]	691 017 $	(640 564) $	50 453 $	– $	50 453 $
Instruments financiers dérivés	965	–	965	–	965
Total des actifs financiers	691 982 $	(640 564) $	51 418 $	– $	51 418 $

	Montants compensés			**Montants non compensés**	**Montant net**
	Passifs bruts	**Actifs bruts compensés**	**Montant net présenté**		
Passifs financiers					
Dette à long terme [note 29 b)]	5 823 $	– $	5 823 $	– $	5 823 $
Total des passifs financiers	5 823 $	– $	5 823 $	– $	5 823 $

a) Selon un accord entre AGF et une banque à charte canadienne, certains dépôts bancaires sont regroupés dans un seul compte et compensés par des découverts bancaires d'AGF et de ses filiales qui font partie de l'accord de regroupement. Le montant net est comptabilisé dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

b) AGF, par l'entremise de sa filiale Placements AGF Inc., a conclu une entente de prêt avec deux banques à charte canadiennes. En vertu de cette entente, en cas de défaut ou de faillite, les créanciers ont le droit de compenser les passifs par tout dépôt d'AGF et de certaines de ses filiales détenu par les créanciers. Ces dépôts en trésorerie sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Note 30 : Éventualités

Certaines réclamations ont été ou pourraient être déposées contre AGF. Ces réclamations ne devraient pas avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée d'AGF.

AGF estime avoir constitué une provision pour l'impôt sur le résultat suffisante selon toutes les informations présentement disponibles. Cependant, le calcul de l'impôt sur le résultat dans bien des cas nécessite des jugements difficiles quant à l'interprétation des règlements sur l'impôt. Les déclarations de revenus d'AGF sont assujetties à des audits qui pourraient modifier considérablement les actifs et les passifs de l'impôt exigible et de l'impôt différé, et pourraient, dans certains cas, donner lieu à l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Le résultat final de l'audit et du processus d'appel peut varier et différer fortement des estimations et des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la provision pour impôt consolidée et évaluer les actifs et les passifs d'impôt d'AGF.

Note 31 : Engagements et garanties

a) Engagements

AGF est liée par des contrats d'engagements en matière de service. Les paiements en trésorerie annuels minimaux approximatifs de ces engagements se résument comme suit :

Exercices clos les 30 novembre (en milliers de dollars canadiens)	**Engagements en matière de service**
2025	28 042 $
2026	22 638
2027	15 228
2028	6 048
2029	4 441
Par la suite	24 810
Total	101 207 $

Pour plus de détails sur les engagements contractuels d'AGF relativement aux contrats de location de locaux pour bureaux et de matériel de bureau, se reporter à la note 9.

Au 30 novembre 2024, AGF avait investi 242,1 M$ (213,8 M$ au 30 novembre 2023) dans des fonds et des placements en lien avec la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF et 19,8 M$ (22,1 M$ au 30 novembre 2023) de capital restaient à être investis. En outre, AGF a un engagement anticipé de 50,0 M$US à la suite du lancement réussi du troisième fonds d'Instar.

AGF s'est engagée à prêter jusqu'à 15,0 M$US à NHC par le biais d'un accord de billet convertible dont la date d'échéance est le 9 février 2032. Au 30 novembre 2024, 6,0 M$US étaient disponibles aux fins de prélèvements futurs. Pour plus de détails, se reporter à la note 19 b).

b) Garanties

AGF, conformément à une entente d'indemnisation conclue avec chacun de ses administrateurs ainsi qu'avec les administrateurs des sociétés de placement à capital variable, a accepté d'indemniser les administrateurs de tous frais à l'égard de toute action ou de toute poursuite qui leur est intentée dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. À ce jour, aucune réclamation n'a été faite à l'égard de ces promesses d'indemnisation.

Note 32 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

En janvier 2025, AGF s'est engagée à verser 50,0 M$ dans des fonds d'actif alternatif gérés par des filiales d'AGF. Le placement vise à soutenir la croissance de la plateforme d'activités Partenaires Capital AGF.

Étant donné que cet événement est postérieur à la période présentée, il ne figure pas dans les états financiers de l'exercice clos le 30 novembre 2024.

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs portant sur AGF, notamment sur ses activités, sa stratégie et sa performance financière ainsi que sur sa situation financière. Bien que la direction estime que les attentes exprimées dans les énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et à des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer fortement de ceux exprimés ou supposés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui peuvent modifier significativement les résultats sont, entre autres, l'économie et la conjoncture du marché, y compris les taux d'intérêt, la concurrence, les changements aux règlements gouvernementaux et fiscaux ainsi que d'autres facteurs présentés dans des documents déposés de temps à autre auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières pertinents.

LSEG Lipper Fund Awards Canada

La Catégorie Actions européennes AGF (série F) a remporté un prix LSEG Lipper Fund Awards Canada pour 2024, à titre de meilleur fonds d'actions européennes pour son rendement sur trois ans, parmi 20 fonds dans sa catégorie d'actif, pour la période terminée le 31 juillet 2024.

Le fonds a obtenu les notes « Lipper Leader » correspondantes suivantes pour la même période : s. o. (un an), 5 (trois ans), 4 (cinq ans) et 1 (dix ans). Pour voir le rendement du fonds à la fin du tout dernier mois, consulter la section des rendements annuels nets sur le site Web d'AGF : Catégorie Actions européennes AGF, série OPC | Produit | AGF.com

Les prix LSEG Lipper sont décernés chaque année. Ils récompensent les fonds (et les sociétés émettrices) qui ont fourni, de façon constante et remarquable, de solides rendements rajustés selon le risque, par rapport à leurs pairs. Ils sont basés sur les notes Lipper Leader de rendement constant, qui correspondent à une mesure quantitative objective de rendement rajusté selon le risque, calculée sur 36, 60 et 120 mois. Le fonds qui obtient le meilleur résultat Lipper Leader pour le rendement constant (taux de rendement effectif) dans chaque catégorie admissible évaluée remporte le prix LSEG Lipper. Les fonds qui se situent dans la tranche de 20 % la plus élevée de chaque catégorie sont nommés « Lipper Leaders for Consistent Return » et reçoivent la note de 5; les fonds situés dans la tranche de 20 % suivante obtiennent la note de 4; ceux de la tranche de 20 % du milieu obtiennent la note de 3; ceux de l'avant-dernière tranche de 20 % obtiennent la note de 2, et ceux situés dans la dernière tranche de 20 % obtiennent la note de 1. Les notes Lipper Leader peuvent varier chaque mois. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site lipperfundawards.com. Bien que LSEG Lipper déploie des efforts raisonnables pour veiller à l'exactitude et à la fiabilité des données utilisées pour le calcul des résultats, elle ne donne aucune garantie à cet effet.

Fundata FundGrade A+ Rating

La note FundGrade A+® est utilisée avec la permission de Fundata Canada Inc., tous droits réservés. Les Trophées annuels FundGrade A+® qui distinguent la « crème de la crème » des fonds d'investissement canadiens, sont remis par Fundata Canada Inc. Le calcul de la note FundGrade A+® complémentaire de la notation mensuelle FundGrade, est déterminé à la fin de chaque année civile. Le système de notation FundGrade évalue les fonds en fonction de leur rendement ajusté au risque, mesuré par le ratio de Sharpe, le ratio de Sortino et le ratio d'information. Le résultat pour chaque ratio est calculé individuellement, sur des périodes de 2 à 10 ans. Les résultats sont alors équipondérés en calculant une note mensuelle FundGrade. Les fonds de la première tranche de 10 % gagnent la note A, 20 % des fonds obtiennent la note B, 40 % des fonds reçoivent la note C, 20 % des fonds recueillent la note D et 10 % des fonds reçoivent la note E. Tous les fonds admissibles doivent avoir reçu une note mensuelle FundGrade au cours de l'année précédente. La note FundGrade A+® utilise un calcul dans le style de « moyenne pondérée cumulative » (« MPC »). Les notes mensuelles FundGrade de « A » à « E » reçoivent des notations allant respectivement de 4 à 0. Le résultat moyen d'un fonds détermine sa MPC. Tout fonds possédant une MPC supérieure ou égale à 3,5 reçoit un Trophée FundGrade A+®. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web www.FundGradeAwards.com. Même si Fundata fait de son mieux pour s'assurer de la fiabilité et de la précision des données contenues dans la présente, l'exactitude de ces dernières n'est pas garantie par Fundata.

La Catégorie Croissance américaine AGF a remporté un prix dans la catégorie « Actions américaines » du Comité de normalisation des fonds d'investissement du Canada (CIFSC), parmi 794 fonds.

Le Fonds de croissance américaine AGF a remporté un prix dans la catégorie « Actions américaines » du CIFSC, parmi 794 fonds.

Le Fonds de revenu fixe Plus AGF a remporté un prix dans la catégorie « Revenu fixe canadien » du CIFSC, parmi 311 fonds.

Le Fonds d'obligations mondiales convertibles AGF a remporté un prix dans la catégorie « Revenu fixe à rendement élevé » du CIFSC, parmi 161 fonds.

Le Fonds Sélect mondial AGF a remporté un prix dans la catégorie « Actions mondiales » du CIFSC, parmi 1 095 fonds.

La période d'évaluation de FundGrade A+ a débuté le 31 janvier 2014, pour se terminer le 31 décembre 2023.

2024 Canadian Hedge Fund Awards

Les prix Canadian Hedge Fund Awards (CHFA) de 2024 ont été remis en novembre 2024. Ils sont attribués selon un processus entièrement quantitatif, basé uniquement sur les données de rendement au 30 juin 2024, que Fundata a recueillies et calculées. Selon les conditions d'admissibilité aux fins d'obtention d'un prix CHFA, un fonds spéculatif doit être établi au Canada, avoir un historique de rendement d'au moins un an au 30 juin et détenir un actif géré minimum de 10 M$CAN. La catégorie « dette privée » comprend des fonds spéculatifs axés sur le crédit dont la majorité des titres sous-jacents ne sont pas inscrits au marché. Ces fonds doivent aussi être structurés en fiducie de fonds commun de placement ou en société en commandite et négociés sur Fundserv. La catégorie « capital-investissement » comprend des fonds spéculatifs axés sur le capital dont la majorité des titres sous-jacents ne sont pas inscrits au marché. Ces fonds doivent aussi être structurés en fiducie de fonds commun de placement ou en société en commandite et négociés sur Fundserv. Les prix, les notations et les autres formes de reconnaissance ne constituent pas des indications des rendements futurs des fonds qui en font l'objet.

SMArtX Awards – Méthodologie et critères d'admissibilité

Les candidats aux prix sont issus de la liste de sélection de SMArtX, qui classe les gestionnaires d'actif au moyen d'un criblage quantitatif exclusif, suivant une méthodologie rigoureuse en quatre étapes :
Aptitude à générer de l'alpha par rapport au groupe de stratégies pairs de référence
Rendements ajustés en fonction du risque favorables témoignant d'une tendance positive
Gestion efficace de l'encaissement des baisses et du risque de perte
Production de rendements constants

Les calculs ajoutent une mesure supplémentaire au criblage quantitatif, soit le rendement exclusif correspondant à l'ensemble de l'année précédente. Cette année, 30 stratégies admissibles ont participé au concours et les gagnantes ont été choisies dans dix catégories. Ces catégories sont établies selon la capitalisation boursière, la région et le type de placement.

Le 29 mai 2024, la stratégie avec contraintes ADR Sélect mondial AGF (AGF Global Select ADR Constrained Strategy) d'AGF Investments America Inc. (AGFA) a remporté un prix X SMArtX dans la catégorie des stratégies mondiales. Le prix a été accordé en fonction de la méthodologie SMArtX décrite précédemment pour l'année civile 2023. La stratégie d'actions de croissance américaines à grandes capitalisations AGF (AGF U.S. Large Cap Growth Equity Strategy) d'AGFA s'est classée parmi les finalistes dans la catégorie des stratégies à grandes capitalisations.

AGFA n'a payé ni procuré aucune rémunération relativement au classement aux fins d'obtention d'un prix X SMArtX 2024 ou pour que ses stratégies figurent sur la liste des stratégies admissibles.

Répertoire général d'AGF

La Société de Gestion AGF Limitée
CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 3900
Toronto (Ontario) M5J 0G1
Site Web : AGF.com
Courriel : tigre@AGF.com
Téléphone : 416-367-1900

AGF International Advisors Company Limited
12 Duke Lane
Dublin, 2, Ireland

Placements AGF Inc.
CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 3900
Toronto (Ontario) M5J 0G1

AGF Investments America Inc.
99 High Street, bureau 2802
Boston, MA 02110

Cypress Capital Management Ltd.
1055, West Georgia Street
Bureau 1700
C.P. 11136
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 3P3

Doherty & Associates Ltd.
56, rue Sparks, bureau 700
Ottawa (Ontario) K1P 5A9

AGF Investments LLC
99 High Street, bureau 2802
Boston, MA 02110

Gestion de placements Highstreet
244, Pall Mall Street, bureau 350
London (Ontario) N6A 5P6

Renseignements pour les actionnaires

Auditeurs
PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Agent des registres et des transferts
Société de fiducie Computershare du Canada
1-800-564-6253

Inscription à la Bourse
AGF.B

Investis avec discipline

À AGF, notre démarche s'articule autour de trois principes clés : partage des informations, démarche mesurée et responsabilisation active. Ceux-ci forment un processus rigoureux de nature transparente et reproductible, et qui constitue l'essence de notre détermination à procurer des rendements constants à nos clients, peu importe de quoi l'avenir sera fait.

Il faut être de taille[MC]

AGF[MD]
Investis avec discipline

La Société de Gestion AGF Limitée
CIBC SQUARE, Tower One
81, rue Bay, bureau 3900
Toronto (Ontario) M5J 0G1

Site Web : www.AGF.com
Courriel : tigre@AGF.com
Téléphone : 416-367-1900

[MD MC] Le logo « AGF » et toutes les marques associées sont des marques déposées ou des marques de commerce de La Société de Gestion AGF Limitée et sont utilisés aux termes de licences.

CORP144 11-24-F